
COLLECTION

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

***DU RURAL À L'URBAIN : LES BESOINS ET LES MOTIVATIONS
DES PERSONNES ÂGÉES POUR VIVRE EN MILIEU RURAL OU
S'INSTALLER EN MILIEU URBAIN***

PAR

SUZANNE TREMBLAY, PH.D.

ET RÉJEAN VALLIÈRES



UQAC

Groupe de recherche
et d'intervention régionales
Université du Québec à Chicoutimi



MASTERA
FORMATION CONTINUE
SERVICES AUX ENTREPRISES
CÉGEP DE JONQUIÈRE

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

MARS 2013

Équipe de recherche : recherche, rédaction et relecture

Suzanne Tremblay Ph. D. professeure-chercheure UQAC
Réjean Vallières, coordination
Cyndie Giroux, assistante de recherche

Révision linguistique :

Yvon Joly

Mise en page :

Vanessa Brisson
Micheline Juneau
Guylaine Munger

Transcription des entrevues :

Louise Lebel

ISBN : 978-2-923095-56-1



Publications
Groupe de recherche et
d'intervention régionales

Présentation du GRIR

La création du GRIR résulte de la rencontre de deux volontés : l'une, institutionnelle et l'autre, professorale. Sur le plan institutionnel, après un débat à la Commission des études sur l'opportunité d'un Centre d'études et d'intervention régionales (CEIR) à l'UQAC, les membres de la commission décidaient, le 4 avril 1981, de « différer la création d'un centre d'études et d'intervention régionales, de favoriser l'éclosion et la consolidation d'équipes en des groupes de recherche axés sur les études et intervention régionales ». Deux ans plus tard, la Commission des études acceptait et acheminait la requête d'accréditation, conformément à la nouvelle politique sur l'organisation de la recherche. Reconnu par l'UQAC depuis 1983, le GRIR s'intéresse aux problèmes de développement des collectivités locales et régionales d'un point de vue multidisciplinaire.

LES OBJECTIFS DU GRIR

Le GRIR se définit comme un groupe interdisciplinaire visant à susciter ou à réaliser des recherches et des activités de soutien à la recherche (séminaires, colloques, conférences) en milieu universitaire, dans la perspective d'une prise en main des collectivités locales et régionales en général, et sagamiennes en particulier. Les collectivités locales et régionales, objet ou sujet de la recherche, renvoient ici à deux niveaux d'organisation de la réalité humaine. Le premier niveau renvoie à l'ensemble des personnes qui forment un groupe distinct par le partage d'objectifs communs et d'un même sentiment d'appartenance face à des conditions de vie, de travail ou de culture à l'intérieur d'un territoire. Le deuxième niveau est représenté par l'ensemble des groupes humains réunis par une communauté d'appartenance à cette structure spatiale qu'est une région ou une localité, d'un quartier, etc.

En regard des problématiques du développement social, du développement durable et du développement local et régional, le GRIR définit des opérations spécifiques de recherche, d'intervention, d'édition et de diffusion afin de susciter et concevoir des recherches dans une **perspective de prise en main des** collectivités et des communautés locales et régionales; d'encourager un partenariat milieu/université; de favoriser l'interdisciplinarité entre les membres; d'intégrer les étudiants de 2^e et 3^e cycles; de produire, diffuser et transférer des connaissances.

LES ACTIVITÉS DU GRIR

À chaque années, le comité responsable de l'animation scientifique invite plusieurs conférenciers et conférencières du Québec et d'ailleurs à participer aux activités du GRIR. C'est ainsi que des conférences sont présentées rejoignant ainsi plus de 500 personnes issues non seulement de la communauté universitaire (étudiants, employés, professeurs, etc.), mais aussi du milieu régional. Le comité responsable de l'édition scientifique publie chaque année des publications de qualité. Ce volet du GRIR offre à la communauté universitaire et aux étudiants des études de cycles supérieurs l'occasion de publier des actes de colloque, des rapports de recherche ou de synthèse, des recherches individuelles ou collectives. Vous pouvez consulter la liste des publications sur notre site internet : <http://grir.uqac.ca/>

L'ÉQUIPE DU GRIR

REMERCIEMENTS

Cette recherche n'aurait pas vu le jour sans la préoccupation pour l'exode rural des personnes âgées de la Table régionale de concertation des aînés du Saguenay–Lac-Saint-Jean de la Conférence régionale des élus (CRE).

Cette recherche a été rendue possible grâce au financement par l'Entente spécifique sur l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées, 2007-2012. Monsieur Réjean Bergeron, coordonnateur de l'Entente spécifique, a assuré le suivi tout au long de la recherche et en a facilité grandement la réalisation.

Le service de formation continue du Cégep de Jonquière (MASTERA) a été le maître d'œuvre de cette recherche. Nous remercions tout particulièrement madame Marie-Ève Dufour qui a piloté ce dossier et en a assuré la coordination technique.

Nous désirons remercier les membres des comités consultatifs mis en place dans chacune des MRC qui ont joué un rôle important dans la réalisation de cette recherche en accompagnant les chercheurs au fur et à mesure des étapes de la recherche en identifiant les personnes âgées susceptibles d'être rencontrées en entrevue individuelle, en sollicitant des personnes âgées demeurant en milieu rural pour des entrevues de groupe, en validant les résultats préliminaires de cette recherche, et en se montrant préoccupés du suivi de cette recherche.

MRC du Fjord-du-Saguenay (Bas-Saguenay Sud) :

Jacinthe Savard
Ginette Côté
Françoise Bergeron
Jeanne Gagné
Nicole Girard
Arlette Couture
Jean Bergeron
Isabelle Lavoie
Lucette Gaudreault
Clovis Houde
Josée Roy-Gagnon

MRC Domaine-du-Roy

Christian Bergeron
Suzette Rodrigue
Thérèse Rochefort
Lise Toulouse
Françoise Grenon
Nicole Laroche
Nicole Villeneuve
Ghislaine Hudon
Françoise Dallaire
Christine Lapierre

En particulier, Jean Bergeron et Christian Bergeron ont coordonné ces comités et ont grandement facilité le déroulement de la recherche.

En terminant, nous voulons remercier grandement toutes les personnes âgées qui ont accepté de partager leurs besoins, leurs préoccupations avec beaucoup de gentillesse et d'humour.

Les auteurs

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	v
LISTE DES TABLEAUX	ix
LISTE DES FIGURES	ix
LISTE DES ANNEXES	ix
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : LA PROBLÉMATIQUE DE LA RECHERHCE	3
1.1 LA DÉVITALISATION DES MILIEUX RURAUX	3
1.2 LE MAINTIEN À DOMICILE EN MILIEU RURAL	4
CHAPITRE 2: MÉTHODE	7
2.1 LES OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS DE LA RECHERCHE	7
2.2 LE CADRE THÉORIQUE : L'APPROCHE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	7
2.3 L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE : UNE RECHERCHE QUALITATIVE ET PARTICIPATIVE	8
CHAPITRE 3: RÉSULTATS	11
3.1 PORTRAIT SOCIODÉMOGRAPHIQUE DES PERSONNES ÂGÉES ET DES INTERVENANTES RENCONTRÉES EN ENTREVUE – MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY (BAS-SAGUENAY SUD)	11
3.2 PORTRAIT SOCIODÉMOGRAPHIQUE DES PERSONNES ÂGÉES ET DES INTERVENANTES RENCONTRÉES EN ENTREVUE – MRC DOMAINE-DU-ROY	12
3.3 COMPARAISON DES PROFILS SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES DEUX MRC À L'ÉTUDE	13
3.4 LE PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE DES TERRITOIRES À L'ÉTUDES	14
3.5 LA SITUATION ET LE VÉCU DES PERSONNES ÂGÉES DANS LE TERRITOIRE DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY (BAS SAGUENAY SUD)	28
3.6 LA SITUATION ET LE VÉCU DES PERSONNES ÂGÉES DES MUNICIPALITÉS RURALES DE LA MRC DOMAINE-DU-ROY.....	47
CHAPITRE 4: ANALYSE DES RÉSULTATS: COMPARAISON ENTRE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY (BAS-SAGUENAY SUD) ET LA MRC DOMAINE-DU-ROY	69
4.1 COMPARAISON DES RÉSULTATS OBTENUS DANS LES DEUX MRC	69
4.2 LES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE SONT-ILS APPLICABLES DANS LES AUTRES MRC DE LA RÉGION?	72
CHAPITRE 5: SYNTHÈSE DES PISTES D'ACTION POUR LE SUIVI DE LA RECHERCHE	73
5.1 « ON COMMENCE PAR QUOI ? »	73
5.2 LES PISTES D'ACTION SELON LES THÈMES ABORDÉS DANS LA RECHERCHE	75
CONCLUSION	77
BIBLIOGRAPHIE	79

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Les personnes âgées rencontrées en entrevue individuelle en lien avec les critères de recrutement déterminés.....	9
Tableau 2 : Les personnes âgées rencontrées en entrevue de groupe en lien avec les critères de recrutement déterminés.....	9
Tableau 3: Évolution de la population entre 1991 et 2011 des personnes de 60 ans et plus, selon le sexe dans les municipalités de la MRC Fjord-du- Saguenay (Bas-Saguenay Sud), au Saguenay-Lac-Saint-Jean et au Québec	15
Tableau 4 : Évolution de la population entre 1991et 2011 des personnes de 60 ans et plus et selon le sexe dans les municipalités de la MRC Domaine-du-Roy, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et au Québec	18
Tableau 5 : Estimation du taux annuel de mortalité pour le Québec et des taux annuels de mortalité par âge pour certains groupes d'âge. 2011.....	22
Tableau 6: Taux de rétention des personnes âgées de 65 ans et plus en 2011 pour le Québec, la région Saguenay–Lac-Saint-Jean, Ville Saguenay et les centres urbains Roberval, Saint-Félicien et l'arrondissement La Baie de Ville Saguenay.....	23
Tableau 7: Taux de rétention des personnes âgées de 65 ans et plus en 2011 pour les municipalités rurales de la MRC Fjord du Saguenay (municipalités du Bas- Saguenay-Sud).	24
Tableau 8 : Taux de rétention des personnes âgées de 65 ans et plus en 2011 pour les municipalités rurales de la MRC Domaine-du-Roy.	26

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Les facteurs qui influencent la rétention des personnes âgées sur un territoire	21
--	----

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1.....	81
Annexe 1 B.....	84
Annexe 2.....	85
Annexe 2 B.....	87
Annexe 3.....	89
Annexe 4.....	91
Annexe 5.....	103
Annexe 6.....	105

INTRODUCTION

Après l'exode des jeunes des milieux ruraux, il semble que l'on assiste maintenant à l'exode des personnes âgées qui quittent les territoires ruraux pour s'en aller vivre vers les villes avoisinantes. Ce constat a déjà été fait dans d'autres régions du Québec¹ et l'intérêt de faire une recherche sur ce sujet était de mieux connaître la situation régionale quant à l'exode des aînés des territoires ruraux dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il s'agissait aussi de mieux cerner les motivations et les besoins des personnes âgées à demeurer ou non dans le milieu rural où ils ont vécu et vivent encore pour certains.

Ce rapport de recherche présente les résultats de la recherche *Du rural à l'urbain : les besoins et les motivations des personnes âgées pour vivre en milieu rural ou s'installer en milieu urbain* qui a été réalisée par le Centre de formation continue Mastera du Cégep de Jonquière, en collaboration avec l'Université du Québec à Chicoutimi à la demande de la Table régionale de concertation des aînés du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

La recherche qui est présentée dans ce rapport a été réalisée dans deux territoires ruraux du Saguenay–Lac-Saint-Jean, soit ceux du Bas-Saguenay Sud dans la MRC du-Fjord-du-Saguenay et de la MRC Domaine-du-Roy au Lac-Saint-Jean.

Le lecteur trouvera dans ce rapport la problématique de recherche, les objectifs et les résultats attendus de la recherche, le cadre théorique, la démarche méthodologique, le portrait démographique des territoires à l'étude, la situation et le vécu des aînés et des intervenants dans les territoires du Bas-Saguenay et de la MRC Domaine-du-Roy, la synthèse des pistes d'action pour le recherche, ainsi qu'une brève conclusion.

¹ En particulier, soulignons une recherche dont nous nous sommes inspirés, soit la recherche d'Isabelle Rousseau, Danielle Fournier, Danielle Forest, Véronique de Massy, 2007, *Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale*, CSSSNL/CLSC de Joliette, qui portait sur une recherche réalisée à la MRC de Joliette dans deux municipalités rurales.

CHAPITRE 1

LA PROBLÉMATIQUE DE LA RECHERCHE

Depuis plusieurs années, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean connaît une baisse démographique. L'exode des jeunes et le vieillissement de la population font partie de ce problème. Plus récemment, il semble que nous assistons à un déplacement des gens plus âgés, issus de municipalités rurales, vers les zones urbaines. Dans la majorité des municipalités rurales, le déracinement des personnes âgées est perçu comme un problème aux conséquences négatives sur l'ensemble des services et qui affaiblit le tissu social. Cette tendance de l'exode des populations, qu'elles soient âgées ou jeunes, s'inscrit dans une perspective plus large qui est celle de la dévitalisation des milieux ruraux.

1.1 LA DÉVITALISATION DES MILIEUX RURAUX

La dévitalisation des milieux ruraux est annoncée au Québec depuis plus de 20 ans. Dès les années 1980 et 1990, des recherches (Gauthier, Jean, Dugas, & Dionne) avaient prévu en effet que les paroisses de l'arrière-pays québécois, notamment celles des régions ressources comme le Saguenay–Lac-Saint-Jean, subiraient un lent processus de dévitalisation. Plus récemment, plusieurs recherches (Tremblay, Tremblay, Simard, Dugas *et al.*,) ont documenté l'existence de territoires dévitalisés dans les espaces ruraux et urbains du Québec, notamment dans les régions périphériques québécoises. De plus, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Fédération québécoise des municipalités² ont montré la situation des municipalités dévitalisées au Québec en publiant des rapports illustrant la réalité de ces villages. Parmi les variables³ qui font partie de l'indice de dévitalisation, il y a l'évolution de la population. La baisse de la population, le départ des cohortes de population plus jeunes, le vieillissement de la population sont autant de dimensions de cette évolution des populations. Le départ des populations plus âgées des milieux ruraux apparaît donc comme un nouveau phénomène qui menace la vitalité des territoires ruraux.

Dans les deux territoires étudiés, soit la MRC Domaine-du-Roy et le Bas-Saguenay Sud, quelques municipalités sont classées comme dévitalisées par le MAMROT. Il y a notamment les municipalités de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, de Lac-Bouchette et de Saint-François-de Sales dans la MRC Domaine-du-Roy et de Petit-Saguenay dans la MRC du Fjord-du-Saguenay. Le portrait démographique des deux territoires présentés plus loin dans ce rapport permettra de mieux saisir la situation démographique propre à chacun d'eux.

2 Fédération québécoise des municipalités, *Municipalités dévitalisées selon l'Indice de développement de 2001*, http://www.fgm.ca/documents/divers/liste_mun_devit_140307.pdf. Gouvernement du Québec, *Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées*, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, 2008, 42 p.

3 On y retrouve le taux de chômage, le taux d'emploi de la population de 15 ans et plus, le pourcentage du revenu provenant de paiements de transfert gouvernementaux; la proportion de la population des ménages à faible revenu; le revenu moyen des ménages; le pourcentage de la population de 15 ans et plus n'ayant pas de diplôme du secondaire in MAMER, 2008.

Au-delà des indices et des statistiques, la dévitalisation des communautés s'inscrit comme un processus où les pertes de services, comme l'église, l'école, la caisse populaire, le bureau de poste et parfois même l'épicerie, conjuguées à la diminution et au vieillissement de la population, et parfois à la pauvreté et au chômage, agissent comme des éléments qui provoquent la déstructuration des communautés en empêchant le renouvellement des populations et une nouvelle vitalisation de ces territoires. La dévitalisation agit comme une spirale où les différentes manifestations du phénomène entraînent de nouvelles conditions accentuant les effets de la déstructuration sociale et économique.

Cette recherche s'inscrit à l'intérieur d'une vaste problématique de dévitalisation des communautés où l'exode des aînés des milieux ruraux vers les zones urbaines apparaît comme une des dernières manifestations du phénomène. Dans ce contexte, le maintien des aînés dans leurs communautés représente un nouvel enjeu pour assurer la pérennité des milieux ruraux au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

1.2 LE MAINTIEN À DOMICILE EN MILIEU RURAL

La population des 65 ans et plus continuera de croître d'ici les 20 prochaines années avec l'arrivée des cohortes des baby-boomers. Et les municipalités rurales n'échapperont pas à ce phénomène démographique⁴. Par ailleurs, les personnes âgées ne forment pas un groupe homogène : les 65-74 ans sont en général plus actifs et présentent moins d'incapacités que le groupe des 75 ans et plus. À titre d'exemple, 25,2 % des personnes âgées de 65 à 74 ans de la région vivaient en 2006 avec une incapacité et ce pourcentage grimpe à 47,6 % pour le groupe des 75 ans et plus⁵. Ces données indiquent également l'ampleur du soutien nécessaire pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ayant une incapacité.

Que les personnes âgées veuillent demeurer dans leur logement le plus longtemps possible ne surprendra personne et les personnes âgées rencontrées au cours de cette recherche confirment ces propos comme nous le verrons dans les parties subséquentes de ce rapport. Et depuis les années 1990, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSSQ) a mis l'accent sur le soutien des personnes âgées à domicile par ses politiques et ses programmes. Les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale contribuent également à soutenir les personnes âgées à domicile en partenariat avec les ressources institutionnelles⁶.

Le recours au milieu institutionnel pour l'hébergement des personnes âgées (CHSLD) demeure toujours nécessaire pour répondre aux besoins de personnes nécessitant des soins importants, mais représente une solution pour peu de personnes âgées (moins de 3 % des personnes âgées dans la région habitent dans un CHSLD).⁷

4 Voir la partie 6.1 de ce rapport et le rapport de la FADOQ. Paul Girard (2012). Le vieillissement de la population au Saguenay–Lac-Saint-Jean – État de situation. Voir en particulier le chapitre 2 portant sur le vieillissement de la population.

5 Source : MSSS (2011)

6 « Le MSSS estimait à une personne âgée sur six la proportion de personnes âgées qui reçoivent des soins ou de l'aide à domicile » citait Madeleine Rochon, Les services de longue durée, article tiré de : Portrait social du Québec (2001). Et nous estimons que ce pourcentage a augmenté depuis 2001.

7 Les CHSLD de la région comptent 1 330 places pour une population âgée régionale de 48 180 personnes âgées de 65 ans et plus. Et soulignons que les places en CHSLD ne sont pas exclusivement réservées pour des personnes âgées de 65 ans et plus, même si elles occupent la très grande majorité des places.

Les bienfaits du maintien à domicile sont évidents :

« Les personnes âgées peuvent bénéficier de leur réseau social et de leur environnement de vie naturel plus longtemps. Ce bénéfice se mesure au niveau de leur santé et de leur bien-être social. »⁸

Mais le maintien à domicile ne relève pas que des institutions du réseau de la santé et des services sociaux, des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale. Les municipalités rurales ont également un rôle à jouer. Le MAMROT a identifié six secteurs d'intervention municipale concernés par la présence d'une population grandissante de personnes âgées autonomes et semi-autonomes, soit l'habitat, les loisirs, la sécurité publique, l'aménagement des lieux publics, le transport et les infrastructures municipales.⁹

Répondre aux besoins des personnes âgées nécessite de tenir compte de la diversité des groupes d'âge et de leur degré d'autonomie :

« On peut donc affirmer que le maintien à domicile des personnes âgées en milieu rural nécessite un ensemble de conditions qui relèvent de la disponibilité de services de soins et d'aide à domicile, bien sûr, mais aussi de la disponibilité de logements adéquats, de la proximité des services de base (épicerie, pharmacie, poste, banque, etc.), de l'existence de services de transport, de l'offre d'activités de loisir adaptées, de la présence d'un environnement sécuritaire.¹⁰

8 Grenier, Stéphane, sous la direction d'Yves Vaillancourt (2002), Logement ou hébergement ? L'évolution des milieux de vie substituts pour personnes âgées. Cahier du LAREPPS no 02-01, École de travail social, UQAM, p. 10

9 Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir du Québec (2004). Les effets du vieillissement sur la demande de services municipaux. Rapport de recherche. Les effets du vieillissement de la population québécoise sur la gestion des affaires et des services municipaux. Chapitre 2. Gouvernement du Québec, p. 49 à 108.

10 Isabelle Rousseau, Danielle Fournier, Danielle Forest, Véronique de Massy, 2007, *Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale, Rapport de recherche*. CSSSNL/CLSC de Joliette

2.1 LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS ATTENDUS DE LA RECHERCHE

Les objectifs poursuivis dans cette recherche étaient de :

- Dresser le profil des personnes âgées qui quittent leur municipalité rurale pour déménager dans une municipalité urbaine intrarégionale.
- Comprendre les facteurs qui influencent les personnes âgées dans leur choix de quitter leur municipalité rurale pour aller vivre dans une municipalité urbaine intrarégionale.
- Proposer aux MRC régionales des stratégies permettant l'enracinement des personnes âgées.

Alors que les résultats attendus de la recherche étaient dans un premier temps de :

- Connaître les mécanismes qui conduisent à la décision de migrer ou non.
- Connaître le sentiment d'appartenance des personnes âgées à leur milieu.
- Suggérer des moyens pour susciter l'appartenance et la rétention des personnes âgées.
- Proposer des solutions ou des stratégies qui pourraient diminuer l'exode des personnes âgées de leur municipalité rurale vers une municipalité urbaine intrarégionale.

2.2 LE CADRE THÉORIQUE : L'APPROCHE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Parmi les pistes de solution mises de l'avant pour favoriser la continuation et la survie des territoires dévitalisés, l'approche du développement social apparaît comme un moyen pour la revitalisation de ces milieux de vie.

Pour des chercheurs québécois, le développement social favorise:

« Le développement d'une communauté participative, l'amélioration des conditions d'existence et de la qualité de vie, la conservation des ressources et la sauvegarde de l'environnement; le développement du mieux-être des personnes et des communautés, la promotion des droits sociaux, la réintégration de l'économie et des activités économiques comme une dimension du social et comme une source de développement social. » (Lévesque & White, 2002, p. 89)

Selon d'autres chercheurs en France, le développement social local a été défini par :

« La mise en œuvre d'une dynamique de revitalisation du tissu social par la mobilisation de toutes les politiques publiques et l'encouragement d'initiatives favorisant la prise en compte collective par la population, des problématiques sociales, dans un cadre de très grande

*proximité. Cette proximité s'entend au sens « territorial » et non relationnel du terme. »
(Denieuil & Laroussi, 2006, p. 40.)*

Selon ces définitions les initiatives de développement social apparaissent comme des moyens pour restructurer le tissu social et économique des communautés et favoriser la revitalisation des milieux ruraux. Dans le cadre de cette recherche, il s'agit de percevoir comment des initiatives de développement social issues des communautés pourraient éventuellement répondre aux besoins des personnes âgées afin qu'elles puissent demeurer dans leur village et ainsi favoriser la rétention de cette partie de la population dans les espaces ruraux.

Par ailleurs, nous souhaitons tenir compte de l'analyse différenciée selon le sexe en portant un regard particulier sur les spécificités relatives à la réalité des femmes et des hommes âgés.

Avant de regarder le portrait démographique du Bas-Saguenay Sud dans la MRC du Fjord-du-Saguenay et de la MRC Domaine-du-Roy au Lac-Saint-Jean nous allons présenter l'approche méthodologique retenue dans cette recherche.

2.3 L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE : UNE RECHERCHE QUALITATIVE ET PARTICIPATIVE

L'approche méthodologique pour la recherche est qualitative et participative. Elle est qualitative dans le sens où la cueillette de données a été réalisée essentiellement par des entrevues individuelles et des entrevues de groupe (focus group). Trois protocoles d'entrevues distincts ont été utilisés : un pour les entrevues individuelles, un pour les entrevues de groupe avec les personnes âgées vivant encore dans leur village et un troisième avec les intervenants¹¹.

Plus précisément, 14 entrevues individuelles ont été réalisées avec des personnes qui ont quitté leur municipalité rurale dont 7 dans la MRC du Fjord-du-Saguenay (secteur du Bas-Saguenay Sud) et 7 dans la MRC Domaine-du-Roy.

Au total, six entrevues de groupes ont été réalisées dont trois dans le secteur du Bas-Saguenay Sud et trois dans la MRC Domaine-du-Roy. Deux entrevues de groupe ont été effectuées dans chacune des deux MRC avec des personnes âgées demeurant encore dans leur municipalité rurale. Une entrevue de groupe a été réalisée dans chacune des MRC avec des intervenants et intervenantes des organismes communautaires et du CSSS qui interviennent à domicile auprès des personnes âgées.

Nous avons retenu des critères pour la sélection des personnes âgées ayant quitté leur municipalité rurale. Le tableau 1 présente les critères et les résultats obtenus dans notre échantillonnage.

11 Voir les annexes 1B – 2 B et 3 pour les protocoles d'entrevue.

Tableau 1 : Les personnes âgées rencontrées en entrevue individuelle en lien avec les critères de recrutement déterminés.

Critères retenus	Les résultats ¹²
• Personnes âgées ayant plus de 60 ans	• 14/14
• Proportion égale hommes-femmes	• 6 hommes et 12 femmes ont participé aux 14 entrevues individuelles
• Échantillon composé de couples et de personnes seules	• 7 personnes vivant seules et 7 couples
• Personnes âgées ayant déménagé depuis un à cinq ans	• 12/14 : ayant déménagé depuis 1 à 5 ans • 2/14 : ayant déménagé depuis 6 et 7 ans
• Provenir d'au moins trois municipalités différentes dans chacune des MRC	• MRC Domaine-du-Roy : 6/7 municipalités rurales représentées • MRC du Fjord-du-Saguenay (Bas-Saguenay Sud) : 4/5 municipalités rurales représentées

Nous avons également retenu des critères pour la sélection des personnes âgées demeurant toujours dans leur municipalité rurale. Le tableau 2 présente les critères retenus et les résultats obtenus dans notre échantillonnage.

Tableau 2 : Les personnes âgées rencontrées en entrevue de groupe en lien avec les critères de recrutement déterminés.

Critères retenus	Les résultats ¹³
• Demeurer dans une municipalité rurale ciblée et avoir plus de 60 ans	• Toutes les personnes âgées demeuraient dans les municipalités ciblées • 47/48 avaient plus de 60 ans
• Rencontrer 24 personnes âgées par MRC à l'étude	• 30 personnes âgées de la MRC du Fjord-du-Saguenay (Bas-Saguenay) • 18 personnes âgées de la MRC Domaine-du-Roy
• Représentation d'hommes et de femmes	• 36 femmes (75 %) et 12 hommes (25 %)
• Échantillon composé de personnes âgées vivant seules et en couple	• 57 % des personnes âgées vivaient en couple et 43 % vivaient seules
• Échantillon de personnes âgées demeurant dans le village et dans les rangs	• 57 % des personnes âgées vivaient dans le village et 43 % vivaient dans les rangs
• Provenir de toutes les municipalités rurales des deux MRC à l'étude	• Toutes les municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay (Bas-Saguenay Sud) et de la MRC Domaine-du-Roy étaient représentées dans les entrevues de groupe

12 Nous n'avons pas rencontré entièrement les critères retenus : la surreprésentation des femmes de 60 ans et plus dans la population explique la répartition homme-femme rencontrée (entrevues individuelles).

13 Le nombre plus restreint de personnes âgées rencontrées dans les entrevues de groupe dans la MRC Domaine-du-Roy est relié à des empêchements de dernière minute.

Le comité consultatif de chacune des MRC a identifié des personnes âgées ayant quitté leur municipalité rurale. L'équipe de recherche a fait la sélection finale en se basant sur les critères de représentativité déterminés préalablement (couple/personne seule; municipalité etc.). Pour les entrevues de groupe avec des personnes âgées demeurant toujours dans les municipalités rurales, les personnes pivots des deux comités consultatifs ont suscité la participation de personnes âgées en respectant les critères de représentativité. Il faut toutefois souligner que dans la MRC Domaine-du-Roy, une invitation particulière a été lancée à des personnes âgées envisageant de quitter leur municipalité rurale dans un avenir rapproché, ce qui donnera une « couleur » particulière à l'analyse du contenu des entrevues. En ce qui a trait aux intervenants et intervenantes auprès des personnes âgées, le recrutement a été effectué par les personnes pivots des comités consultatifs selon le critère préalablement établi : intervenir auprès de personnes âgées dans les municipalités rurales de la MRC.

Les entrevues individuelles et les entrevues de groupe ont été enregistrées et retranscrites intégralement. Ensuite, elles ont été traitées à l'aide d'un logiciel d'analyse qualitative et l'analyse des données s'est effectuée à partir des comptes rendus exhaustifs des entrevues regroupées selon les différents thèmes abordés dans les entrevues.

Les entrevues individuelles portaient sur les raisons qui ont amené les personnes âgées à quitter leur maison ou leur village, sur leur situation actuelle et sur la satisfaction envers leur nouvel habitat et enfin sur les services qui auraient pu les amener à demeurer dans leur milieu rural. Les entrevues de groupe avec les personnes âgées vivant encore en milieu rural portaient sur leur situation actuelle, leur intérêt à demeurer ou non dans leur village dans les années à venir ainsi que sur les moyens et services qui pourraient favoriser leur maintien dans le milieu villageois. Finalement, les entrevues de groupe avec les intervenants portaient sur leurs perceptions en lien avec les propos rapportés par les personnes âgées quant à leur sentiment d'appartenance au milieu rural, les raisons qui les incitent à quitter le village et les pistes d'action suggérées par les personnes âgées.

Toutes les personnes rencontrées individuellement ou en groupe ont signé un formulaire de consentement à la participation et à l'enregistrement des entrevues.

Tant pour les entrevues individuelles que pour les entrevues de groupe, nous avons prévu un questionnaire spécifique permettant de connaître le profil sociodémographique des répondants et des répondantes¹⁴. Pour les entrevues individuelles, le questionnaire a été recueilli à la fin de l'entrevue par l'assistante de recherche ou par le coordonnateur de la recherche. Pour les entrevues de groupe, les personnes âgées étaient invitées à remplir elles-mêmes le questionnaire à la fin de l'entrevue.

Par ailleurs, il s'agit d'une recherche participative dans le sens où les intervenants de la MRC Domaine-du-Roy du Bas-Saguenay Sud ont été sollicités pour participer à la recherche en faisant partie de deux comités consultatifs sur la recherche (un pour chaque territoire). Le mandat de ces comités était d'accompagner les chercheurs et d'être aux premières loges pour agir dans leur MRC ou leur municipalité rurale en lien avec la question du maintien des personnes âgées en milieu rural. Ces comités ont permis de réunir des intervenants intéressés par cette recherche dans chacun des milieux à l'étude, ils ont aidé à dénicher les informateurs (personnes âgées et intervenants) pour la cueillette de données et ils recevront les données et les recommandations présentées dans le rapport de recherche lors d'une présentation qui leur sera spécialement destinée.

14 Voir les annexes 1C et 2C pour le questionnaire recueillant le profil sociodémographique des personnes âgées rencontrées.

3.1 PORTRAIT SOCIODÉMOGRAPHIQUE DES PERSONNES ÂGÉES ET DES INTERVENANTES RENCONTRÉES EN ENTREVUE – MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY (BAS-SAGUENAY SUD)¹⁵

3.1.1 Les entrevues individuelles des personnes âgées ayant quitté leur municipalité rurale pour habiter dans un centre urbain: les caractéristiques sociodémographiques

Les sept entrevues individuelles ont été effectuées avec des personnes ayant demeuré auparavant dans les municipalités rurales du Bas-Saguenay Sud. Neuf personnes ont répondu individuellement ou en couple à ces entrevues (deux hommes et sept femmes).

Les personnes âgées provenaient de quatre municipalités rurales sur les cinq municipalités que compte le Bas-Saguenay Sud. La moyenne d'âge des répondants est de 73,1 ans et leur âge s'échelonne de 67 à 79 ans. Les types de ménage rencontrés (3 couples et 4 personnes seules) nous donnent un échantillon représentatif. Par ailleurs, parmi les ménages rencontrés, plus de la moitié (4 / 7) étaient natifs de leur municipalité rurale antérieure de résidence. Avant de déménager dans un centre urbain, les ménages rencontrés avaient vécu pour une longue période de temps dans leur municipalité (6 / 7 y avaient vécu plus de 21 ans) et trois ménages sur les sept rencontrés ont toujours des enfants y demeurant. Trois de ces ménages habitaient le village et quatre habitaient un rang avant de déménager dans un centre urbain. Ces ménages âgés ont choisi très majoritairement l'arrondissement de La Baie comme centre urbain (5 / 7) et la grande majorité (6 / 7) habite maintenant un logement locatif. Finalement, les revenus des ménages rencontrés sont conformes aux revenus moyens des personnes âgées en général.

3.1.2 Les entrevues de groupe avec les personnes âgées demeurant dans les municipalités rurales : les caractéristiques sociodémographiques

Au total, 30 personnes âgées ont été rencontrées dans deux rencontres de groupe à Saint-Félix-d'Otis et à L'Anse-Saint-Jean¹⁶. On retrouvait une majorité de femmes : 24 femmes (80 %) et 6 hommes (20 % des répondants et répondantes).

Les personnes âgées rencontrées proviennent des cinq municipalités rurales du Bas-Saguenay Sud. La moyenne d'âge est de 69,8 ans et l'âge s'échelonne de 53 à 89 ans. 53 % des personnes âgées vivent en couple et 47 % vivent seules ou avec un parent. Leur lieu de résidence se situe dans le village (50 %) et

15. Pour une description détaillée du profil sociodémographique des personnes âgées du Bas-Saguenay Sud rencontrées en entrevue individuelle et en entrevue de groupe, voir l'Annexe 4.

16 L'entrevue de groupe effectuée à L'Anse-Saint-Jean comprenait des personnes âgées demeurant à Petit-Saguenay, L'Anse-Saint-Jean et Rivière-Éternité. L'entrevue de groupe à Saint-Félix-d'Otis comprenait des personnes âgées demeurant à Ferland-et-Boilleau et Saint-Félix-d'Otis.

dans les rangs (50 %). Si la très grande majorité des personnes âgées est à la retraite (87 %), 13 % sont toujours actifs sur le marché du travail.

Les revenus des ménages : Neuf ménages (2 couples et 7 personnes seules) vivent avec des revenus autour du seuil de pauvreté (41 %). Toutefois, cinq ménages (23 %) se retrouvent avec des revenus relativement importants (50 000 \$ et plus). Parmi les répondants, les personnes seules se retrouvent en moins bonne posture financière (64 % se situent autour du seuil de pauvreté contre 18 % pour les couples). Parmi les personnes seules, nous retrouvons 2 hommes et 11 femmes. Et les deux hommes ont des revenus se situant autour du seuil de pauvreté comme la majorité des femmes rencontrées.

Les services extérieurs utilisés : Près de 4 ménages sur 10 utilisent des services extérieurs alors que 10 % de l'ensemble des ménages (3 ménages) utilisent entre 5 et 8 services. Et dans les services utilisés, « faire le ménage régulier », « tondre la pelouse » et « déneiger l'entrée de la maison » ressortent comme étant les services les plus utilisés.

3.1.3 L'entrevue de groupe avec des intervenantes :

Nous avons rencontré cinq intervenants et intervenantes du milieu (1 homme et 4 femmes) qui provenaient du CSSS Cléophas-Claveau et des organismes communautaires intervenant auprès des personnes âgées des municipalités rurales.

3.2 PORTRAIT SOCIODÉMOGRAPHIQUE DES PERSONNES ÂGÉES ET DES INTERVENANTES RENCONTRÉES EN ENTREVUE – MRC DOMAINE-DU-ROY¹⁷

3.2.1 Les entrevues individuelles des personnes âgées ayant quitté leur municipalité rurale pour habiter dans un centre urbain: les caractéristiques sociodémographiques

Les sept entrevues individuelles ont été effectuées avec des personnes ayant demeuré auparavant dans les municipalités rurales de la MRC Domaine-du-Roy. Neuf personnes ont répondu individuellement ou en couple à ces entrevues (4 hommes et 5 femmes)

Les personnes âgées provenaient de six municipalités rurales sur les sept municipalités que compte la MRC Domaine-du-Roy. La moyenne d'âge des répondants est de 82,2 ans et l'âge s'échelonne de 73 à 85 ans. Les types de ménage rencontrés (4 couples et 3 personnes seules) nous donnent un échantillon représentatif. Par ailleurs, parmi les ménages rencontrés, plus de la moitié (4 / 7) étaient natifs de leur municipalité rurale antérieure de résidence. Avant de déménager dans un centre urbain, les ménages rencontrés avaient tous vécu pour une longue période de temps dans leur municipalité (plus de 21 ans) et cinq ménages sur les sept rencontrés ont toujours des enfants y demeurant. Deux de ces ménages habitaient le village et cinq habitaient un rang avant de déménager dans un centre urbain. Ces ménages âgés ont choisi majoritairement Roberval comme centre urbain (4 / 7) et la grande majorité (6 / 7) habite maintenant une résidence pour personnes âgées. Finalement, les revenus des ménages rencontrés sont conformes aux revenus moyens des personnes âgées en général.

¹⁷ Pour une description détaillée du profil sociodémographique des personnes âgées de la MRC Domaine-du-Roy rencontrées en entrevue individuelle et en entrevue de groupe, voir l'annexe 4.

3.2.2 Les entrevues de groupe avec les personnes âgées demeurant dans les municipalités rurales : les caractéristiques sociodémographiques

Au total, 18 personnes âgées ont été rencontrées dans deux rencontres de groupe à Saint-François-de-Sales et à Saint-Prime. On retrouvait une majorité de femmes ¹⁸: 12 femmes (67 %) et 6 hommes (33 % des répondants et répondantes).

Les personnes âgées rencontrées proviennent des sept municipalités rurales de la MRC Domaine-du-Roy. La moyenne d'âge se situe à 68,6 ans et s'échelonne de 60 à 84 ans. 59 % des personnes âgées vivent en couple et 41 % vivent seules. Leur lieu de résidence se situe dans le village (59 %) et dans les rangs (41 %). Si la grande majorité des personnes âgées est à la retraite (71 %), 29 % sont toujours actifs sur le marché du travail.

Les revenus des ménages : Quatre ménages (1 couple et 3 personnes seules) vivent avec des revenus autour du seuil de pauvreté (29 %). Des personnes rencontrées, les personnes seules étaient toutes des femmes, et la moitié d'entre elles vivait autour du seuil de pauvreté. Et notons que les personnes seules sont en moins bonne posture financière que les couples.

Les services extérieurs utilisés : Plus de 40 % ménages utilisent des services extérieurs alors que 2 ménages utilisent respectivement 5 et 7 services extérieurs. Et dans les services utilisés, « déneiger l'entrée de la maison », « faire le ménage régulier » et « faire le grand ménage » sont les services les plus utilisés.

3.2.3 L'entrevue de groupe avec des intervenantes

Nous avons rencontré cinq intervenants et intervenantes du milieu (2 hommes et 3 femmes) qui provenaient du CSSS Domaine-du-Roy (1 personne) et des organismes communautaires (4 personnes) intervenant auprès des personnes âgées des municipalités rurales.

3.3 COMPARAISON DES PROFILS SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES DEUX MRC À L'ÉTUDE

3.3.1 Les répondants et répondantes aux entrevues individuelles

Il n'y a pas de différence importante entre les profils des ménages rencontrés lors des entrevues individuelles (composition des ménages, durée de résidence dans leur municipalité antérieure, présence d'enfants dans leur municipalité rurale antérieure, résidence dans le village ou dans les rangs, revenus, concentration principalement dans un centre urbain : Roberval et l'arrondissement La Baie).

Les répondants de la MRC Domaine-du-Roy privilégient une résidence pour personnes âgées plutôt qu'un logement locatif comme les répondants du Bas-Saguenay Sud. De plus, trois ménages de la MRC Domaine-du-Roy avaient vendu leur propriété et étaient devenus locataires dans leur municipalité rurale avant de déménager dans un centre urbain (aucun ménage répondant dans la MRC du Fjord-du-Saguenay n'a effectué ce parcours). Ces différences s'expliquent notamment par l'âge moyen des répondants : 82 ans pour les répondants de la MRC Domaine-du-Roy contre 73 ans pour les résidents du Bas-Saguenay Sud.

18 L'entrevue de groupe effectuée à Saint-François-de-Sales comprenait des personnes âgées demeurant à Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, Chambord, Lac-Bouchette et Saint-François-de-Sales. L'entrevue de groupe à Saint-Prime regroupait des personnes âgées de La Doré, Sainte-Hedwidge et Saint-Prime.

3.3.2 Les répondants et répondantes aux entrevues de groupe

Les profils des personnes âgées demeurant dans les municipalités rurales des deux MRC se ressemblent au niveau des caractéristiques sociodémographiques. Soulignons notamment la prédominance des femmes (prédominance encore plus marquée dans la MRC du Fjord-du-Saguenay), l'âge moyen des participants et participantes, les types de ménage, le lieu de résidence (village et rang bien représentés), l'ensemble des municipalités représentées, l'utilisation de services extérieurs. Par ailleurs, sur le plan du profil socio-économique, nous retrouvons dans les deux MRC des revenus plus faibles pour les personnes seules comparativement aux couples.

Les différences entre les profils des personnes âgées rencontrées dans les deux MRC concernent les revenus de l'ensemble des participants et participantes : il y a davantage de ménages autour du seuil de pauvreté dans la MRC du Fjord-du-Saguenay (Bas-Saguenay Sud), mais également davantage de bons revenus dans cette MRC. Les revenus des participants et participantes de la MRC Domaine-du-Roy sont plus homogènes. L'autre différence déjà notée précédemment concerne la surreprésentation dans la MRC Domaine-du-Roy de personnes âgées envisageant de quitter leur municipalité rurale dans un avenir rapproché.

3.4 LE PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE DES TERRITOIRES À L'ÉTUDE

3.4.1 Les municipalités rurales de la MRC du Fjord-du-Saguenay (Bas-Saguenay Sud) :

La MRC du Fjord-du-Saguenay regroupe 13 municipalités rurales qui ceinturent Ville Saguenay et elle desservait 20 460 personnes en 2011. Les cinq municipalités rurales à l'étude font partie du secteur Bas-Saguenay Sud de la MRC. Toutes situées au sud de l'arrondissement La Baie de Ville Saguenay, elles s'échelonnent sur deux axes routiers. La municipalité de Ferland-et-Boilleau est située sur la route 381 reliant la région à Baie-Saint-Paul. Les quatre autres municipalités s'échelonnent sur la route 170 reliant la région à la région de Charlevoix (Saint-Siméon). La distance de l'arrondissement La Baie est variable selon les municipalités. Les municipalités de Ferland-et-Boilleau et Saint-Félix-d'Otis sont situées relativement proches de l'arrondissement La Baie (25 km pour Saint-Félix-d'Otis et entre 22 et 36 km pour Ferland-et-Boilleau)¹⁹. Rivière-Éternité, L'Anse-Saint-Jean et Petit-Saguenay sont respectivement à 43, 65 et 72 km de l'arrondissement La Baie. À noter que L'Anse-Saint-Jean offre certains services aux municipalités rurales situées sur la route 170 (point de service du CLSC Cléophas-Claveau, école secondaire). La forêt et l'industrie touristique sont des activités importantes dans ces municipalités rurales et elles influencent négativement (ex. la crise forestière) ou positivement (ex. le développement d'un centre de ski à L'Anse-Saint-Jean) le développement démographique.

Le tableau 3 présente l'évolution de la population et quelques données concernant les personnes âgées dans les municipalités rurales de la MRC du Fjord-du-Saguenay (Bas-Saguenay Sud)

19 La municipalité de Ferland et Boilleau est issue d'un regroupement de deux municipalités rurales distantes de 14 km.

Tableau 3: Évolution de la population entre 1991 et 2011 des personnes de 60 ans et plus, selon le sexe dans les municipalités de la MRC Fjord-du- Saguenay (Bas-Saguenay Sud), au Saguenay-Lac-Saint-Jean et au Québec

Municipalités	1991	1996	2001	2006		2011	
Ferland-et-Boilleau							
Population totale	669	652	629	626		583	
Pop. 65 ans et plus	n.d.	n.d.	n.d.	70		80	
% pop. 65 ans et plus	n.d.	n.d.	n.d.	11,2 %		13,7 %	
% 65 ans : hommes/femmes				46%	54%	50%	50%
Nb. Pers. 60-64 ans en 2011						40	
% 60-64 ans hommes/femmes en 2011						71%	29%
Saint-Félix-d'Otis	1991	1996	2001	2006		2011	
Population totale	691	715	790	1 007		801	
Pop. 65 ans et plus	n.d.	n.d.	n.d.	120		140	
% pop. 65 ans et plus	n.d.	n.d.	n.d.	11,9 %		17,5 %	
% 65 ans : hommes/femmes	n.d.	n.d.		60%	40%	50%	50%
Nb. Pers. 60-64 ans en 2011						70	
% 60-64 ans hommes/femmes en 2011						53%	47%
Rivière-Éternité	1991	1996	2001	2006		2011	
Population totale	611	572	553	557		484	
Pop. 65 ans et plus	n.d.	n.d.	n.d.	75		100	
% pop. 65 ans et plus	n.d.			13,5 %		20,7 %	
% 65 ans : hommes/femmes	n.d.	n.d.	n.d.	53%	47%	45%	55%
Nb. Pers. 60-64 ans en 2011						45	
% 60-64 ans hommes/femmes en 2011						44%	56%
L'Anse-Saint-Jean:	1991	1996	2001	2006		2011	
Population totale	1 266	1 250	1 150	1 088		1 208	
Pop. 65 ans et plus	n.d.	n.d.	n.d.	195		250	
% pop. 65 ans et plus	n.d.	n.d.	n.d.	17,9%		20,7%	
% 65 ans : hommes/femmes	n.d.	n.d.	n.d.	53%	47%	52%	48%
Nb. Pers. 60-64 ans en 2011						115	
% 60-64 ans hommes/femmes en 2011						54%	46%
Petit-Saguenay	1991	1996	2001	2006		2011	
Population totale	991	918	849	780		727	
Pop. 65 ans et plus	n.d.	n.d.	n.d.	140		145	
% pop. 65 ans et plus	n.d.	n.d.	n.d.	17,9%		19,9%	
% 65 ans : hommes/femmes	n.d.	n.d.	n.d.	50%	50%	45%	55%
Nb. Pers. 60-64 ans en 2011						65	
% 60-64 ans hommes/femmes en 2011						50%	50%

Tableau 3: Évolution de la population entre 1991 et 2011 des personnes de 60 ans et plus et selon le sexe dans les municipalités de la MRC Fjord-du- Saguenay (Bas-Saguenay Sud), au Saguenay-Lac-Saint-Jean et au Québec -suite

Municipalités rurales MRC du Fjord-du-Saguenay (Bas-Saguenay Sud)	1991	1996	2001	2006		2011	
Population totale	4 228	4 107	3 971	4 058		3 803	
Pop. 65 ans et plus	n.d.	n.d.	n.d.	600		715	
% pop. 65 ans et plus	n.d.	n.d.	n.d.	14,8%		17,3 %	
% 65 ans : hommes/femmes	n.d.	n.d.	n.d.	53%	47%	49%	51%
Nb. Pers. 60-64 ans en 2011						335	
% 60-64 ans hommes/femmes en 2011						54%	46%
Saguenay-Lac-St-Jean	1991	1996	2001	2006		2011	
% pop. 65 ans et plus	n.d.	n.d.	n.d.	15,0%		17,6%	
% 65 ans : hommes/femmes	n.d.	n.d.	n.d.	43%	57%	44%	56%
Québec	1991	1996	2001	2006		2011	
	n.d.	n.d.	n.d.	14,3%		15,9%	
	n.d.	n.d.	n.d.	42%	58%	43%	57%

On y constate que la population totale des cinq municipalités rurales du Bas-Saguenay Sud a chuté de 10,1 % entre 1991 et 2011. La diminution de la population s’est produite de 1991 à 2001. Par la suite, nous assistons à une augmentation de la population totale en 2006 et à une diminution de la population en 2011. Cette hausse passagère est essentiellement due à l’augmentation de la population dans la municipalité de Saint-Félix-d’Otis en 2006. Le pourcentage des personnes âgées de 65 ans et plus s’établit à 17,3 % en 2011. Ce pourcentage est supérieur à celui de la MRC du Fjord-du-Saguenay (14,6 %) et légèrement inférieur à celui de la région (17,6 %). En 2011, nous retrouvons 335 personnes de 60-64 ans qui sont susceptibles de venir gonfler le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus en 2016 dans les municipalités rurales. Cette augmentation importante est reliée à la génération des baby-boomers qui se fera sentir dans les 20 prochaines années. Autrement dit, nous devons nous attendre à une augmentation importante du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus jusqu’en 2031. Fait à noter, la répartition homme-femme pour les 65 ans et plus est à peu près égale (49-51 %) pour l’ensemble des municipalités rurales du Bas-Saguenay Sud, ce qui va à l’encontre de la tendance observée au Québec et dans la région où nous retrouvons un pourcentage plus élevé de femmes dans ces groupes d’âge. Cette tendance se poursuivra dans les prochaines années puisque les hommes ayant 60-64 ans en 2011 arriveront en plus grand nombre que les femmes à 65 ans. Pour chacune des municipalités rurales, le pourcentage homme-femme varie avec prédominance des hommes ou des femmes. Toutefois, nous devons être prudents dans l’interprétation de ces données par municipalité étant donné l’arrondissement aléatoire au 0 ou 5 près de Statistique Canada pour préserver la confidentialité des personnes.

En ce qui a trait à l’évolution de la population totale de chacune des municipalités, Ferland-et-Boilleau, Rivière-Éternité et Petit-Saguenay²⁰ suivent sensiblement le même profil démographique : une lente diminution de la population de 1991 à 2011. Ferland-et-Boilleau et Rivière-Éternité ont vu cependant leur population se stabiliser entre 2001 et 2006, mais les données pour 2011 indiquent la reprise de la diminution de leur population. Saint-Félix-d’Otis a vu sa population croître d’une façon importante entre

20 La municipalité de Petit-Saguenay est identifiée comme municipalité dévitalisée par l’indice de dévitalisation du MAMROT

1991 et 2006 (+46 %) et notamment entre 2001 et 2006. Cependant, entre 2006 et 2011, Saint-Félix-d'Otis a vu sa population décroître de 20,5 %. L'Anse-Saint-Jean a vécu une diminution de sa population entre 1991 et 2006. La municipalité a cependant vu sa population augmenter de 11 % entre 2006 et 2011.

Dans le cas des personnes âgées, Ferland-et-Boilleau se démarque avec un taux relativement peu élevé de personnes âgées de 65 ans et plus en 2011 (13,7 %). Les quatre autres municipalités voient leur taux de personnes âgées osciller entre 17,5 % et 20,7 %. Ajoutons que le pourcentage de personnes âgées a progressé dans toutes les municipalités entre 2006 et 2011 et qu'il continuera de progresser dans les prochaines années lorsqu'on prend en considération le nombre de personnes de 60-64 ans en 2011 dans ces municipalités qui vont venir grossir les rangs des 65 ans et plus en 2016. Le pourcentage de personnes âgées dans un territoire est tributaire d'autres phénomènes démographiques (ex. : l'exode ou l'arrivée de jeunes familles, l'accroissement ou la diminution de la population dans un territoire). Pour en savoir davantage, nous vous référons au portrait du vieillissement de la population régionale réalisé par la FADOQ.²¹

3.4.2 Les municipalités rurales de la MRC Domaine-du-Roy :

La MRC Domaine-du-Roy comptait une population de 31 870 personnes en 2011, répartie en dix communautés : deux centres urbains (Roberval et Saint-Félicien), la communauté autochtone de Mashteuiatsh et sept municipalités rurales qui font l'objet de la recherche. La forêt, l'agriculture et l'industrie touristique (sites de villégiature) constituent des activités importantes dans les municipalités rurales.

Les sept communautés rurales sont situées le long de la route 169 qui ceinture le Lac-Saint-Jean et à l'intérieur des terres (municipalités dites en contrefort de la route principale). La distance entre les municipalités rurales est variable. Les municipalités de Chambord, Saint-Prime, Sainte-Hedwidge et La Doré sont à moins de 25 km de Roberval ou de Saint-Félicien. Saint-François-de-Sales, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean et la municipalité de Lac-Bouchette se situent entre 30 et 40 km de Roberval.

Le tableau 4 présente l'évolution de la population et quelques données concernant les personnes âgées dans les municipalités rurales de la MRC Domaine-du-Roy.

21 FADOQ. Paul Girard (2012). Le vieillissement de la population au Saguenay-Lac-Saint-Jean – État de situation. Voir en particulier le chapitre 2 portant sur le vieillissement de la population.

Tableau 4 : Évolution de la population entre 1991 et 2011 des personnes de 60 ans et plus et selon le sexe dans les municipalités de la MRC Domaine-du-Roy, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et au Québec

Municipalités	1991	1996	2001	2006		2011	
Chambord							
Population totale	1 739	1 724	1 693	1 690		1 773	
Pop. 65 ans et plus	n.d.	n.d.	n.d.	365		360	
% pop. 65 ans et plus	n.d.	n.d.	n.d.	21,5%		20,3%	
% 65 ans : hommes/femmes	n.d.	n.d.	n.d.	47%	53%	49%	51%
Nb. Pers. 60-64 ans en 2011						175	
% 60-64 ans hommes/femmes en 2011						46%	54%
La Doré	1991	1996	2001	2006		2011	
Population totale	1 668	1 624	1 553	1 454		1 453	
Pop. 65 ans et plus	n.d.	n.d.	n.d.	225		255	
% pop. 65 ans et plus	n.d.	n.d.	n.d.	13,3%		17,5%	
% 65 ans : hommes/femmes	n.d.	n.d.	n.d.	49%	51%	45%	55%
Nb. Pers. 60-64 ans en 2011						115	
% 60-64 ans hommes/femmes en 2011						52%	48%
Lac-Bouchette	1991	1996	2001	2006		2011	
Population totale	1 485	1 445	1 370	1 311		1 174	
Pop. 65 ans et plus	n.d.	n.d.	n.d.	260		305	
% pop. 65 ans et plus	n.d.	n.d.	n.d.	19,8%		26%	
% 65 ans : hommes/femmes	n.d.	n.d.	n.d.	51%	49%	54%	46%
Nb. Pers. 60-64 ans en 2011						130	
% 60-64 ans hommes/femmes en 2011						48%	52%
Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	1991	1996	2001	2006		2011	
Population totale	606	580	554	484		488	
Pop. 65 ans et plus	n.d.	n.d.	n.d.	50		65	
% pop. 65 ans et plus	n.d.	n.d.	n.d.	10,3%		13,3%	
% 65 ans : hommes/femmes	n.d.	n.d.	n.d.	46%	54%	47%	53%
Nb. Pers. 60-64 ans en 2011						60	
% 60-64 ans hommes/femmes en 2011						50%	50%
Sainte-Hedwidge	1991	1996	2001	2006		2011	
Population totale	870	863	843	820		824	
Pop. 65 ans et plus	n.d.	n.d.	n.d.	85		130	
% pop. 65 ans et plus	n.d.	n.d.	n.d.	10,4%		15,8%	
% 65 ans : hommes/femmes	n.d.	n.d.	n.d.	37%	63%	52%	48%
Nb. Pers. 60-64 ans en 2011						90	
% 60-64 ans hommes/femmes en 2011						53%	47%

Tableau 4 : Évolution de la population entre 1991 et 2011 des personnes de 60 ans et plus et selon le sexe dans les municipalités de la MRC Domaine-du-Roy, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et au Québec-suite

Municipalités	1991	1996	2001	2006	2011
Sainte-Hedwidge	1991	1996	2001	2006	2011
Population totale	870	863	843	820	824
Pop. 65 ans et plus	n.d.	n.d.	n.d.	85	130
% pop. 65 ans et plus	n.d.	n.d.	n.d.	10,4%	15,8%
% 65 ans : hommes/femmes	n.d.	n.d.	n.d.	37% 63%	52% 48%
Nb. Pers. 60-64 ans en 2011					90
% 60-64 ans hommes/femmes en 2011					53% 47%
Saint-François-de-Sales	1991	1996	2001	2006	2011
Population totale	832	717	735	731	655
Pop. 65 ans et plus	n.d.	n.d.	n.d.	95	130
% pop. 65 ans et plus	n.d.	n.d.	n.d.	13%	19,8%
% 65 ans : hommes/femmes	n.d.	n.d.	n.d.	47% 53%	50% 50%
Nb. Pers. 60-64 ans en 2011					60
% 60-64 ans hommes/femmes en 2011					46% 54%
Saint-Prime	1991	1996	2001	2006	2011
Population totale	2522	2685	2702	2661	2758
Pop. 65 ans et plus	n.d.	n.d.	n.d.	295	330
% pop. 65 ans et plus	n.d.	n.d.	n.d.	11,1%	12%
% 65 ans : hommes/femmes	n.d.	n.d.	n.d.	44% 56%	45% 55%
Nb. Pers. 60-64 ans en 2011					190
% 60-64 ans hommes/femmes en 2011					53% 47%
Municipalités rurales Domaine-du-Roy	1991	1996	2001	2006	2011
Population totale	9722	9638	9450	9151	9125
Pop. 65 ans et plus	n.d.	n.d.	n.d.	1365	1575
% pop. 65 ans et plus	n.d.	n.d.	n.d.	14,9%	17,3%
% 65 ans : hommes/femmes	n.d.	n.d.	n.d.	47% 53%	49% 51%
Nb. Pers. 60-64 ans en 2011					800
% 60-64 ans hommes/femmes en 2011					51% 49%
Saguenay-Lac-St-Jean	1991	1996	2001	2006	2011
% pop. 65 ans et plus	n.d.	n.d.	n.d.	15%	17,6%
% 65 ans : hommes/femmes	n.d.	n.d.	n.d.	43% 57%	44% 56%
Québec	1991	1996	2001	2006	2011
% pop. 65 ans et plus	n.d.	n.d.	n.d.	14,3%	15,9%
% 65 ans : hommes/femmes	n.d.	n.d.	n.d.	42% 58%	43% 47%

La population totale des sept municipalités rurales a diminué de 6,1 % en 20 ans (1991-2011). Toutefois, cette diminution s'est stabilisée entre 2006 et 2011 (- 0,3 %). Les personnes âgées représentent 17,3 % de la population totale des municipalités rurales en 2011, ce qui est légèrement inférieur au pourcentage de personnes âgées dans la MRC Domaine-du-Roy (17,6 %) ou dans la région (17,6 %). En 2011, nous retrouvons 800 personnes de 60-64 ans qui sont susceptibles de venir gonfler le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus en 2016 dans les municipalités rurales. Cette augmentation importante est reliée à la génération des baby-boomers qui se fera sentir dans les 20 prochaines années. Autrement dit, nous devons nous attendre à une augmentation importante de personnes âgées de 65 ans et plus jusqu'en 2031. Fait à noter, la répartition homme-femme pour les 65 ans et plus est à peu près égale (49-51 %) pour l'ensemble des municipalités rurales de la MRC Domaine-du-Roy, ce qui va à l'encontre de la tendance observée au Québec et dans la région où nous retrouvons un pourcentage plus élevé de femmes dans ces groupes d'âge. Cette tendance se poursuivra dans les prochaines années puisque les hommes ayant 60-64 ans en 2011 arriveront en plus grand nombre que les femmes à 65 ans.

En ce qui a trait à l'évolution de la population de chacune des municipalités, les municipalités rurales de La Doré, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean et de Sainte-Hedwidge suivent le profil de l'ensemble des municipalités rurales de la MRC Domaine-du-Roy : diminution de la population de 1991 à 2011 avec une stabilisation de la population entre 2006 et 2011. Les municipalités rurales de Lac-Bouchette et Saint-François-de-Sales ont connu une diminution de leur population entre 1991 et 2011, et cette diminution s'est accentuée entre 2006 et 2011 avec une diminution de 10,4 % (Saint-François-de-Sales) et 10,5 % (Lac-Bouchette)²². Les municipalités de Saint-Prime et de Chambord ont connu une évolution en dents de scie entre 1991 et 2011, mais entre 2006 et 2011, ces deux municipalités ont connu un accroissement de population (4,9 % pour Chambord et 3,6 % pour Saint-Prime).

Dans le cas des personnes âgées, les municipalités de Chambord, Saint-François-de-Sales et surtout Lac-Bouchette se démarquent avec un pourcentage de personnes âgées en 2011 supérieur à celui de la MRC Domaine-du-Roy. Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, Sainte-Hedwidge et Saint-Prime présentent un pourcentage de personnes âgées en 2011 inférieur à celui de la MRC Domaine-du-Roy. Toutefois, soulignons que leur pourcentage de personnes âgées a progressé entre 2006 et 2011 et qu'il continuera de progresser dans les prochaines années lorsqu'on prend en considération le nombre de personnes de 60-64 ans en 2011 dans ces municipalités qui vont venir grossir les rangs des 65 ans et plus en 2016 (à titre d'exemple, en 2011, nous retrouvons 65 personnes âgées de 65 ans et plus à Saint-André-du-Lac-Saint-Jean et 60 personnes âgées de 60-64 ans). Finalement, la municipalité de La Doré adopte un profil similaire à celui de la MRC Domaine-du-Roy quant au pourcentage de personnes âgées dans la municipalité (17,5 %). Le pourcentage de personnes âgées dans un territoire est tributaire d'autres phénomènes démographiques (ex. : l'exode ou l'arrivée de jeunes familles, l'accroissement ou la diminution de la population dans un territoire). Pour en savoir davantage, nous vous référons au portrait du vieillissement de la population régionale déjà cité.²³

3.4.3 Quelques indications sur l'exode rural

Le vieillissement de la population est un phénomène bien documenté au Québec et dans la région Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les municipalités rurales n'échappent pas à ce phénomène comme nous le démontrions précédemment. Le vieillissement de la population camoufle la réalité de l'exode rural vers

22 Les municipalités de St-André-du-Lac-St-Jean, Saint-François-de-Sales et Lac-Bouchette sont identifiées comme municipalités dévitalisées par l'indice de dévitalisation du MAMROT

23 FADOQ. Paul Girard (2012). Le vieillissement de la population au Saguenay-Lac-Saint-Jean – État de situation. Voir en particulier le chapitre 2 portant sur le vieillissement de la population.

les centres urbains : il y a davantage de personnes âgées dans les municipalités rurales même s'il y a des personnes âgées qui quittent les municipalités rurales vers les centres urbains.

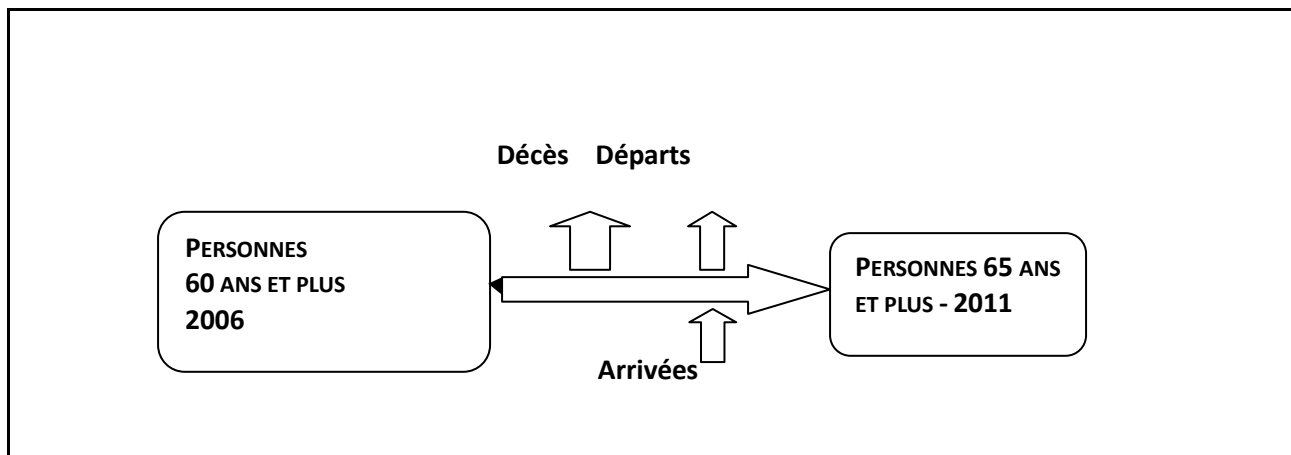
Mais comment quantifier cet exode rural? Les résidents des municipalités rurales constatent des départs vers les centres urbains sans toutefois être en mesure de le quantifier. L'accroissement du nombre de résidences pour personnes âgées est significativement plus important dans les centres urbains que dans les municipalités rurales. Les CHSLD qui accueillent des personnes âgées en grande perte d'autonomie sont regroupés dans les centres urbains de la région. Ces quelques indices nous laissent à penser que l'exode rural est bien réel, sans toutefois être en mesure de le quantifier et de vérifier si l'exode rural s'applique uniformément pour chacune des municipalités rurales des MRC à l'étude.

Les données des recensements ne nous renseignent pas directement sur les départs et arrivées dans les municipalités rurales et les centres urbains. Toutefois, on peut déduire l'exode rural à partir du taux de rétention des personnes âgées de 65 ans et plus dans une municipalité.

La population âgée de 65 ans et plus en 2011 dans une municipalité est constituée des personnes de 60 ans et plus qui étaient là en 2006. Toutefois, trois phénomènes démographiques viennent alors interférer sur ce bassin de population :

- Les décès survenus chez les personnes âgées de 60 ans et plus entre 2006 et 2011 viennent diminuer le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus en 2011.
- Les départs de personnes de 60 ans et plus vers les centres urbains entre 2006 et 2011 viennent également diminuer le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus en 2011.
- Cependant, l'arrivée de personnes de 60 ans et plus entre 2006 et 2011 dans cette municipalité vient accroître le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus.

Figure 1 : Les facteurs qui influencent la rétention des personnes âgées sur un territoire



Avec ces facteurs, nous avons élaboré une méthode de calcul permettant d'évaluer le taux de rétention des personnes âgées selon les territoires :²⁴

$$\frac{\text{Nb de pers. de 65 ans et plus en 2011}}{\text{Nb de personnes de 60 ans et plus en 2006}} \times 100$$

²⁴ Source : cette formule a été élaborée par l'auteur.

L'interprétation des résultats est la suivante : plus le pourcentage obtenu est élevé dans un territoire et plus on a réussi à « retenir » sa population âgée sur son territoire.

Avant de présenter les données sur les taux de rétention, il faut dire un mot sur les taux annuels de mortalité par groupe d'âge qui varient évidemment d'un groupe d'âge à l'autre, présentés dans le tableau 5.

Tableau 5 : Estimation du taux annuel de mortalité pour le Québec et des taux annuels de mortalité par âge pour certains groupes d'âge. 2011.

Groupes d'âge	Taux de mortalité
60-64 ans	7,6/1 000 personnes
65-69 ans	12,1
70-74 ans	19,8
75-79 ans	32,1
80-84 ans	55,6
85-89 ans	94,2
90-94 ans	154,5
95-99 ans	233,4
100 ans et plus	346,2
Tous les groupes d'âge	7,4/1 000 personnes

Source : Institut de la statistique du Québec

On peut constater dans le tableau 5 une augmentation significative des taux de mortalité par âge à partir de 75 ans. Ajoutons que le pourcentage de personnes âgées ayant une incapacité augmente d'une façon importante à partir de 75 ans.²⁵

Le nombre de décès survenus dans un territoire donné doit tenir compte de la répartition par groupe d'âge de sa population âgée. Si, par exemple, nous retrouvons dans une municipalité uniquement des personnes âgées de 65 à 74 ans en 2006, il y aurait eu relativement peu de décès entre 2006 et 2011, ce qui contribue à maintenir le nombre de personnes âgées dans cette municipalité et à augmenter le taux de rétention de sa population âgée en 2011. À l'inverse, si une municipalité comptait uniquement des personnes de 75 ans et plus en 2006, parions qu'il y aurait eu beaucoup plus de décès entre 2006 et 2011, ce qui contribue à diminuer le nombre de personnes âgées dans cette municipalité et par voie de conséquence à diminuer le taux de rétention de la population âgée en 2011.

²⁵ Dans la région Saguenay-Lac-St-Jean, le pourcentage des personnes âgées de 65 à 74 ans ayant une incapacité s'élevait à 25,2 % et passait à 47,6 % chez les personnes âgées de 75 ans et plus en 2006. Source : MSSS. 2011; données citées dans Fadoq. Paul Girard (2012). Le vieillissement de la population au Saguenay-Lac-Saint-Jean : état de situation.

Le tableau 6 présente les taux de rétention des personnes âgées en 2011 pour les centres urbains dans les deux MRC à l'étude et pour la région du Saguenay-Lac-St-Jean et le Québec.

Au Québec, le pourcentage des 75 ans et plus pour l'ensemble des personnes âgées de 65 ans et plus se situe à 46 % en 2006 et 45 % en 2011. Nous tiendrons compte du pourcentage des 75 ans et plus en 2006 dans chacun des territoires pour analyser les taux de rétention des municipalités rurales en 2011.

Tableau 6: Taux de rétention des personnes âgées de 65 ans et plus en 2011 pour le Québec, la région Saguenay–Lac-Saint-Jean, Ville Saguenay et les centres urbains Roberval, Saint-Félicien et l'arrondissement La Baie de Ville Saguenay.

Territoires	Roberval	Saint-Félicien	Arrond. La Baie	Ville Saguenay	Région 02	Québec
Pop. totale 2011	10 227	10 278	18 520	144 746	274 880	
Total 60 ans et plus : 2006	2 410	2 130	3 515	30 925	57 615	
% des 75 ans et plus dans l'ensemble des 65 ans et plus : 2006	46 %	42 %	41 %	46 %	44 %	46 %
Total 65 ans et plus : 2011	2 110	1 690	3 080	25 740	48 180	
Taux de rétention : % des personnes âgées 60 ans et plus en 2006 et qui demeurent toujours dans la municipalité ou le territoire en 2011	87,6 %	79,3 %	87,6 %	83,2 %	83,6 %	83,1 %

Sources : Statistique Canada. Recensements 2006-2011, exception faite du taux de rétention : calcul de l'auteur.

Ces taux de rétention nous donnent des points de repère pour apprécier les taux de rétention dans les municipalités rurales à l'étude. Au Québec, 83,1 %²⁶ des personnes âgées de 60 ans et plus en 2006 sont toujours au Québec en 2011. L'écart est attribuable principalement aux décès survenus dans ce groupe d'âge entre 2006 et 2011. Et nous émettons l'hypothèse que les départs hors Québec des 60 ans et plus ou que les arrivées au Québec des 60 ans et plus entre 2006 et 2011 sont quantitativement négligeables.

Au niveau de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le taux de rétention est à peu près similaire au Québec, soit 83,6 %. Cette donnée laisse sous-entendre que l'exode rural des personnes âgées de 65 ans et plus vers d'autres régions du Québec est peu significatif. Pour en savoir plus sur les taux de rétention de l'ensemble des municipalités du Saguenay-Lac-Saint-Jean voir l'annexe 6.

²⁶ Le taux de rétention pour le Québec est appelé à augmenter au Québec et dans l'ensemble des territoires en 2016 avec l'arrivée d'une cohorte importante de baby-boomers ayant un taux annuel de mortalité par groupe d'âge relativement peu élevé.

Ville Saguenay nous offre un autre point de comparaison : 83,2 % des personnes âgées de 60 ans et plus en 2006 demeurent toujours à Ville Saguenay en 2011.

Dans les MRC à l'étude, les trois centres urbains qui sont des pôles d'attraction pour les personnes âgées des municipalités rurales offrent des taux de rétention intéressants à analyser. Roberval présente un taux de rétention (87,6 %) supérieur à ceux de la région, de Ville Saguenay et du Québec et ce, même si le pourcentage des 75 ans et plus en 2006 était comparable à celui de la région et du Québec.

Pour Saint-Félicien, le taux de rétention est plus faible à 79,3 %, malgré un pourcentage moins élevé de 75 ans et plus (42 %), ce qui laisse entendre que ce centre urbain vit également un léger exode de sa population âgée vers Roberval ou d'autres centres urbains et que cette ville n'exerce pas un pouvoir très attractif pour les personnes âgées des municipalités rurales de la MRC Domaine-du-Roy.

L'arrondissement La Baie présente un taux de rétention supérieur à ceux de la région, de Ville Saguenay et du Québec impliquant l'arrivée de personnes âgées de 60 ans et plus entre 2006 et 2011 pour expliquer ce « surplus » de personnes âgées de 65 ans et plus dans ce centre urbain en 2011. Le taux de rétention des personnes âgées dans l'arrondissement La Baie doit toutefois être nuancé par son pourcentage relativement faible de personnes de 75 ans et plus en 2006 (41 %) qui a contribué à préserver le nombre de personnes âgées en 2011. Ces données confirment ce que les personnes âgées qui ont participé à l'étude ont exprimé sur l'attraction de ces centres urbains. Mais qu'en est-il des municipalités rurales à l'étude dans les 2 MRC?

Le tableau 7 présente les taux de rétention des personnes âgées en 2011 pour les municipalités rurales de la MRC du Fjord-du-Saguenay (Bas-Saguenay Sud).

Tableau 7: Taux de rétention des personnes âgées de 65 ans et plus en 2011 pour les municipalités rurales de la MRC Fjord du Saguenay (municipalités du Bas- Saguenay-Sud).

Bas Saguenay MRC du Fjord	Ferland-et- Boilleau	Saint-Félix- d'Otis	Rivière- Éternité	L'Anse-Saint- Jean	Petit-Saguenay
Population totale : 2011	583	801	484	1208	727
Total 60 ans et plus : 2006	115	190	115	270	185
% des 75 ans et plus dans l'ensemble des 65 ans et plus : 2006	43 %	16 %	33 %	37 %	52 %
Total 65 ans et + : 2011	80	140	100	250	145
Taux de rétention : % des personnes âgées 60 ans et plus en 2006 et qui demeurent toujours dans la municipalité en 2011	69,6 %	71,8 %	87,0 %	92,6 %	78,4 %

Sources : Statistique Canada. Recensements 2006-2011, exception faite du taux de rétention : calcul de l'auteur.

Les municipalités rurales du Bas-Saguenay Sud présentent des pourcentages très différents de 75 ans et plus en 2006. Petit-Saguenay ressort avec un pourcentage très élevé des 75 ans et plus (52 %). C'est une personne âgée sur deux en 2006 qui avait 75 ans et plus. À l'inverse, Saint-Félix-d'Otis comptait très peu de personnes âgées de 75 ans et plus en 2006 (16 % seulement). Ferland-et-Boilleau se rapprochait de la moyenne régionale (43 %) alors que Rivière-Éternité (33 %) et L'Anse-Saint-Jean (37 %) comptaient proportionnellement moins de personnes âgées de 75 ans et plus que la région ou Ville Saguenay.

Les municipalités de L'Anse-Saint-Jean et de Rivière-Éternité ont des taux de rétention supérieurs à ceux de la région ou de Ville Saguenay. Il est vrai que le nombre relativement peu élevé de personnes âgées de 75 ans et plus en 2006 les favorise, mais ça n'explique pas tout, en particulier pour L'Anse-Saint-Jean qui a connu une augmentation démographique entre 2006 et 2011 de 11,0%. Une partie de cette augmentation provient probablement de l'arrivée de personnes de plus de 60 ans.

La municipalité de Petit-Saguenay a un taux de rétention inférieur à celui des territoires de référence (Ville Saguenay et la région 02). Toutefois, il faut relativiser ce taux de rétention par le pourcentage élevé des personnes âgées de 75 ans et plus en 2006. Pour les municipalités de Saint-Félix-d'Otis et de Ferland-et-Boilleau, les taux de rétention des personnes âgées en 2011 sont relativement faibles (respectivement de 73,7 % pour Saint-Félix-d'Otis et 69,6 % pour Ferland-et-Boilleau) même si ces deux municipalités présentaient un pourcentage relativement peu de personnes âgées de 75 ans et plus en 2006 et qu'elles sont situées près de l'arrondissement La Baie.

Le tableau 8 présente les taux de rétention des personnes âgées en 2011 pour les municipalités rurales de la MRC Domaine-du-Roy.

Tableau 8 : Taux de rétention des personnes âgées de 65 ans et plus en 2011 pour les municipalités rurales de la MRC Domaine-du-Roy.

Municipalités rurales Domaine-du-Roy	Saint-François-de-Sales	Sainte-Hedwidge	Lac- Bouchette	Chambord	La Doré	Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	Saint-Prime
Population totale 2011	655	824	1 174	2 773	1 453	488	2 758
Total 60 ans et plus : 2006	155	140	380	485	295	80	430
% des 75 ans et plus dans l'ensemble des 65 ans et plus : 2006	39 %	41 %	35 %	41 %	40 %	42 %	40 %
Total 65 ans et plus : 2011	130	130	305	360	255	65	330
Taux de rétention : % des personnes âgées 60 ans et plus en 2006 et toujours dans la municipalité en 2011	83,9 %	92,9 %	80,3 %	74,2 %	86,4 %	81,2 %	76,7 %

Sources : Statistique Canada. Recensements 2006-2011, exception faite du taux de rétention : calcul de l'auteur.

L'ensemble des municipalités rurales de la MRC Domaine-du-Roy présente des pourcentages de 75 ans et plus en 2006 inférieurs à l'ensemble de la région ou du Québec²⁷, ce qui aurait dû occasionner moins de décès entre 2006 et 2011 et donc augmenter le taux de rétention des personnes âgées en 2011. Les municipalités rurales de Sainte-Hedwidge et de La Doré ressortent avec des taux de rétention supérieurs à ceux de la région et du Québec. Concrètement, ces municipalités réussissent à retenir davantage les personnes âgées de 65 ans et plus que d'autres municipalités de la MRC Domaine-du-Roy ou que les centres urbains.

Les municipalités rurales de Saint-François-de-Sales, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean et Lac-Bouchette se tirent relativement bien d'affaire quant à leur taux de rétention. Les municipalités de Chambord et de Saint-Prime ont des taux de rétention relativement faibles, même si leur pourcentage de 75 ans et plus en 2006 aurait dû favoriser un plus fort taux de rétention et qu'elles sont situées près des centres urbains et sur l'axe routier principal.

Dans l'ensemble des municipalités rurales à l'étude, les taux de rétention indiquent que certaines municipalités rurales retiennent davantage leurs personnes âgées que d'autres municipalités et réussissent à freiner l'exode de leur population âgée vers les centres urbains. Ces données n'ont évidemment pas pour but de mettre en compétition les municipalités entre elles. Et il faut se garder de toute interprétation sommaire de ces données. Elles invitent cependant à une analyse plus fine par municipalité pour expliquer ces taux de rétention (à titre d'exemple, le phénomène de l'installation en milieu rural de retraités urbains, la proximité de la ville et la présence de logements locatifs pour personnes âgées devraient notamment être pris en considération).

Nous aborderons dans les parties 6 et 7 l'analyse du contenu des personnes rencontrées (personnes âgées et intervenants) dans le cadre de cette recherche.

27 Comment expliquer ce phénomène concernant le pourcentage relativement peu élevé des personnes âgées de 75 ans et plus en 2006 dans la très grande majorité des municipalités rurales des deux MRC à l'étude ? Une hypothèse : entre 2001 et 2006, ces municipalités rurales ont connu un exode rural vers les centres urbains qui s'est particulièrement manifesté auprès des personnes âgées de 75 ans et plus, ce qui confirmerait que l'exode rural n'est pas un phénomène nouveau. Par ailleurs, pour certaines municipalités rurales (ex. Saint-Félix-d'Otis et Lac-Bouchette) qui attirent des retraités urbains, le départ dans un centre urbain devient une option plus facilement envisageable que les résidents « de souche » lorsque les impacts du vieillissement se font sentir.

3.5 LA SITUATION ET LE VÉCU DES PERSONNES ÂGÉES DANS LE TERRITOIRE DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY (BAS SAGUENAY SUD)

L'analyse du contenu des sept entrevues individuelles de personnes ayant quitté leur municipalité rurale, des deux entrevues de groupe avec des personnes âgées demeurant toujours dans les cinq municipalités rurales du Bas-Saguenay Sud²⁸ et d'un groupe d'intervenants et d'intervenantes auprès des personnes âgées dans ces municipalités permet de faire ressortir la situation et le vécu des aînés dans le territoire du Bas-Saguenay Sud.

3.5.1 *Le sentiment d'appartenance à sa communauté*

Faut-il s'en étonner, l'ensemble des personnes rencontrées demeurant dans leur municipalité rurale y est très attaché et les raisons invoquées sont multiples. Pour plusieurs personnes, c'est dans leur municipalité qu'elles retrouvent leurs racines familiales. Elles y sont nées ou y habitent depuis plusieurs décennies, parfois dans la maison familiale. Elles y côtoient les membres de leur famille (enfants et petits-enfants, frères, sœurs, neveux, nièces) avec lesquels elles ont des contacts réguliers.

« J'aime ma place natale. J'ai toujours demeuré là. » (Homme – Entrevue de groupe, L'Anse-Saint-Jean)

« Bien moi, j'ai mon petit coin. J'ai mes enfants à côté de la maison, mes petits-enfants dans la même cour quasiment, alors [...]. » (Femme – E.G. Saint-Félix-d'Otis)

Les relations sociales sont également notées comme un élément qui contribue au sentiment d'appartenance et au plaisir de vivre en milieu rural. Le réseau social créé, l'entraide entre voisins sont ressortis souvent et spontanément.

« Et on parle à tout le monde, dès qu'on sort de la maison, tous les gens qu'on rencontre, on les connaît et ils nous connaissent. » (Homme – E.G. L'Anse-Saint-Jean)

« C'est la chaleur humaine aussi. On se connaît tous et s'il y a quelqu'un qui est mal pris, on va s'aider. Et on a vécu un déluge, on sait comment ça se fait. » (Femme – E.G. L'Anse-Saint-Jean)

La qualité de l'environnement est également un élément qui ressort spontanément quand il s'agit d'explorer ce que les personnes âgées rencontrées apprécient dans leur environnement. Bien sûr, les personnes âgées nous parlent de l'air pur, de la forêt, des lacs, mais également du rythme de vie qui s'installe et qu'elles apprécient. Ce qu'on fait valoir également, c'est la capacité d'avoir de l'espace pour cultiver son jardin, planter des fleurs sans être « collé » chez le voisin.

« Oui, l'air pur. Juste la cour, le jardin, l'espace, les amis pas trop près, pas trop loin [...] ça compte. » (Femme – E.G. L'Anse-Saint-Jean)

« Y a personne pour m'enlever mon lac. » (Femme – E.G. Saint-Félix-d'Otis)

28 L'entrevue de groupe effectuée à L'Anse-Saint-Jean comprenait des personnes âgées demeurant à Petit-Saguenay, L'Anse-Saint-Jean et Rivière-Éternité. L'entrevue de groupe à Saint-Félix-d'Otis comprenait des personnes âgées demeurant à Ferland-et-Boilleau et Saint-Félix-d'Otis.

« De temps en temps, je vais dans des villes et je vois les femmes de mon âge, elles sont très stressées, très tendues. Tandis qu'ici, les femmes qui ont 60 ans et plus sont beaucoup plus relaxes, plus détendues. » (Femme – E.G. L'Anse-Saint-Jean)

« Moi, je suis une femme de la campagne et je vais rester une femme de la campagne. J'adore la nature et il n'est pas question de ville pour moi. » (Femme – E.G. Saint-Félix-d'Otis)

Ce que les personnes âgées rencontrées expriment également comme source de satisfaction à vivre en milieu rural, c'est qu'elles considèrent qu'il y a beaucoup de services offerts et qu'elles sont proches de la ville (opinion exprimée par des aînés de Saint-Félix-d'Otis et de Ferland-et-Boilleau)

« On manque de rien ici et après ça, quand on veut aller en ville, ça prend un quart d'heure. » (Femme – E.G. Saint-Félix-d'Otis)

Pour d'autres également, elles ne se voient pas en milieu urbain parce qu'elles n'aiment pas la ville et le mode de vie qui s'y déroule. Le mode de vie en milieu rural leur convient alors parfaitement.

« Moi, j'ai demeuré 10 ans à La Baie, mais je suis native de Saint-Félix et les 10 que je suis partie, je m'ennuyais. Mon mari voulait s'en revenir parce que lui, il était pas capable en ville. » (Femme – E.G. Saint-Félix-d'Otis)

Pour les personnes âgées qui ont quitté leur municipalité rurale pour un centre urbain, le sentiment d'appartenance demeure encore très vif et la plupart gardent contact avec leur famille, leurs amis.

« Chez nous, c'est Petit-Saguenay. Je vais toujours dire chez nous, les racines sont là. » (Femme – Entrevue individuelle)

« C'était un beau coin, le lac Otis. C'est une belle municipalité, c'est très agréable à vivre. » (Femme – E.I.)

« Ah ! Des fois, je m'ennuie, mon mari aussi veut, veut pas. » (Femme ayant quitté depuis trois ans – E.I.)

« J'ai gardé mes amis pareil; on se voit moins souvent, mais on se voit pareil. » (Femme – E.I.)

Concernant le sentiment d'appartenance, le groupe d'intervenants rencontré soulignait que les gens sont attachés d'abord et avant tout à leur municipalité et non au territoire du Bas-Saguenay.

« Moi, ce que j'ai remarqué [...] ceux de Petit-Saguenay veulent pas aller à L'Anse; ceux de Rivière-Éternité veulent pas aller à L'Anse ou à Petit-Saguenay. Ils aiment mieux s'en aller à La Baie que d'aller dans une autre paroisse, ici au Bas-Saguenay. » (E.G. Intervenants)

Finalement, deux citations de personnes âgées rencontrées permettent de sentir la force du sentiment d'appartenance à leur municipalité rurale :

« Quand je suis venue ici, j'ai eu un coup de foudre du village de L'Anse-Saint-Jean [...] L'Anse-Saint-Jean nous rentre dans les tripes. » (Femme – E.G. L'Anse-Saint-Jean)

« Je désire et j'espère mourir ici. J'ai déjà mon terrain au cimetière, mon épitaphe est faite, il reste l'année de mon décès à marquer. » (Femme – E.G. Saint-Félix-d'Otis)

3.5.2 Les personnes âgées : conscientes du vieillissement

Les personnes âgées rencontrées ont été autonomes toute leur vie. Elles ont travaillé, élevé leur famille, entretenu leur maison, fait face aux difficultés qui se présentaient en comptant d'abord sur leurs propres capacités. Leurs conditions de vie ont changé, mais elles tiennent à s'occuper de leurs propres affaires, à « runner leur propre business » comme le disait une intervenante rencontrée, à s'impliquer socialement, à soutenir encore leurs enfants par du gardiennage, du transport, etc.

« Il y a des fois, on dirait qu'ils [les enfants] nous exploitent, mais dans le fond, c'est nous autres qui s'avancent. » (Homme – E.G. Saint-Félix-d'Otis)

« Oui, c'est vrai ce qu'il dit : on est toujours là hein ! As-tu besoin? As-tu besoin? . » (Femme – E.G. Saint-Félix-d'Otis)²⁹

Elles souhaitent bien sûr maintenir le plus longtemps possible leur autonomie et s'occuper de leurs propres affaires.

« L'autonomie, c'est la liberté, on est libre de faire ce qu'on veut. » (Femme – E.G. Saint-Félix-d'Otis)

Et une des clés pour le maintien de leur autonomie, c'est l'attitude de leurs enfants à leur égard :

« Le meilleur moyen de faire vieillir nos parents, c'est d'arriver et de leur mettre des stops. [...] À force de taper dessus et de leur dire qu'ils sont pas capables, bien ils deviennent pas capables. Le jour où maman n'est plus venue garder chez nous mes enfants, qu'elle est restée à la maison, elle a baissé comme ça parce qu'elle se sentait plus utile, elle se sentait plus responsable. [...] Moi, j'ai toujours encouragé mes parents : oui tu es capable de faire ça, fais-le, il arrivera ce qui pourra, mais tu es capable de faire ça. » (E.G. Intervenants)

Toutefois, les personnes âgées, autant celles qui ont quitté leur municipalité que celles qui y demeurent toujours, sont conscientes des pertes de pouvoir sur leur vie en raison du vieillissement et des impacts actuels et éventuels sur leur mode de vie. On se voit vieillir et on ne se leurre pas sur la pente irréversible du vieillissement. Et ça développe de l'insécurité.

« Quand on vieillit, rendu à 74 ans, on commence à penser aux hôpitaux un peu aussi, on sait pas ce qui arrive. » (Homme – E.I.)

« Tu as l'insécurité aussi, quand tu vieillis, tu peux tomber malade un peu et tu commences à avoir peur d'être malade un peu, et plus tu vieillis, bien, plus tu as peur. Et plus tu as peur, bien plus qu'elle est loin Ville de La Baie et l'hôpital, les docteurs. » (Homme – E.G. Saint-Félix-d'Otis)

Le vieillissement, c'est aussi la difficulté de plus en plus grande de maintenir ses activités, d'entretenir sa maison, de se faire à manger, de se déplacer. Parfois, c'est la diminution des capacités reliée à la maladie

²⁹ Plusieurs personnes âgées rencontrées en groupe se disent même prêtes à partir de leur municipalité si un de leurs enfants avait besoin d'elles. Toutefois, comme le rappelait une participante, « on le dit parce qu'on se sent capable d'y aller » (Femme – E.G. L'Anse-Saint-Jean)

qui est en cause. Pour d'autres, c'est la perte d'un conjoint qui amène une difficulté à maintenir l'entretien de la maison.

*« Si moi, je perds mon conjoint, je ne suis plus capable d'entretenir cette maison-là. »
(Femme – E.G. L'Anse-Saint-Jean)*

L'entretien de la maison devient un fardeau, si bien qu'on n'a plus le goût ou les capacités financières d'entreprendre les rénovations:

« Quand la maison est âgée [...], c'est encore pire, il faut que tu en prennes soin comme une personne âgée. » (Femme – E.G. L'Anse-Saint-Jean)

« On voulait tout laisser ça là, on ne voulait plus entretenir tout ça et il aurait fallu faire les réparations [...] et ça nous le disait plus. On l'avait déjà fait une fois là et ça ne rentrait plus dans nos cordes de violon. » (Femme – E.I.)

Les personnes âgées rencontrées envisagent différentes solutions pour contrer les pertes graduelles liées au vieillissement. Déménager dans un logement plus petit semble une façon considérée par certaines personnes âgées. Réduire les pièces habitées dans sa maison est aussi une solution envisagée :

« Moi, ce que j'ai fait pour éviter de partir, c'est que je me suis rapetissé par en dedans [...] Il me reste que les rampes à mettre quand on va avoir de la misère à marcher. » (Femme – E.G. L'Anse-Saint-Jean)

L'utilisation de services est un moyen de composer avec les pertes graduelles du vieillissement. Le profil sociodémographique des personnes âgées rencontrées et qui demeurent encore dans leur municipalité rurale indique que près de 40 % des personnes utilisent des services extérieurs pour les soutenir³⁰. L'entraide entre voisins est bien réelle, surtout lorsqu'on peut s'échanger des services, mais on ne compte pas sur le soutien régulier des voisins pour pallier le vieillissement. On va plutôt se tourner vers ses enfants demeurant dans la même municipalité rurale comme « poteau » en cas de besoin ou pour les soutenir.

« J'ai un garçon qui travaille ici. Alors, il vient me voir à tous les jours si j'ai besoin. » (Femme – E.G. L'Anse-Saint-Jean)

« Je ne suis pas sûre que je serais capable toute seule [si mon mari décédait], mais j'ai ma fille qui reste à côté. Tant qu'elle sera là [...]. » (Femme – E.G. Saint-Félix-d'Otis)

Toutefois, on est prêt à se tourner vers ses enfants, mais pas à n'importe quel prix. On ne veut pas être un fardeau pour ses enfants « qui ont leur vie à vivre ».

Somme toute, tant les personnes âgées demeurant toujours dans les municipalités rurales que les personnes âgées ayant quitté pour un centre urbain sont conscientes du vieillissement et des impacts sur leurs conditions de vie.

³⁰ Voir l'annexe 4 : Synthèse des profils sociodémographiques des personnes âgées ayant participé aux entrevues individuelles et de groupe

3.5.3 Que réserve l'avenir : demeurer dans sa communauté rurale ou partir?

Sauf exception, les personnes âgées demeurant dans une municipalité rurale veulent y rester le plus longtemps possible. Même si certaines personnes n'envisagent tout simplement pas de quitter leur municipalité rurale et reportent la question à plus tard, la majorité des personnes exprime l'opinion qu'il peut survenir des événements (maladie, décès du conjoint, incapacité à entretenir leur maison) qui les amènent à quitter leur maison et même leur municipalité.

« Bien moi, je suis venu au monde ici et si Dieu me garde bien, j'aimerais bien mourir dans mon lit et chez nous. » (Homme – E.G. Saint-Félix-d'Otis)

« Ça dépend de mon état de santé aussi. Je suis éloignée un peu des services [...] je suis bien pour le moment et après, on verra. » (Femme – E.G. L'Anse-Saint-Jean).

« Oui, moi aussi je veux demeurer dans ma maison même si je suis éloignée du village. Je veux rester dans ma maison. J'espère! » (Femme – E.G. L'Anse-Saint-Jean)

Le scénario de vendre leur maison et de déménager dans un logement au village est un scénario attrayant pour plusieurs, et particulièrement pour les personnes qui demeurent dans les rangs.

« Moi, je trouve qu'il y a des étapes à faire dans ça. Tu pars pas de ta maison tout d'un coup pour aller au foyer. Il faut que tu essaies de changer de place, de te prendre un logement plus petit et après tu t'en vas [...] Moi, j'ai une grande maison et je veux la vendre pour m'en aller dans plus petit. Je veux rester ici mais je veux la vendre parce que je la trouve trop grande. » (Femme – E.G. L'Anse-Saint-Jean)

« Si je perds ma conjointe ou que je suis diminué physiquement [...] il faut que je m'en aille au village, s'il n'y a pas de logement, là je vais aller en ville. » (Homme – E.G. L'Anse-Saint-Jean)

Pour d'autres, cela est irréalisable compte tenu du peu de logements disponibles dans leur municipalité rurale.

Par ailleurs, pour certaines personnes âgées ayant quitté leur municipalité rurale, la présence de logements disponibles dans leur municipalité aurait été une solution possible alors que pour d'autres, ce n'est pas une solution qui leur convenait.

« S'il y en avait eu [des logements], je serais restée là. J'aimerais ça rester là encore. » (Femme- E.I.)

« Oui, ils ont des loyers à prix modique, mais nous autres, on n'était pas intéressé pour s'en aller dans un loyer. » (Femme – E.I.)

Sans la perception d'une alternative véritable dans leur municipalité rurale, les personnes âgées se tournent vers l'arrondissement La Baie qui demeure le pôle urbain dans lequel elles se reconnaissent.

« C'est bien sûr que nous on s'en est venu à Chicoutimi parce que les enfants étaient ici, mais par contre, j'aurais aimé rester à La Baie, tant qu'à partir de chez nous, ça ressemblait plus un peu [à chez nous]. » (Femme – E.I.)

3.5.4 Quitter sa maison, son milieu de vie : les raisons invoquées

Les situations qui entraînent le départ

On retrouve trois types de situations qui entraînent ou pourraient entraîner le départ du domicile et éventuellement de la municipalité rurale.

Des événements relativement rapides comme l'aggravation de problèmes de santé, le décès d'un conjoint ou de la conjointe ont des répercussions sur la difficulté d'entretenir sa maison ou d'effectuer les tâches domestiques, entraînent de la solitude et de l'insécurité³¹; cela est particulièrement souligné par des femmes. Rapidement, ces événements amènent une remise en question du maintien de vie dans le domicile. On quitte la municipalité parce qu'on veut se départir de responsabilités, se faciliter la vie et se rapprocher des services et des enfants.

Il y a aussi une diminution progressive de l'autonomie qui amène une difficulté à entretenir leur maison, plus d'insécurité reliée à l'isolement et aux petits problèmes récurrents de santé, une pression financière accrue, une difficulté au niveau du transport. Dans ce dernier cas, on se retrouve avec deux types de réactions : on accumule les pertes d'autonomie en repoussant la prise de décision le plus longtemps possible ou on décide de partir de sa maison avant que le vieillissement ne se fasse trop sentir. On quitte la municipalité pour les mêmes raisons : se départir de responsabilités, se faciliter la vie et se rapprocher des services et des enfants.

Finalement, pour certaines personnes âgées, le départ de la municipalité est un projet planifié de longue date. On est venu habiter en campagne, on a des racines en « ville » et on quitte pour se rapprocher des services, des enfants et de la famille. Il y a également des personnes âgées qui ont vécu la plus grande partie de leur vie en milieu rural et qui font également ce choix de venir en milieu urbain pour les mêmes raisons. Et les intervenants rencontrés confirment ce type de situation.

« C'était un peu dans notre plan de match autrement dit de demeurer en rural quelques années et [...] de s'en venir en urbain quand on serait décidé. On s'est décidé et on s'est en venu. » (Femme – E.I.)

« Quand je serai malade, je serai plus proche (des services). » (Femme – E.I.)

« Il y a des personnes qui sont pas attachées. [...] J'ai vécu là, j'ai fait ce que j'ai voulu, là c'est le temps de partir pour les grands centres. Pas parce qu'il n'y a pas de services en rural, pas parce qu'il y a pas, exemple, d'ambulance, ces affaires-là pour se faire soigner, de médecins et tout ça, on a tout ça aussi. Mais sauf que pour eux autres, c'est chose du passé, on s'en va retrouver nos enfants, pas pour rester avec nos enfants, sauf que c'est un choix qu'ils font aussi. » (Femme – E.G. Intervenants)

L'aggravation de problèmes de santé et le décès du conjoint ressortent comme des raisons principales de quitter sa maison et même sa municipalité. Ça devient un élément déclencheur de réflexion sur ses conditions de vie. Et les personnes âgées demeurant toujours dans leur municipalité rurale expriment les impacts de ces événements possibles sur leur vie de la façon suivante:

31 Nous n'avons pas abordé le problème de la détresse psychologique souvent associée à la solitude et à l'insécurité. Toutefois, dans une étude auprès des aînés de Petit-Saguenay, on soulignait que 29 % des personnes interrogées souffraient de détresse psychologique. Voir : Johanne Bernatchez, Philôme La France et Denis Pineault (2011). Une qualité de vie pour nos aînés. Rapport de consultation auprès des aînés de plus de 70 ans à Petit-Saguenay.

« C'est juste que si tu es plus handicapée, tu as les services ici [...] ça dépend [...] tant que tu as les services ici, tu peux rester ici. Et après, quand ils ne sont plus capables de donner les services, là [il faut que tu partes]. » (Femme – E.G. L'Anse Saint-Jean)

« Quand tu deviens veuve, les charges sont plus difficiles. » (Femme – E.G. L'Anse-Saint-Jean)

« Quand tu perds ton conjoint ou ta conjointe, tu perds l'intérêt [...]. C'est une autre vie, là! » (Femme – E.G. L'Anse-Saint-Jean)

« Moi aussi, ce serait la perte du conjoint parce qu'où on demeure, il y a pas grand monde qui demeure là à l'année. » (Femme – E.G. Saint-Félix-d'Otis)

« J'ai quitté ma maison quand j'ai perdu mon mari [...] Mais là, je ne suis plus prête (à partir). Là, j'ai oublié ça, je vis toute seule, je me suis fait une vie organisée. » (Femme – E.G. L'Anse-Saint-Jean)

Les personnes âgées ayant quitté leur municipalité rurale confirment les questionnements sur leurs conditions de vie quand elles se retrouvent aux prises avec une aggravation des problèmes de santé ou le décès d'un conjoint ou d'une conjointe.

« Mon mari [...], il avait subi plusieurs grosses opérations et là, il allait pas bien encore et moi, je me trouvais trop loin des services, l'hôpital et tout ça. » (Femme – E.I.)

« En m'en venant toute seule [...] et moi, j'avais des petits bobos aussi, c'est là que j'ai dit [...] mon fardeau est trop lourd encore. Ça n'a pas de bon sens, si je veux vivre, il faut que je change quelque chose. » (Femme – E.I.)

« Mon mari était décédé au mois de juillet [...]. J'ai été deux mois toute seule et je faisais de l'angoisse au maximum [...]. J'avais peur que des gens viennent me faire peur et [...] je faisais comme fabuler un petit peu là. J'ai dit avant de devenir folle, je vais m'en aller. » (Femme – E.I.)

La diminution progressive de l'autonomie a des répercussions sur leur capacité d'entretenir la maison, de vaquer aux tâches domestiques, de se déplacer par leurs propres moyens, sur leur sentiment d'être en sécurité. Quelques commentaires des personnes âgées ayant quitté ou demeurant toujours dans leur municipalité rurale témoignent de leur perception des impacts sur leur vie quotidienne.

« Quand tu ne seras plus capable de tenir l'appartement, tu n'es plus capable de te faire à manger, tu es obligé dans ce temps-là, que tu le veuilles ou non, tu es obligé [de déménager]. » (Femme – E.G. L'Anse-Saint-Jean)

« Bien, la grosse raison, je pense que c'est se rapprocher des services là. Un moment donné quand tu arrives à un certain âge et que tu as besoin de je sais pas quoi là [...] l'hôpital, le médecin, la pharmacie et que tu n'es plus capable de conduire ton auto, tu n'as plus une certaine forme d'autonomie si on veut là. » (Homme – E.G. Saint-Félix-d'Otis)

« Bien, on n'a pas le choix, là. On s'en va où il y a des services, on s'en va où ils sont capables d'avoir soin de nous autres. » (Femme – E.G. L'Anse-Saint-Jean)

« Un moment donné, il nous arrive quelque chose dans la nuit, une tempête, on est malade, on est loin. Alors, on se rapproche pour ça un peu aussi. » (Femme – E.I.)

« Mon mari, il voyait ça vraiment gros d'entretenir la maison [...]. Il n'était comme plus capable de l'entretenir, alors il aurait fallu prendre un jour un logement (dans la municipalité). » (Femme – E.I.)

Somme toute, les personnes âgées ayant quitté leur municipalité rurale et les personnes âgées y demeurant toujours se rejoignent quant aux raisons les ayant incitées ou pouvant les inciter à quitter leur domicile ou leur municipalité.

Le rôle des enfants dans la décision de quitter

Il nous semblait particulièrement intéressant de comprendre le rôle des enfants dans la décision de quitter leur maison, voire leur municipalité rurale alors que plusieurs personnes âgées ont des enfants qui vivent dans leur environnement immédiat. Peut-on parler de pression induite³² de la part des enfants qui vivent de l'insécurité par rapport aux conditions de vie de leurs parents?

En général, les enfants qui vivent dans la municipalité rurale de leurs parents ou à l'extérieur (région et hors région) ne mettent pas de pression pour que leurs parents vendent leur propriété ou quittent leur municipalité.

« Ils m'ont laissé faire à mon idée. » (Femme – E.I.)

Et les personnes âgées, selon leurs commentaires, se montreraient assez imperméables aux pressions de leurs enfants, s'il y en avait.

Les enfants sont cependant loin d'être indifférents aux conditions de vie de leurs parents. Certains, par exemple, vont proposer à leurs parents de venir les rejoindre. D'autres vont les sensibiliser à réfléchir à leur situation et à déménager, s'il y a lieu, avant qu'ils soient rendus au bout du rouleau ou bien vont les encourager dans leur recherche de sécurité.

« Le move que je fais de descendre au village, ils [mes enfants] étaient heureux. [...] Ils sentaient que j'avais plus de sécurité à revenir au village, être entourée de monde. » (Femme – E.G. L'Anse-Saint-Jean)

D'autres enfants, particulièrement ceux qui demeurent à l'extérieur de la région, s'inquiètent pour la sécurité de leurs parents.

« Souvent, il faut dédramatiser la situation envers les enfants, pas envers les personnes âgées, envers les enfants qui sont loin. Il y en a qui disent [...] ma mère m'appelle et je la sens insécure et tout ça. Là, on va voir la dame, elle est bien correcte, c'est l'enfant plus qui panique, qui veut que sa mère s'en aille. Ou son père, il peut pas rester tout seul, mais la personne en tant que telle, elle se sent très bien là et il n'y a pas de problème. » (E.G. Intervenants)

32 Nous considérons qu'il y a une pression induite lorsque la décision de quitter est prise par les enfants alors que les parents sont en mesure de décider, que les parents suivent la décision prise par leurs enfants sans que ça leur convienne réellement ou que les parents prennent des décisions trop rapidement sous la pression des enfants sans qu'ils aient le temps de mûrir leur décision.

Les intervenants du CSSS et des organismes communautaires communiquent avec les enfants et les impliquent.

« Oui [on leur parle]. Et on le fait de façon régulière. Et on fait des plans avec eux et on démontre ce qu'on a mis en place, c'est ça qui les sécurise. » (E.G. Intervenants)

Les enfants ne se gênent pas pour soutenir leurs parents en perte d'autonomie, particulièrement ceux qui vivent dans la municipalité : gratter la cour, entretenir le gazon, le grand ménage etc. Et pour les personnes âgées, c'est une façon concrète de les maintenir dans leur maison.

Nous avons cherché à cerner si les enfants, inquiets pour la sécurité de leurs parents, jouaient un rôle déterminant dans la décision des parents de quitter leur maison ou leur municipalité. Nous n'avons cependant pas abordé la notion de violence à l'égard des personnes âgées. La méthodologie de la recherche ne permettait pas d'aller chercher des données sur cette problématique encore tabou. Comme le soulignait cependant une intervenante :

« On voit ça souvent aussi dans la vie, qu'il y a des enfants qui sont intéressés [...] plus intéressés à l'avoir [financier] de leurs parents qu'à leurs parents. » (E.G. Intervenants)

Somme toute, tant pour les personnes âgées ayant quitté leur municipalité que pour les personnes âgées y demeurant toujours, la pression des enfants relève d'une saine inquiétude pour les conditions de vie de leurs parents.

La situation financière : raison majeure pour vendre sa maison?

Le profil sociodémographique des personnes âgées rencontrées a fait ressortir que les personnes âgées demeurant dans les municipalités rurales ne « roulent pas sur l'or ». Certes, leur maison est payée, mais elles nous parlent de l'augmentation des taxes, des coûts supplémentaires pour des services externes (ex. ménage, déneigement) et surtout des rénovations qu'il faudrait entreprendre.

« Oui, j'étais pas capable financièrement. J'étais pas capable d'entretenir ça. Parce qu'il fallait payer sur tout, le déneigement [...]. » (Femme – E.I.)

« C'est ressorti [dans notre organisme]. La maison demande des rénovations, surtout quand on vient en perte d'autonomie, on a plus de choses à se faire mettre pour pouvoir être à l'aise. » (E.G. Intervenants)

« Il y a des fois aussi, la perte d'autonomie amène des coûts supplémentaires dans le sens que leur maison, elle commence à se dégrader. Alors, là, ils le font pas et là, ça s'en vient et ça s'en vient. » (E.G. Intervenants).

« Je rajouterais d'autres choses, moi. Avec le décès d'une conjointe, seulement qu'une pension, manque de finances. » (Homme – E.G. L'Anse-Saint-Jean)

Toutefois, tant pour les personnes âgées ayant quitté leur municipalité rurale que pour celles y demeurant toujours, la pression financière n'est pas ressortie comme l'élément déclencheur pour vendre sa maison. C'est un facteur qui est pris en considération dans les décisions à prendre, particulièrement à la suite du décès d'un conjoint ou d'une conjointe, mais ça n'apparaît pas, sauf exception, comme un facteur décisif. De plus, les personnes âgées ont la perception que ça coûte plus cher de se loger dans un centre urbain.

« Ça coûte vachement cher vivre à Chicoutimi. Moi, je regarde ça au niveau de sécurité financière, c'est beaucoup moins coûteux de vivre dans un petit village ou même dans un rang. » (Femme – E.G. L'Anse-Saint-Jean)

Quitter son domicile peut-être, mais pourquoi quitter sa municipalité?

Nous avons déjà fait état (voir 6.3) de la difficulté perçue par les personnes âgées de se trouver un logement locatif dans leur municipalité et du fait que certaines personnes âgées ayant quitté leur municipalité rurale auraient choisi de demeurer dans leur municipalité après la vente de leur maison. Les rencontres de groupe avec les personnes âgées demeurant encore dans leur municipalité rurale démontrent qu'elles n'ont pas l'impression d'avoir un grand choix de logements disponibles et que ça ne correspond pas toujours à leurs besoins.

La présence de services dans les municipalités rurales (aide à domicile, aide pour le transport, soins à domicile) est appréciée par les personnes âgées. Cependant, lorsqu'elles sentent que leur état de santé requiert des soins spécialisés, des soins réguliers, cette situation les amène à vouloir se rapprocher des services.

« Et pour les traitements de l'hôpital, c'est plus proche, pour tes médecins traitants spécialistes, c'est plus proche, aller à l'épicerie, c'est plus proche. » (Femme – E.I.)

« C'est sûr que si tu as une maladie qui demande de te rendre à l'hôpital régulièrement quand tu demeures à Petit-Saguenay, c'est loin. » (Femme – E.G. L'Anse-Saint-Jean)

On peut s'étonner que certaines personnes âgées ayant des enfants qui demeurent dans la municipalité aient choisi de quitter leur municipalité pour un centre urbain. Les personnes âgées ne veulent pas être un fardeau et elles respectent la vie trépidante de leurs enfants (travail, enfants, responsabilités).

« C'est entendu, les enfants, ils n'avaient pas tout le temps le temps non plus. » (Femme – E.I.)

Lors des rencontres avec des personnes âgées ayant quitté leur municipalité rurale, certaines d'entre elles ont souligné le fait qu'elles voulaient ainsi se rapprocher de leurs enfants, histoire d'être davantage en sécurité (ces personnes âgées n'avaient pas d'enfants dans leur municipalité rurale antérieure). Et les intervenants rencontrés confirmaient ce facteur.

« Lui, il avait décidé qu'on partait [...], on va trouver nos enfants. » (Femme – E.I.)

« Le point des enfants, c'est vrai aussi. S'ils n'ont pas d'enfants qui restent ici, même s'ils sont très enracinés, ils vont aller retrouver leurs enfants lorsqu'ils ont besoin de plus d'aide si on veut. » (E.G. Intervenants)

Les perceptions des personnes âgées demeurant dans une municipalité rurale ou ayant quitté pour un centre urbain se rejoignent quant aux motifs les incitant à quitter leur municipalité rurale.

La décision de quitter sa maison ou sa municipalité : un parcours personnel

Les personnes âgées demeurant toujours en milieu rural et les personnes âgées ayant choisi de quitter leur municipalité rurale partagent un fort sentiment d'appartenance, perçoivent les mêmes pertes de pouvoir et d'autonomie reliées au vieillissement, identifient les mêmes facteurs les amenant ou pouvant les amener à s'interroger sur leur maintien à domicile et dans leur municipalité rurale.

Comme nous l'avons souligné, de multiples facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de décider de quitter sa maison ou de quitter sa municipalité. Et ces facteurs ont un poids différent dans la balance selon chacune des personnes. Que la réflexion soit provoquée par un événement relativement rapide et subit (décès, aggravation de la maladie), par la perte graduelle de leur capacité physique reliée au vieillissement ou que leur départ soit déjà envisagé depuis longtemps (projet planifié), les décisions à prendre sont le fruit d'un parcours unique et personnel.

Ce que nous constatons cependant en analysant le contenu des entrevues des personnes âgées ayant quitté leur municipalité rurale et celles qui y demeurent toujours, c'est la différence de perception sur certains facteurs. Il arrive un moment où nous assistons à un point de bascule relié à des conditions de vie.

Petit-Saguenay et Ferland-et-Boilleau ne sont pas plus loin qu'auparavant de l'arrondissement de La Baie, mais il vient un moment où on se sent trop éloigné de la « ville ». La maison n'est pas plus grande que lorsque les enfants ont quitté la maison familiale, mais il vient un moment où elle devient trop grande, beaucoup trop grande. Les personnes âgées ont toujours eu des réparations, de l'entretien à faire sur leur maison, mais il vient un moment où ça devient carrément un fardeau de poursuivre l'entretien de leur maison. Les services de soutien à domicile par le CSSS et les organismes communautaires sont bien perçus et jugés satisfaisants, mais il arrive un moment où on les juge insuffisants pour leur permettre de demeurer à domicile.

3.5.5 Les changements apportés par le départ de sa municipalité rurale

Exception faite des personnes âgées qui avaient pour projet de vie de « déménager en ville » et pour qui la réflexion fut plus sereine, la décision fut plus ou moins longue à prendre (de deux, trois mois à un an et plus) pour les personnes âgées rencontrées et elle ne fut jamais prise de gaieté de cœur, car ça implique de rompre avec un long passé, avec ses racines, avec un mode de vie.

« Bien, j'ai pleuré un an de temps avant de me décider. » (Femme – E.I.)

Cependant, elles se sentent soulagées une fois la décision prise et le déménagement fait.

« Oui, j'étais soulagée, après que ça l'a été fait, là je me suis sentie libérée. » (Femme – E.I.)

Elles gardent contact, s'ennuient parfois, mais les personnes âgées qui ont quitté ne reviendraient pas habiter dans leur ancienne municipalité; elles se sont adaptées à leur nouveau milieu de vie.

*« Non [je ne reviendrais pas]). Si ça s'est fait, c'est parce que ça s'en venait comme ça. »
(Femme – E.I.)*

Les personnes âgées qui ont quitté ont choisi d'habiter très majoritairement des logements loués (6 / 7) et leur choix répond à leurs besoins et à leurs attentes (proximité des services; sécurité d'avoir leurs enfants proches; pas d'entretien de la maison). Leur qualité de vie s'est-elle améliorée? La grande majorité des personnes âgées estiment que leur qualité de vie s'est améliorée ou s'est maintenue. Pour d'autres, leur qualité de vie ne s'est pas améliorée : dans ces cas, elles regrettent la nature, leur jardin, leurs fleurs. Par ailleurs, certaines personnes âgées ont noué des relations sociales dans leur milieu et participent à des activités du Club de l'âge d'or, mais leur réseau social en milieu urbain n'a pas la même ampleur qu'en milieu rural.

Somme toute, les personnes âgées rencontrées qui ont quitté leur municipalité rurale considèrent avoir fait le bon choix étant donné leurs besoins et attentes et les possibilités qui s'offraient à elles au moment de la décision.

3.5.6 Les conditions pouvant favoriser le maintien des personnes âgées dans leur maison et dans leur communauté

Dans cette partie, nous présentons des pistes de solution pour favoriser le maintien des personnes âgées dans leur résidence et dans leur municipalité, pistes identifiées surtout par les personnes âgées demeurant toujours en milieu rural, par les personnes âgées ayant quitté et par les intervenants en soutien à domicile. Les propos recueillis ont également fait l'objet d'une analyse de contenu nous permettant de dégager des tendances regroupées sous cinq thèmes :

- Le logement
- La sécurité
- Les services de santé et de soutien à domicile
- Les activités sociales pour un milieu de vie de qualité
- L'information sur les services offerts

Il est à noter que nous n'avons pas fait au préalable un inventaire des services offerts dans chacune des municipalités pour confronter ces services aux besoins exprimés par les personnes âgées. Nous sommes partis de la compréhension qu'ont les personnes âgées de ces services en nous attardant à leur appréciation des services offerts et surtout aux améliorations souhaitées ou au développement de nouveaux services.

Le logement

Nous avons déjà souligné précédemment le peu de logements dans les municipalités rurales du Bas-Saguenay, que ce soit des logements privés ou des logements municipaux. Par ailleurs, nous avons également rapporté les commentaires de personnes âgées ayant quitté leur municipalité rurale et qui ont déménagé à l'extérieur de la municipalité faute de logements disponibles ou répondant à leurs attentes. En outre, plusieurs personnes âgées rencontrées ont indiqué qu'elles souhaiteraient demeurer dans leur municipalité si elles devaient un jour vendre leur propriété. Différentes avenues ont été discutées particulièrement lors des rencontres de groupe.

L'aide à l'adaptation des résidences actuelles

Quelques personnes âgées ont souligné la difficulté d'obtenir de l'aide financière pour adapter leur maison à la diminution de leurs capacités physiques. On fait référence à l'aménagement de salles de bain, l'élimination de barrières physiques (marches), etc. Les organismes communautaires qui desservent ces municipalités sont au courant de ces besoins sans avoir les outils pour les soutenir.

Les logements municipaux et les résidences pour personnes âgées

On a fait état de logements municipaux dans plusieurs municipalités du Bas-Saguenay, logements qui sont offerts généralement tant aux familles qu'aux personnes âgées. Les personnes âgées souhaitent cependant qu'il n'y ait pas de mixité dans ces logements, histoire de vivre davantage dans la tranquillité. Et on souhaite des logements pour personnes âgées autonomes et en perte d'autonomie, permettant de regrouper des services sociaux et de santé et des services de proximité (cafétéria, popote roulante,

activités diverses). La formule de résidence pour personnes âgées a été mise de l'avant par beaucoup de personnes âgées.

Toutefois, on a fait état de consultation dans la municipalité de Ferland-et-Boilleau sur la mise en place de logements pour personnes âgées, mais qui n'a pas trouvé grand écho auprès des personnes âgées susceptibles d'y habiter. Et à Saint-Félix-d'Otis, il semblerait que la demande pour une résidence pour personnes âgées est très forte, mais personne ne semble vouloir prendre le leadership de développer ce projet.

L'offre de logements municipaux pour les personnes âgées est inégale sur le territoire du Bas-Saguenay Sud³³. Certaines municipalités ont fait des efforts particuliers pour offrir des solutions dans l'hébergement des personnes âgées qui ne peuvent plus demeurer dans leur maison. De plus, il semble que la demande pour des logements municipaux soit variable selon les municipalités.

Aller demeurer chez ses enfants et les habitations intergénérationnelles

Qui n'a pas connu des familles qui hébergeaient les grands-parents dans leur maison? Cette formule si populaire autrefois ne recueille plus la faveur des personnes âgées ou si peu.

« Moi, j'ai vécu ce que c'est de rester avec les autres [...] mes beaux-parents et je veux pas pantoute embarrasser mes enfants, pantoute! Je sais ce que c'est! C'est pas de les embarrasser, mais il y a trop de contraintes. » (Femme – E.G. L'Anse-Saint-Jean)

« Pas rester avec les enfants, je veux pas embarrasser personne. Mais là, je sais pas [...] s'ils m'avaient fait des offres comme ça, bien je l'aurais fait, mais j'ai pas eu d'offre alors [...] j'ai dit je m'en vais en ville. Mais ils n'ont pas parlé, ils ont dit [...] c'est bien. Ils m'ont déménagé et j'ai pas eu de problème. » (Femme – E.I.)

La formule des habitations intergénérationnelles³⁴ reçoit, quant à elle, un accueil partagé. Pour certaines personnes âgées, c'est une excellente solution qui leur plairait bien, notamment pour la sécurité que ça procure. Pour d'autres, ce n'est pas une solution susceptible de les intéresser parce qu'elles ne veulent pas embarrasser leurs enfants ou perdre leur intimité. Et dans les habitations intergénérationnelles, il faut « être deux » pour danser :

« À un moment donné, ma fille dit : on va agrandir la maison. Alors moi, je lance comme ça tout doucement : un petit logement 3 ½, je pourrais vous aider à construire la maison [...] il n'y a pas eu de réponse. Les jeunes ne sont plus prêts non plus à recevoir leurs parents. » (Femme – E.G. L'Anse-Saint-Jean)

« Bien moi, ça ne m'intéresse pas parce que je trouve pas nécessaire d'être collée après mes enfants. Je les ai eus, c'est assez. Ils sont capables de nous aider, mais pas les enfants collés. Autrement, quand c'est générationnel, c'est un contrat à vie. » (Femme – E.G. Saint-Félix-d'Otis)

33 À titre indicatif, voir l'annexe 5 qui fait état du nombre de logements municipaux réservés aux personnes âgées et de logements dans des résidences pour personnes âgées dans les municipalités rurales à l'étude.

34 Maison intergénérationnelle : concept d'habitation qui permet à une famille de cohabiter avec ses parents vieillissants dans une maison unifamiliale composée de deux logements indépendants de taille différente (Société d'habitation du Québec)

« Ma voisine qui a déménagé parce qu'elle a perdu son conjoint et en fin de compte elle avançait en âge. Elle a vendu et elle reste avec son garçon et ça va très bien. Elle a son petit logement et ses enfants l'envahissent pas plus que ça et elle va où elle veut. » (Femme – E.G. Saint-Félix-d'Otis)

La capacité d'offrir des solutions de rechange pour le logement des personnes âgées contribuerait à maintenir les personnes âgées dans leur municipalité rurale. Et il n'y a pas de solution unique pour ce faire : une gamme étendue de possibilités de logements répondrait davantage aux différents besoins. Certains programmes gouvernementaux facilitent la mise sur pied d'habitations (HLM, résidence pour personnes âgées) ou de soutien aux familles (habitation intergénérationnelle). Toutefois, rien n'empêche les municipalités rurales de bonifier ces programmes et d'exercer un leadership dans ce domaine.

La sécurité

L'insécurité reliée au vieillissement fait référence à la crainte de tomber, d'être malade sans pouvoir avertir personne et c'est particulièrement souligné par les personnes âgées vivant seules. Différents moyens sont utilisés actuellement pour sécuriser les personnes âgées.

Le système de bracelet-alerte³⁵ est un système qui est utilisé par plusieurs personnes âgées et est apprécié des utilisateurs et utilisatrices.

Le « Bonjour Quotidien »³⁶ est un service instauré dans certaines municipalités rurales du Bas-Saguenay. Et la Sûreté du Québec a annoncé qu'elle comptait mettre sur pied un tel service à l'automne 2012 dans les municipalités du Bas-Saguenay (Programme PAIR)³⁷. Dans les municipalités où le service du « Bonjour Quotidien » est mis en place, les personnes âgées l'apprécient également en soulignant que ça contribue à briser l'isolement.

« Ça donne une raison de vivre des fois à des gens qui sont seuls, qui s'ennuient. Si tu as un appel quotidien comme ça, pour dire au moins il y a quelqu'un qui m'appelle dans une journée. [...] Il y a beaucoup de gens qui sont seuls et ils le montrent pas devant les gens, mais quand ils sont chez eux, des fois, ils sont chez eux longtemps tout seul. » (Femme – E.G. Saint-Félix-d'Otis)

Très souvent, il existe un « Bonjour Quotidien » familial. Un ou des enfants communiquent quotidiennement avec leurs parents. Sans que la sécurité soit la raison principale, ces appels quotidiens remplissent la fonction de sécuriser les personnes concernées, tant les parents que les enfants.

Un autre élément de sécurité qui est ressorti dans les rencontres de groupe avec les personnes âgées, c'est l'éclairage déficient des rues et des trottoirs dans les municipalités rurales du Bas-Saguenay. Comme le disait un participant âgé, ce n'est pas évident d'aller se promener le soir dans le village.

35 Bracelet : opéré par le réseau public (télé-surveillance par Info-santé) ou par une entreprise privée, ce système permet aux personnes âgées de déclencher une alerte en cas de besoin. Fait à noter, ce système est souvent proposé et défrayé par les enfants pour assurer la sécurité de leurs parents et pour se rassurer sur leurs inquiétudes.

36 "Bonjour Quotidien": une personne appelle systématiquement à tous les jours des personnes vivant seules. En général, ce service est organisé par un organisme communautaire.

37 Programme PAIR (Programme d'assistance individuelle aux personnes retraitées) : ce programme fonctionne généralement de la façon suivante. Chaque jour, à l'heure désirée, la personne reçoit un appel provenant du module de surveillance. Si elle ne répond pas à l'appel, l'une des personnes dont elle a laissé les coordonnées en référence sera contactée et ira vérifier la raison du silence téléphonique.

« Il y a un lampadaire aux trois maisons, mais il n’y a pas de maison. » (Homme – E.G. L’Anse-Saint-Jean)

Somme toute, certaines mesures sont en place pour sécuriser les personnes âgées, notamment les personnes vivant seules. Apprécies des utilisateurs et utilisatrices, ces services pourraient être étendus à l’ensemble des municipalités.

Les services de santé et de soutien à domicile

Dans cette partie, nous englobons tant les services du CLSC (services santé et sociaux) que les services des organismes communautaires (transport et accompagnement, aide à domicile) qui fournissent des services dans les communautés rurales du Bas-Saguenay. Également, nous incluons les services de proximité (par exemple, les popotes roulantes, la

livraison à domicile) et les projets qui auraient comme objectif de soutenir les personnes âgées dans l’entretien extérieur de leur propriété.

Soulignons au départ que les personnes âgées apprécient grandement les services tant du CLSC que des organismes communautaires et elles établissent des rapports de confiance avec les intervenants et intervenantes.

Services santé et sociaux (CLSC)

Le CLSC fournit des services décentralisés dans les municipalités rurales à partir notamment du point de service à L’Anse-Saint-Jean. Par exemple, la vaccination antigrippale est effectuée dans chacune des municipalités et des infirmières et médecins suivent des personnes âgées à domicile, ce qui est très apprécié des aînés.

Les personnes âgées rencontrées déplorent toutefois le fait qu’il n’y ait plus de médecins qui viennent faire de la consultation dans les municipalités rurales.

« Ça peut adonner que tu aies la grippe ou que tu n’aies pas besoin d’aller à l’urgence, que le médecin tu sais qu’il vient dans la semaine alors tu vas le voir au bureau du CLSC. Ça, ça serait pas mal pratique. » (Femme – E.G. Saint-Félix-d’Otis)

Dans les entrevues de groupe avec les personnes âgées, il n’a jamais été question des lignes Info-Social et Info-Santé (811)³⁸ comme service pouvant les informer sur leur état et les guider dans les démarches à effectuer. Le contact personnel semble être privilégié pour parler de leurs problèmes sociaux ou de santé.

Ce que soulignait également un intervenant du CLSC, c’est que les personnes âgées sont souvent gênées de demander de l’aide, alors que c’est justement l’objectif du CLSC de les aider à demeurer à domicile.

« C’est souvent lorsque les familles n’aident plus qu’ils font appel à nous [...] ou lorsque les familles sont épuisées. » (E.G. Intervenants)

38 Info-Social et Info-Santé : Un appel téléphonique permet de parler directement à un intervenant social ou à une infirmière et permet d’informer les personnes, de les référer, si nécessaire, à des ressources du réseau public de santé et de services sociaux.

Soutien à domicile (Organismes communautaires)

Les organismes communautaires interviennent notamment dans le domaine du transport et de l'accompagnement ainsi que de l'aide domestique. Soulignons au départ que le covoiturage familial et le soutien des enfants pour les tâches domestiques et l'entretien de la maison jouent un rôle important pour soutenir les personnes âgées à domicile. Toutefois, les personnes âgées tiennent compte du temps disponible réduit de leurs enfants. Si leurs enfants sont disponibles, les personnes âgées vont profiter du fait que leurs enfants « vont en ville », sinon, elles vont s'en passer ou utiliser le transport adapté. De même, elles vont occasionnellement demander de l'aide pour des réparations mineures ou l'entretien de la maison, mais comme le rappelait une personne âgée :

« On vient gêné un peu! (de demander). » (Homme – E.G. L'Anse-Saint-Jean)

Le transport adapté permet aux personnes d'aller à leurs rendez-vous médicaux, mais également de se rendre dans un centre urbain pour toutes sortes d'autres raisons (épicerie, visiter des amis, etc.). Le seul inconvénient mentionné, c'est qu'il faut attendre le transport pour revenir chez soi³⁹.

Les personnes âgées peuvent profiter de services d'aide familiale pour l'entretien domestique. Certaines personnes âgées déplorent le coût de ces services : ça finit par coûter cher.

En ce qui a trait à l'entretien de la maison (peinture, grands ménages, déneigement, tondre le gazon), les personnes âgées déplorent la difficulté de trouver de la main-d'œuvre pour faire l'entretien. On compte parfois sur ses enfants, sur les voisins, mais on fait appel à des particuliers et ça coûte cher.

« Il y a beaucoup de services qu'ils peuvent donner ici à L'Anse-Saint-Jean, mais pour avoir ces services-là, c'est coûteux et on n'a pas d'argent. » (Homme – E.G. L'Anse-Saint-Jean)

Les personnes âgées ont avancé une piste de solution pour faciliter l'entretien de la maison :

« S'il y avait une liste de personnes ressources à qui on pourrait s'adresser! » (Femme – E.G. L'Anse-Saint-Jean)

Une intervenante d'un organisme communautaire soulignait qu'il y a déjà eu des projets étudiants pour soutenir les personnes âgées dans l'entretien de leur maison, mais pour ces projets ça prend des étudiants, et personne ne s'est montré intéressé.

Les services de proximité (popote roulante, livraison à domicile)

Certains services de proximité existent dans certaines municipalités rurales (popote roulante, repas préparé au dépanneur, livraison à domicile pour la pharmacie et l'épicerie), mais ça demeure inégal d'une municipalité à l'autre. Lorsque ces services sont en place, ils semblent appréciés et utilisés. Lorsqu'on ne retrouve pas ces services dans une municipalité, on évoque des résistances de la part des personnes âgées :

« Bien chez nous, on l'a pas [la popote roulante] et on l'a déjà offert, on avait fait un test et ça non plus, ils n'avaient pas voulu de ça [...] » (Femme – E.G. Saint-Félix-d'Otis)

39 Exception faite du transport adapté à Ferland-et-Boilleau où les personnes âgées n'ont pas à attendre pour le retour dans la municipalité

« Moi, j'ai un feeling de certaines personnes qui diraient [...] Ah bien! Je ne suis pas sûr que j'aimerais ça parce que c'est encore des gens autonomes, qui se font à manger et [...] aller chercher de la nourriture qu'ils n'ont pas préparée eux-mêmes là. » (Femme – E.G. Saint-Félix-d'Otis)

Le service de popote roulante demeure toutefois un service qui répond à des besoins comme le soulignait une participante aux entrevues de groupe :

« Il y a bien des fois, moi, ça me le dit pas de me faire à manger dans la journée [...] Et si tu es malade, tu fees pas, tu vas arriver, tu vas manger une toast et là tu vas être complètement déséquilibrée. Mais s'il y avait une popote roulante comme ça là qui offrirait une fois ou deux un repas complet [...] Il y a beaucoup de gens, d'hommes seuls, de femmes que souvent en vieillissant, ça nous tente moins de nous faire à manger équilibré, s'il y avait une popote qui offrirait un bon repas équilibré le midi, qui irait livrer ça, si ça coûtait 5 \$, il me semble que la majorité accepterait ça. » (Femme – E.G. Saint-Félix-d'Otis)

Somme toute, les services mis en place contribuent à maintenir les personnes âgées à domicile et retardent des choix douloureux sur leurs conditions de vie. Toutefois, il y a place à amélioration dans les services offerts pour soutenir les personnes âgées à domicile, notamment dans certaines municipalités rurales du Bas-Saguenay Sud. Il y a lieu de s'inspirer des réalisations mises en place dans l'une ou l'autre municipalité du Bas-Saguenay Sud.

Les activités sociales pour un milieu de vie de qualité

Comme nous l'avons vu précédemment, la qualité du milieu de vie, le réseau social développé par les personnes âgées et les activités sociales mises en place pour les personnes âgées ne sont pas des facteurs qui influencent directement la décision de quitter sa maison et de rester ou non dans sa municipalité. Ces éléments ont cependant un impact sur le sentiment d'appartenance, sur la qualité de vie que l'on retrouve dans son milieu.

Sans avoir fait le tour de l'ensemble des activités offertes dans chacune des municipalités rurales du Bas-Saguenay, on peut constater qu'il y a, dans chacune des municipalités, des activités offertes qui sont cependant inégales par leur ampleur, leur diversité et leur popularité auprès des personnes âgées.

Les personnes âgées que nous avons rencontrées souhaitent une belle vie sociale dans leur municipalité :

« Animer les personnes âgées; leur donner ce désir-là d'avoir encore le cœur jeune. » (Femme – E.G. L'Anse-Saint-Jean).

Et pour développer cette animation,

« Ça va plus loin que les poches et les cartes. » (Femme – E.G. L'Anse-Saint-Jean)

Les personnes âgées rencontrées ont mis sur la table diverses avenues pour enrichir ce qui se fait déjà : suivre des cours, organiser des forums de discussion, organiser des groupes d'échange pour partager ses inquiétudes, ses problèmes, organiser des cours de gymnastique et de danse, organiser des activités de maintien de l'autonomie intellectuelle, organiser de petits voyages dans la région, etc. C'est beaucoup plus qu'une liste d'épicerie d'activités; quelques commentaires exprimés resituent le sens de ces activités : chaleur humaine, partage, éloigner la solitude, préserver son autonomie.

« C'est ça, tu as de la peine, tu veux en parler [...] tu en parles. Tu as eu une joie de vivre, tu veux la partager [...] parce que souvent on se retrouve tout seul. » (Femme – E.G. L'Anse-Saint-Jean)

« Quand quelqu'un perd un conjoint, l'homme ou la femme, il reste démuné, ils ont besoin d'aide, ils ont besoin que quelqu'un aille les voir. Car là, ça manque au monde la chaleur humaine. C'est vrai, quand tu perds quelqu'un que tu aimes, tu as vécu tant d'années, là c'est beau les premiers six mois, ils ont du monde, mais après ça finit! » (Femme – E.G. L'Anse-Saint-Jean)

« Que ce soit un homme ou une femme, c'est la même chose. [...] Quand tu vires la clé dans la maison, il n'y a personne qui te dit bonjour! » (Femme – E.G. L'Anse-Saint-Jean)

Les personnes âgées rencontrées ont également souligné qu'il est difficile de mobiliser les personnes âgées et certaines personnes ont parlé d'activités qui n'ont pas soulevé d'enthousiasme. Le coût des activités est un premier frein au développement de certaines activités. Un deuxième frein concerne la capacité physique des personnes âgées.

« On n'est pas capable, ça veut pas. Le cœur voudrait bien, mais le body est fini, il ne veut pas. » (Femme – E.G. Saint-Félix-d'Otis)

Somme toute, les discussions enflammées sur ce sujet lors des rencontres de groupe avec les personnes âgées démontrent que la vie sociale a une importance certaine pour les personnes âgées. Et l'arrivée de la génération des baby-boomers souligne la nécessité de réévaluer l'organisation d'activités en tenant compte de ces jeunes retraités et de la génération qui les a précédés. La question n'est pas d'organiser des activités qui conviennent à tout le monde, mais d'organiser des activités pour tous les goûts.

L'information sur les services offerts

Lors des rencontres avec les personnes âgées demeurant en milieu rural, nous avons été à même de constater leur méconnaissance des services offerts. L'étude déjà citée effectuée à Petit-Saguenay en 2011 faisait ressortir une bonne connaissance générale des services par les personnes âgées interrogées. Ces deux affirmations ne sont pas contradictoires : les personnes âgées connaissent en général les organismes et les services offerts, mais n'ont pas une connaissance des éléments d'information leur permettant de déterminer si tel service peut leur être utile. *Qui peut utiliser le service ?* (les critères d'éligibilité), *c'est gratuit ou sinon, combien ça va me coûter ?* (les coûts d'utilisation), *comment ça marche ? que faut-il que je fasse pour utiliser le service ?* (les modes de fonctionnement) sont les questions que se posent les personnes âgées et elles sont en général peu au courant de ces informations qui font toute la différence entre l'utilisation ou non d'un service.

L'information ne manque toutefois pas : dépliants et pochettes d'information distribués, information dans le journal local, information dans la trousse d'accueil pour nouveaux arrivants dans certaines municipalités rurales. Mais ces moyens ne sont pas toujours efficaces, ce qui a un effet déstabilisant pour les intervenants et intervenantes rencontrés.

« Je suis déçu que ça ressorte autant que ça. On en fait tellement, on essaie tellement d'en faire de la publicité [...] On l'écrit, on en a plein [des dépliants], on donne des pochettes à toutes les personnes qu'on rencontre. Dans le fond, si je comprends bien, c'est que c'est lu ou bien c'est pas lu? » (E.G. Intervenants)

Des intervenants rencontrés soulignent que l'écrit n'est peut-être pas le meilleur outil pour rejoindre certaines personnes âgées (problème visuel et analphabétisme fonctionnel pour certains, langage non vulgarisé pour d'autres). Une intervenante d'un organisme communautaire indiquait, par exemple, que ça lui arrive d'aller à domicile pour remplir des formulaires parce que ces personnes âgées ne comprennent pas les phrases utilisées.

D'autres moyens ont été mis de l'avant pour informer les personnes âgées. Les rencontres d'information sur un thème semblent appréciées.

« Nous autres, au Centre de jour, il y a des intervenants qui viennent donner des causeries. Ils viennent les informer. Et je te dis qu'ils aiment ça! » (E.G. Intervenants)

« Et c'est là que j'ai vu aussi que quand on le fait comme ça [causeries], les gens retiennent beaucoup plus que donner des formulaires ou des publications. » (E.G. Intervenants)

Et ce qui a été apporté également par les intervenants, c'est qu'il ne suffit pas de distribuer l'information :

« Je pense que c'est plus peut-être au niveau des intervenants de plus dialoguer, de plus expliquer les services. » (E.G. Intervenants)

Et peut-être l'explication la plus plausible pour cette méconnaissance des services est la suivante :

« Quand tu en as pas besoin [...] tu t'informes pas. » (E.G. Intervenants)

Pourtant, il y a des périodes de vulnérabilité et de questionnements où on cherche des solutions à nos problèmes. Les personnes âgées seraient alors plus réceptives à recevoir de l'information sur les services d'un organisme ou du CLSC en lien avec leur situation. Et pour dépister ces moments de vulnérabilité, les intervenants et intervenantes sur le terrain sont bien placés pour identifier les périodes de difficulté et amener les personnes âgées à s'ouvrir sur leurs besoins⁴⁰. Comme le soulignait une intervenante d'un organisme communautaire,

« Nous avec le transport et l'accompagnement, la dame est très gentille et quand il y a quelque chose, elle me le dit : cette madame-là, elle feulait pas quand je l'ai ramenée [...] et c'est une porte d'entrée pour nous. » (Femme – E.G. Intervenants)

Somme toute, il y a des améliorations à apporter dans l'information que l'on transmet aux personnes âgées. Il ne s'agit pas d'arrêter de donner de l'information écrite, mais d'utiliser également des moyens plus personnalisés (conférences et causeries, expliquer l'information écrite plutôt que simplement distribuer les dépliants et pochettes d'information, être plus attentif aux épisodes de vie plus difficiles des personnes âgées comme la maladie, le décès d'un conjoint, en utilisant des gens sur le terrain en contact permanent avec les personnes âgées).

40 Le projet « Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale » dans la MRC Joliette a développé un projet spécifique pour pallier le manque d'informations en utilisant des personnes de la municipalité en contact fréquent avec les personnes âgées, projet qui donne des résultats.

Les pistes d'action et quelques autres constats ressortis

Pour chacun des thèmes abordés, des pistes d'action concernant le développement de services ou l'amélioration des services existants sont ressorties.

Et qui peut y travailler ? Les intervenants et intervenantes des organismes communautaires et du CSSS Cléophas-Claveau ont démontré beaucoup d'ouverture à ce sujet. Mais ce n'est toutefois pas suffisant; il y a lieu également d'impliquer les personnes âgées elles-mêmes qui en ont eu long à dire sur les services existants et sur les améliorations possibles. Lors des entrevues de groupe avec les personnes âgées et les intervenants en soutien à domicile, plusieurs ont fait état de la difficulté d'impliquer les personnes âgées. Mais comme le rappelait un intervenant :

« Ils n'ont probablement pas de tribune pour le faire [...]. Pas d'occasion. » (E.G. Intervenants)

Par ailleurs, le leadership municipal est perçu comme étant relativement faible à la lumière des propos recueillis. Les personnes âgées et les intervenants ne sentent pas toujours la préoccupation des conseils municipaux (variable selon les municipalités) pour garder les personnes âgées dans leurs municipalités rurales. Tout se passe comme si le maintien à domicile des personnes âgées relevait uniquement du CSSS et des organismes communautaires, que le maintien à domicile des personnes âgées s'appuyait uniquement sur le soutien aux personnes en grande difficulté et non à l'ensemble des personnes âgées de la municipalité.

3.6 LA SITUATION ET LE VÉCU DES PERSONNES ÂGÉES DES MUNICIPALITÉS RURALES DE LA MRC DOMAINE-DU-ROY

L'analyse du contenu des sept entrevues individuelles de personnes ayant quitté leur municipalité rurale, des deux entrevues de groupes avec des personnes âgées demeurant toujours dans les sept municipalités rurales de la MRC Domaine-du-Roy⁴¹ et d'un groupe d'intervenants et d'intervenantes auprès des aînés dans ces municipalités permet de faire ressortir la situation et le vécu des personnes âgées dans ces municipalités rurales.

3.6.1 Le sentiment d'appartenance à sa communauté

L'ensemble des personnes rencontrées demeurant dans leur municipalité rurale y est très attaché et les raisons invoquées sont multiples.

Pour plusieurs personnes, c'est dans leur municipalité qu'elles retrouvent leurs racines familiales. Elles y sont nées ou y habitent depuis plusieurs décennies, parfois dans la maison familiale. Elles y côtoient les membres de leur famille (enfants et petits-enfants, frères, sœurs, neveux, nièces) avec lesquels elles ont des contacts réguliers.

« Bien moi, je suis venu au monde à Saint-Prime et je vais bien y demeurer encore un bon bout de temps. » (Homme-Entrevue de groupe Saint-Prime)

« C'est mes racines! » (Femme – E.G. Saint-Prime)

41 L'entrevue de groupe effectuée à Saint-François-de-Sales comprenait des personnes âgées demeurant à Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, Chambord, Lac-Bouchette et Saint-François-de-Sales. L'entrevue de groupe à Saint-Prime regroupait des personnes âgées de La Doré, Sainte-Hedwidge et Saint-Prime.

Les relations sociales sont également notées comme un élément qui contribue au sentiment d'appartenance et au plaisir de vivre en milieu rural. Le réseau social créé, l'entraide, la possibilité de s'impliquer dans sa communauté sont des commentaires qui sont ressortis.

« Ah! Le monde est d'adon que le diable! C'est plaisant, j'aime ça ici. » (Femme – E.G. Saint-Prime)

« [Si je quitte], ce que je vais trouver le plus dur, c'est mon entourage. » (Femme - E.G. Saint-François-de-Sales)

« Quelqu'un qui veut s'impliquer là, même dans nos petites communautés, on a tout ce qu'il faut, on a tout ce qu'il faut! » (Femme – E.G. Saint-Prime)

La qualité de l'environnement est également un élément qui ressort spontanément quand il s'agit d'explorer ce que les personnes âgées rencontrées apprécient dans leur environnement. Bien sûr, les personnes âgées nous parlent de l'espace, de l'air pur, de la forêt, des lacs et du lac Saint-Jean, mais également du rythme de vie en milieu rural qu'elles apprécient. Pour plusieurs personnes âgées :

« Bien moi, ce que j'apprécie de Chambord moi, c'est le lac Saint-Jean. » (Homme –E.G. Saint-François-de-Sales)

« Moi, je suis un amant de la nature, j'aime la chasse, j'aime la pêche, après ça, on est dans un endroit de rêve. Moi ça l'a tout le temps été mon rêve, finir nos jours au bord de l'eau et après ça en campagne. » (Homme – E.G. Saint-François-de-Sales)

« C'est une place tranquille! » (Femme – E.G. Saint-Prime)

« J'aime ça [rester ici] et on a un grand terrain et pas de voisin en arrière. » (Femme – E.G. Saint-Prime)

Concernant les services qu'on retrouve dans les municipalités rurales, les personnes âgées rencontrées sont conscientes qu'il y a un prix à payer pour vivre en milieu rural, et c'est davantage souligné par les personnes âgées des municipalités rurales situées en contrefort⁴² de la route 169.

« C'est sûr qu'on n'a pas beaucoup de choses là, comme les magasins, il faut aller à Roberval. Les médecins, c'est la même chose, on en n'a pas. » (Femme – E.G. Saint-Prime)

« Il y a des soins qu'on trouve qu'on n'a pas [...] mais on s'organise, on a la pharmacie qui vient à La Doré [...] on a un centre de jour [...]. » (Femme – E.G. Saint-Prime)

« On est dans le centre, Saint-Félicien d'un bord, Roberval de l'autre bord et je sais pas, ici on est bien et on a de bons services aussi. » (Femme – E.G. Saint-Prime)

Pour d'autres également, elles ne se voient pas en milieu urbain parce qu'elles n'aiment pas la ville et le mode de vie qui s'y déroule. « La ville », ce n'est pas pour eux.

42 On fait référence aux municipalités situées à l'intérieur des terres (Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, Lac-Bouchette, Saint-François-de-Sales). La municipalité de La Doré est située sur la route 169, mais étant située en périphérie des centres urbains, cette municipalité peut également être considérée comme une municipalité en contrefort de la route 169, selon les intervenants rencontrés.

« En ville, on est resté là longtemps. Mais maintenant qu'on est habitué à ici, c'est différent là. On arrive là [en ville] et on est toujours sur une lumière et sur l'autre et dans le trafic et on haït ça. On est arrivé chez nous hier soir, j'étais tellement content! » (Homme – E.G. Saint-François-de-Sales)

« Je suis habituée à une petite municipalité, un petit village et en ville, j'aime pas ça tellement. » (Femme – E.G. Saint-Prime).

« J'ai de la misère à m'en retourner en ville, je vais chez les enfants, je trouve que les voisins sont trop proches et qu'il y a trop de monde. » (Femme – E.G. Saint-François-de-Sales)

Pour les personnes âgées qui ont quitté leur municipalité rurale pour un centre urbain, le sentiment d'appartenance demeure encore très vif et la plupart gardent contact avec leur famille, leurs amis. Et ce qui facilite le lien avec leur municipalité rurale, c'est que quelques personnes âgées ont vendu leur propriété à un de leurs enfants.

« Je prenais l'auto, j'allais au cimetière et là, je m'en allais voir les amis de Saint-André et ça me faisait plaisir d'aller voir la place. » (Femme – E.I.)

« Des semaines que je monte trois, quatre fois. » (Homme – E.I.)

« Il y a des arbres que j'ai plantés moi, j'ai planté ma terre à la grandeur. C'est beau et c'est plaisant de se promener au travers du bois. [...] Parce que des fois, ça fait mal au cœur, des fois je vais me promener là, des fois l'automne, je vais à la chasse aux lièvres, je me promène dans les plantations que j'ai plantées [...]. » (Homme – E.I.)

Les intervenants rencontrés confirment la force du sentiment d'appartenance :

« Et c'est ce qu'on espérait d'ailleurs, dans le sens que les gens soient heureux, fiers de leur municipalité pour y rester. » (E.G. Intervenants)

Finalement, un commentaire exprimé permet de sentir la force du sentiment d'appartenance à son milieu, même si pour certaines personnes âgées rencontrées, elles envisagent un départ éventuel de leur municipalité rurale :

« Moi, je suis native de La Doré; j'ai toujours demeuré à La Doré et j'ai pas l'intention de partir de La Doré. Je reste en face du cimetière, alors on se dit [...] quand on va déménager, on déménagera en face. » (Femme – E.G. Saint-Prime)

3.6.2 Les personnes âgées : conscientes du vieillissement

Les personnes âgées rencontrées ont été autonomes toutes leurs vies. Elles ont travaillé, élevé leur famille, entretenu leur maison, fait face aux difficultés qui se présentaient en comptant d'abord sur leurs propres capacités. Leurs conditions de vie ont changé, mais elles souhaitent bien sûr maintenir le plus longtemps possible leur autonomie et s'occuper de leurs propres affaires.

Toutefois, les personnes âgées, autant celles qui ont quitté leur municipalité que celles qui y demeurent toujours, sont conscientes des pertes de pouvoir sur leur vie en raison du vieillissement et des impacts actuels et éventuels sur leur mode de vie. Elles se voient vieillir et elles ne se leurrent pas sur la pente irréversible du vieillissement et des impacts sur leur vie.

« Quand ils disent l'âge d'or, là c'est pas vrai ça ! [...] On n'est pas dans l'âge d'or, on est dans l'âge difficile, un âge où c'est des combats continuels de vieillesse. » (Femme – E.G. Saint-François-de-Sales)

« Mon père a tout le temps dit que le pire, c'était se rendre à 75 ans. Passé 75, tu faisais partie des oubliés. » (Homme – E.G. Saint-François-de-Sales)

« Bien, c'est sûr qu'on est rendu vieux, 76 ans. [...] Là pour le moment, on est encore capable, mais [...]. » (Femme – E.G. Saint-Prime).

« Bien, c'est le fait que j'ai vieilli et que j'ai besoin de plus de services. Tout ça, veut, veut pas, c'est ça. » (Femme – E.I.)

Et les personnes âgées ne baissent cependant pas les bras comme le rapportent les intervenants rencontrés :

« L'âge des gens qu'on dessert à domicile, c'est quand même impressionnant. Il y a beaucoup de personnes dans les 80 et c'est à la maison et ils sont seuls et ça toffe. On en a même une de 101. Elle veut rester chez elle à part de ça. » (E.G. Intervenants)

« Une petite anecdote, ma mère avait décidé de faire venir la popote roulante. [...] Elle a avait décidé d'essayer ça [...] La première fois, mon père a dit : comment tu trouves ça ? Elle a dit [...] c'est de la nourriture de vieux. Quel âge tu penses que tu as? » (E.G. Intervenants)

La prise de conscience du vieillissement s'accompagne d'insécurité, ce qui a été souligné par plusieurs participants âgés ayant déménagé ou demeurant encore dans leur municipalité rurale.

« En vieillissant, c'est la peur d'être malade [...] la peur de la solitude, c'est dur à vivre. Il faut aller au-devant des gens. C'est sûr qu'en vieillissant, on pense à ça. Quand on voit partir des gens de notre âge ou plus jeunes, tu y penses plus. » (Femme - E.G. Saint-Prime)

« Précédemment, j'ai été malade et on a eu des problèmes [...] On se sent pas en sécurité quand on est un petit peu isolé et qu'on a besoin de services. » (Femme – E.G. Saint-François-de-Sales)

« Là-bas, c'était ça qui faisait qu'on était obligé de s'en venir ici, l'insécurité. Parce que les paroisses comme Saint-François-de-Sales ou n'importe quelle petite paroisse de là, si vous êtes malade, on n'appelle pas le docteur, il faut partir pour s'en venir à l'hôpital. C'est le seul moyen qu'on a. Soit qu'on call l'ambulance ou qu'on prenne notre char et qu'on vienne à l'hôpital. » (Homme – E.I.)

Le vieillissement, c'est aussi la difficulté de plus en plus grande de maintenir ses activités, d'entretenir sa maison, de se faire à manger, de se déplacer. Parfois, c'est la diminution des capacités reliée à la maladie qui est en cause. Pour d'autres, c'est la perte d'un conjoint qui rend difficile l'entretien de la maison.

« Quand tu partages les tâches à deux, ça va bien. Moi, j'aime travailler dehors et j'en fais beaucoup dehors aussi, mais quand tu es toute seule là, tu vois ça gros en tabarouette. » (Femme – E.G. Saint-Prime)

L'entretien de la maison devient un fardeau qu'on n'a plus le goût ou les capacités financières d'entreprendre les réparations :

« C'était un poids aussi [...]. Il aurait fallu que je fasse un peu de réparations dans la maison et ça me tentait moins, rendue à un certain âge là, des réparations ça nous le dit moins. » (Femme – E.I.)

« Je veux me débarrasser de responsabilités; la maison, je n'ai plus besoin de ça, on passe notre temps à payer [...] et l'entretien [...]. » (E.G. Saint-François-de-Sales)

« J'ai 75 ans. [...] C'est trop dur d'avoir une maison, c'est trop difficile. Il y a trop de responsabilités. » (Femme – E.G. Saint-François-de-Sales)

« Et se faire à manger, bien important ça. Tu viens écorchée là de te faire à manger, tu ne sais pas comment quand tu es toute seule. Tu es au régime! » (Femme – E.G. Saint-François-de-Sales)

Les personnes âgées rencontrées envisagent différentes solutions pour contrer les pertes graduelles liées au vieillissement. Déménager dans un logement plus petit semble une façon considérée par certaines personnes âgées. Réduire les pièces habitées dans sa maison est aussi une solution envisagée.

L'utilisation de services est un moyen de composer avec les pertes graduelles du vieillissement. Le profil sociodémographique des personnes âgées rencontrées et qui demeurent encore dans leur municipalité rurale indique que plus de 40 % des personnes utilisent des services extérieurs pour les soutenir⁴³.

L'entraide entre voisins est bien réelle, surtout lorsqu'on peut s'échanger des services, mais on ne compte pas sur le soutien régulier des voisins pour pallier le vieillissement. On va davantage se tourner vers ses enfants demeurant dans la même municipalité rurale comme « poteau » en cas de besoin ou pour les soutenir.

« Dans le moment moi, j'ai un garçon qui travaille parce qu'on a un commerce voisin de ma maison, alors à tous les jours il est là. Alors, c'est une sécurité pour moi. » (Femme – E.G. Saint-Prime)

Toutefois, on est prêt à se tourner vers ses enfants, mais pas à n'importe quel prix. On ne veut pas être un fardeau pour ses enfants.

« Il faut arrêter d'être un fardeau pour nos enfants, moi je dis à un certain âge. [...] Ils en ont des responsabilités sur le dos et la vie est pas comme nous autres on la vivait. [...] C'est pas la même vie. » (Homme - E.I.)

Somme toute, tant les personnes âgées demeurant toujours dans les municipalités rurales que les personnes âgées ayant quitté pour un centre urbain sont conscientes du vieillissement et des impacts sur leurs conditions de vie.

43 Voir l'annexe 4 : Synthèse des profils sociodémographiques des personnes âgées ayant participé aux entrevues individuelles et de groupe.

3.6.3 Que réserve l'avenir : demeurer dans sa municipalité rurale ou partir ?

Beaucoup de personnes âgées demeurant dans une municipalité rurale veulent y rester le plus longtemps possible. Même si certaines personnes n'envisagent tout simplement pas de quitter leur municipalité rurale et reportent la question à plus tard, la majorité des personnes expriment l'opinion qu'il peut survenir des événements (maladie, décès du conjoint, incapacité à entretenir la maison) qui les amènent à quitter leur maison et même leur municipalité.

« Moi, je suis à Sainte-Hedwige, je suis née au monde là à Sainte-Hedwige. Alors pour le moment, je pense pas pour le moment de déménager. Ça va dépendre, des fois c'est la santé, je le sais pas là, l'avenir nous le dira. » (Femme – E.G. Saint-Prime)

« Alors là pour le moment, ça va très bien, je suis autonome et je me dis que quand je ne serai plus capable d'être dans ma maison et de faire mon ménage, là je pense comme les autres, je regarde un petit peu des maisons comme à Roberval. » (Femme – E.G. Saint-François-de-Sales)

Le scénario de vendre leur maison et de déménager dans un logement au village est un scénario attrayant pour plusieurs. Pour d'autres, c'est une solution difficile à envisager étant donné le peu de logements disponibles dans leur municipalité rurale.

Par ailleurs, pour plusieurs personnes âgées ayant quitté leur municipalité rurale, la présence de logements disponibles dans leur municipalité n'était pas une solution qui leur convenait.

« Avoir eu les services qu'on a ici, ça m'aurait rien dérangé. [...] Mais la distance est toujours la même pour venir à Roberval si j'ai besoin, soit que j'appelle l'ambulance qui va prendre 40, 45, 50 minutes à venir. » (Homme – E.I.)

Pour d'autres, c'est un facteur qui aurait pesé dans la balance à condition d'avoir des services.

« Bien, je serais resté à La Doré si on avait eu les mêmes services [qu'ici dans la résidence]. » (Homme – E.I.)

Sans la perception d'une solution de rechange véritable dans leur municipalité rurale, les personnes âgées se tournent vers Roberval (surtout) et Saint-Félicien qui demeurent les pôles urbains de référence.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, une invitation particulière a été lancée à des personnes âgées envisageant de quitter leur municipalité rurale dans un avenir rapproché. Cette caractéristique de plusieurs personnes âgées rencontrées dans les entrevues de groupe donne une « couleur » particulière à l'analyse du contenu des entrevues.

Pour ces personnes, quitter leur municipalité rurale est un projet planifié. Certaines personnes sont venues habiter près d'un lac, en campagne, comme projet de retraite : des villégiateurs qui ont pris racine et qui envisagent de quitter leur municipalité rurale lorsque les impacts du vieillissement se feront sentir ou qu'ils se sentiront moins en sécurité.

« Moi, je parle avec les gens autour, avec les voisins [...] et les gens autour, quand ils vont partir, c'est une question de santé, une question de manque de services, d'accessibilité. Parce qu'on se dit tout le temps quand il fait tempête l'hiver : Ouin ! Bien aujourd'hui, il faudrait

pas qu'on ait besoin personne d'ambulance parce qu'il descend pas là! » (Femme – E.G. Saint-François-de-Sales)

Pour d'autres, elles envisagent de quitter pour des raisons particulières. Par exemple, suivre son conjoint à Roberval (transféré de la résidence de Lac-Bouchette dans un CHSLD à Roberval) ou faciliter la vie à un enfant handicapé.

« Moi, je demeure toujours dans ma maison, je suis seule, mon conjoint est en hébergement, mais ça fait pas longtemps. Bien ça l'a fait un an au mois de septembre qu'il était rendu à Roberval parce qu'il était à la résidence du Lac-Bouchette. Ça j'ai trouvé ça terriblement dur quand il est parti de là parce que ça m'éloignait de lui, je cours beaucoup, j'ai passé l'hiver à Roberval. [...] Alors pour moi, je trouve ça difficile. » (Femme – E.G. Saint-François-de-Sales)

« J'ai comme projet de déménager d'ici deux ans à Saint-Prime ou Roberval. Parce que j'ai un enfant handicapé qui travaille dans un plateau de travail à Roberval. [...] Si on était à Roberval ou à Saint-Prime, ça lui ôterait une heure par jour de transport. [...] Alors, c'est pour lui qu'on déménagerait. » (Femme – E.G. Saint-Prime)

Et pour d'autres enfin, la perte d'autonomie fait en sorte que le départ de la municipalité pour des ressources (CHSLD, résidence) devient la seule solution possible.

« Comme nous autres à Sainte-Hedwidge là, il y en a en masse des personnes âgées aussi qu'il faut qu'ils déménagent à Roberval parce qu'ils ne sont plus capables de tenir maison et ils ne sont plus capables de faire à manger. » (Homme – E.G. Saint-Prime)

3.6.4 Quitter sa maison, son milieu de vie : les raisons invoquées

Les situations qui entraînent le départ

Comme pour les personnes âgées du Bas-Saguenay Sud, on retrouve trois types de situations qui entraînent ou pourraient entraîner le départ de leur domicile et éventuellement de leur municipalité rurale dans la MRC Domaine-du-Roy.

Des événements relativement rapides comme l'aggravation de problèmes de santé, le décès d'un conjoint ou de la conjointe ont des répercussions sur la difficulté d'entretenir sa maison ou d'effectuer les tâches domestiques, entraînent de la solitude et de l'insécurité⁴⁴, particulièrement soulignée par des femmes. Rapidement, ces événements amènent une remise en question de leur maintien de vie dans leur domicile. On quitte la municipalité parce qu'on veut se départir de responsabilités, se faciliter la vie, se rapprocher des services, des enfants et se sentir davantage en sécurité.

Une diminution progressive de l'autonomie qui amène une difficulté à entretenir leur maison, plus d'insécurité liée à l'isolement et aux petits problèmes récurrents de santé, une pression financière accrue, une difficulté sur le plan du transport. On cherche alors à repousser la décision le plus longtemps possible ou on décide de partir de sa maison avant d'y être obligé. On quitte la municipalité pour les mêmes raisons : se départir de responsabilités, se faciliter la vie, se rapprocher des services, des enfants et se sentir plus en sécurité.

44 Voir note 31.

Finalement, pour certaines personnes âgées, le départ de la municipalité est un projet planifié de longue date. On est venu habiter en campagne, on a des racines en « ville » et on quitte pour se rapprocher des services, des enfants et de la famille. Il y a également des personnes âgées qui ont vécu la plus grande partie de leur vie en milieu rural et qui font également ce choix de venir en milieu urbain pour les mêmes raisons.

L'aggravation de problèmes de santé et le décès du conjoint ressortent comme les raisons principales de quitter sa maison et même sa municipalité. Ça devient un élément déclencheur de réflexion sur les conditions de vie. Et comment les personnes âgées ayant quitté leur municipalité rurale expriment-elles les impacts de ces événements sur leur vie :

« Et les dernières années, je commençais à trouver l'hiver long, avec ma femme qui marchait pas, elle se déplaçait seulement qu'en marchette et en chaise roulante. On commençait à trouver les hivers longs. » (Homme – E.I.)

« D'abord, j'ai été opérée, j'avais la maladie de Crohn et je me sentais moins capable, c'est sûr. Et c'était le temps que je me move, c'était le temps que je m'en vienne, en tout cas, j'étais en sécurité. Si je viens à tomber malade [maintenant], j'ai une de mes filles à côté. Je me sens en sécurité. » (Femme – E.I.)

« [Ce qui nous a fait déménager], c'est la question de la santé. Ma femme a le même âge que moi, on a tous les deux 81 et elle, elle est malade, ça fait 12 ans qu'elle est prise du Parkinson. C'est pas des choses qui s'améliorent, c'est des choses qui vont en empirant. Moi, bien chaque année je vieillis, je suis comme les autres, qu'est-ce que vous voulez faire. » (Homme – E.I.)

« C'est le décès de mon mari [qui m'a amenée à partir] . Parce qu'autrement, j'aimais la place. » (Femme – E.I.)

Y a-t-il une différence selon le sexe quand il y a un décès dans un couple? Pour les personnes âgées rencontrées qui demeurent encore dans leur municipalité rurale, les avis sont partagés. Les femmes envisageraient de vendre leur propriété pour ne pas avoir la responsabilité de l'entretien de la maison, pour ne pas vivre de l'insécurité. Les hommes envisageraient de vendre leur maison pour ne pas avoir à s'occuper de l'entretien domestique, pour ne pas s'ennuyer. Toutefois, les personnes âgées rencontrées s'entendent toutes sur le fait que le décès d'un conjoint ou d'une conjointe amène une réflexion sur leur avenir.

« Les hommes, ils restent pas seuls. » (Femme – E.G. Saint-François-de-Sales)

« Bien, chez moi, si c'est moi qui pars le premier, le lendemain c'est à vendre. Si c'est elle, moi je resterais. Elle, elle n'est pas capable d'entretenir tout ça là. » (Homme – E.G. Saint-François-de-Sales)

La diminution progressive de l'autonomie a des répercussions sur leur capacité d'entretenir la maison, de vaquer aux tâches domestiques, de se déplacer par leurs propres moyens, sur leur sentiment d'être en sécurité. Quelques commentaires des personnes âgées témoignent de leur perception des impacts sur leur vie quotidienne.

« J'ai vieilli et j'ai besoin de plus de services. » (Femme – E.I.)

« Je ne veux plus rester dans ma maison, à 75 ans, c'est trop dur avoir une maison, c'est trop difficile. Il y a trop de responsabilités, alors ce qui fait que je veux aller vivre en ville. » (Femme – E.G. Saint-François-de-Sales)

« Quand on n'est plus capable de se faire à manger là [...] moi ça serait la seule chose qui me ferait partir. Tant que je vais être capable d'être autonome dans le petit logement [...]. » (Femme – E.G. Saint-François-de-Sales)

Les personnes âgées ayant quitté leur municipalité rurale et les personnes âgées y demeurant toujours se rejoignent quant aux raisons les ayant incités ou pouvant les inciter à quitter leur domicile ou leur municipalité.

Le rôle des enfants dans la décision de quitter

Il nous semblait particulièrement intéressant de comprendre le rôle des enfants dans la décision de quitter leur maison, voire leur municipalité rurale alors que plusieurs personnes âgées ont des enfants qui vivent dans leur environnement immédiat. Peut-on parler de pression induite⁴⁵ de la part des enfants qui vivent de l'insécurité par rapport aux conditions de vie de leurs parents ?

La grande majorité des personnes âgées rencontrées qui demeurent toujours en milieu rural ne ressentent pas vraiment de pression de leurs enfants pour quitter leur maison ou leur municipalité. Au contraire, leurs enfants les incitent à demeurer dans leur maison :

« Bien moi, je vais rester encore une secousse certain, les enfants m'incitent tant que je serai capable de tenir maison. » (Femme – E.G. Saint-Prime)

« Moi, mes enfants, ils voulaient pas que je vende ma maison au départ. [...] Ils disaient : maman, tu as une capacité et tu fais tout et tu es bonne et reste là. » (Femme – E.G. Saint-François-de-Sales)

Pour certaines personnes âgées rencontrées en entrevue de groupe, il y a cependant une certaine pression exercée pour qu'elles déménagent dans un lieu plus sécuritaire et plus approprié à leur capacité physique :

« C'est sûr que j'ai un problème de santé depuis quatre ans, mais c'est qu'ils [mes enfants] trouvent que c'est trop grand chez nous, l'entretien c'est beaucoup. On dirait qu'ils me programment à ça. » (Femme – E.G. Saint-François-de-Sales)

« Il y en a un [de mes enfants] qui dit [...] Mam, aimerais-tu ça aller visiter tel domaine à Roberval ? Ah ! Ça t'engage à rien, c'est plaisant [...] Oui, je vais y aller. On est allé une couple de fois, mais je suis chez nous encore, chez moi. » (Femme – E.G. Saint-François-de-Sales)

Toutefois, certaines personnes âgées se montrent sensibles à la pression potentielle de leurs enfants, suffisamment pour qu'elles s'accommodent d'une décision les concernant et qui ne leur conviendrait pas suffisamment.

45 Voir note 32.

« Moi, je voudrais pas leur tenir tête. S'ils [mes enfants] me disent, ça serait mieux là [...] je voudrais pas être obligé de me chicaner. » (Homme – E.G. Saint-Prime)

Les enfants se soucient des conditions de vie de leurs parents. On s'inquiète pour leur sécurité et on voit l'évolution de leur capacité physique et ce, particulièrement pour les enfants à l'extérieur de la région qui ont tendance à téléphoner à leurs frères et sœurs en contact quotidien ou presque avec leurs parents pour suivre l'évolution de la santé et de la capacité physique de leurs parents. D'ailleurs, les enfants soutiennent leurs parents en perte d'autonomie, particulièrement ceux qui vivent dans la municipalité : gratter la cour, entretenir le gazon, le grand ménage et également aménager la maison de leurs parents pour la rendre sécuritaire etc. Et pour les personnes âgées, c'est une façon concrète de les maintenir dans leur maison.

« Ils [les enfants] organisent tout le temps sécuritaire. Parce qu'ils font des rampes parce que là j'ai un peu de difficulté avec mon équilibre, donc il m'a mis des rampes partout. » (Femme – E.G. Saint-Prime)

Les intervenants rencontrés qui œuvrent auprès des personnes âgées ont souligné que la pression des enfants vient souvent lorsqu'il y a un décès ou une aggravation de l'état de santé et que cette pression amène souvent les personnes âgées à décider de leur avenir très, trop rapidement. Et les intervenants citent des exemples :

« Souvent, tout de suite après que quelqu'un est décédé [...] Ah maman ! Ne reste plus là. Et après ça, elle passe ses grandes journées dans la balançoire et eux autres sont partis. Pourquoi qu'elle n'a pas pris le temps? » (E.G. Intervenants)

« Le conjoint décède, là ça occasionne bien du brouhaha. Là madame, elle n'a plus connaissance de rien, elle est rendue à 89 ans, elle perd tout [...] Le service, elle ne se rappelle plus ce qui s'est passé au service, elle ne se rappelle plus comment de temps qu'elle a été à l'hôpital. [...] Ils [les enfants] viennent [...] ils sont tout bouleversés parce que ça arrive tout en même temps, il y avait pas eu trop de problèmes avant et là [...] deux, trois jours après, [maman] passez tout de suite chez le notaire faire vos papiers. [...] C'est trop vite. [...] Sur le coup de l'émotion et il est comme trop tard de revenir sur ce qu'ils veulent faire. » (E.G. Intervenants)

Concernant la situation des personnes âgées rencontrées et qui ont quitté leur municipalité rurale, la pression des enfants apparaît avoir été plus directe pour certaines personnes âgées alors que pour d'autres personnes âgées, elles ont senti qu'elles avaient toute la latitude voulue pour prendre leurs décisions.

« Bien les enfants voyaient bien qu'on avait besoin d'aide, et après ça, ils ont dit [...] maman n'est plus capable de tenir maison et tout ça [...] on est venu voir [...] Moi j'étais pas d'accord bien bien, mais quand je suis venu voir cet appartement-là avec mes enfants, bien j'ai changé d'idées un peu. » (Homme – E.I.)

« Vu qu'il y a pas d'épicerie ici, ils ont dit [...] tu vas toujours être obligée d'aller à Métabetchouan ou à Chambord [...] mais c'était pas une grosse inquiétude pour moi. Mais les enfants mettaient un petit peu ça [...] et tu es toute seule et [...]. » (Femme – E.I.)

« Les enfants m'ont dit : tu peux pas rester, on va être trop inquiet et tu n'es pas capable de venir nous trouver. [...] Je pense que si ça avait été de moi, je me serais peut-être fait faire une chambre en bas [...] Je leur ai fait plaisir, comme ils ont suggéré que je vienne ici et qu'ils étaient moins inquiets, c'est certain qu'ils vivaient mieux de penser que j'étais ici [...]. » (Femme – E.I.)

« C'est moi-même parce qu'ils m'ont pas amenée de force ici. Non, ça l'a pris trois ans, c'était moi qu'il fallait que je décide. Si je décidais pas, si je voulais pas, ils m'auraient pas amené ici. » (Femme – E.I.)

« Je pense qu'ils (les enfants) auraient aimé qu'on aurait resté encore une secousse, mais on n'était plus capable. [...] Ça leur a fait quelque chose, mais ils nous ont dit, vous allez être bien, on sait que vous en avez besoin. » (Femme – E.I.)

La pression pour quitter leur maison et leur municipalité rurale vient davantage, selon les personnes âgées vivant en milieu rural et les intervenantes rencontrées, du marketing plutôt agressif des résidences pour personnes âgées qui se sont développées rapidement ces dernières années. Nous y reviendrons au point 7.6.

Nous avons cherché à cerner si les enfants, inquiets pour la sécurité de leurs parents, jouaient un rôle déterminant dans la décision des parents de quitter leur maison ou leur municipalité. La notion de violence à l'égard des personnes âgées n'a cependant pas été abordée. La méthodologie de la recherche ne permettait pas d'aller chercher des données sur cette problématique encore tabou.

Somme toute, tant pour les personnes âgées ayant quitté leur municipalité que pour les personnes âgées y demeurant toujours, la pression des enfants relève en général d'une saine inquiétude pour les conditions de vie de leurs parents. Et lorsque la pression apparaît plus forte, c'est lorsque les personnes âgées ne peuvent ou ne veulent pas exprimer leurs besoins et attentes à leurs enfants ou dans des situations où les enfants veulent agir vite (exemple : après un décès) sans attendre que la décision mûrisse pour la personne âgée.

La situation financière : raison majeure pour vendre sa maison ?

Le profil sociodémographique a fait ressortir que les personnes âgées demeurant dans les municipalités rurales ne « roulent pas sur l'or ». Certes, elles ont fini de payer leur maison, mais elles sont aux prises avec l'augmentation des taxes, les coûts supplémentaires pour des services externes et les rénovations qu'il faudrait entreprendre.

« Bien, ça prend un plombier pour poser rien qu'un petit filtre ou quelque chose, ça coûte cher ! L'électricité pareil, tout coûte cher là. » (Femme – E.G. Saint-Prime)

« Les taxes augmentent, les municipalités prennent pas connaissance qu'il y a des retraités, qu'un moment donné, ils vont peut-être bien être pris pour vendre leur chalet ou leur maison parce que les taux de taxes sont trop élevés. » (Homme – E.G. Saint-François-de-Sales)

« Vivre dans ta maison [comme personne âgée], c'est très dispendieux aussi. La maison, elle, elle dégrade aussi et là, tu n'as plus la capacité de l'entretenir. » (E.G. Intervenants)

Si leur situation financière est fragile, c'est relié à la baisse de revenu des personnes âgées par rapport au coût de la vie. Et leur situation financière devient de plus en plus difficile lorsque survient un décès dans un couple.

« Ton fonds de pension, il n'augmente pas à tous les ans, là. Nous autres on manifeste pas dehors, les retraités. » (Homme – E.G. Saint-François-de-Sales)

« Il faut tout le temps que tu ailles dans ton vieux gagné pour être capable de vivre. » (Homme – E.G. Saint-François-de-Sales)

« Mais si tu tombes tout seul, tu n'as plus rien que ta pension, ta rente et un petit revenu. » (Femme – E.G. Saint-Prime)

Par ailleurs, pour certaines personnes âgées, la vente de leur propriété peut leur apporter un coussin financier qu'elles n'auraient pas autrement.

« Souvent dans ta vie, tu as accumulé une maison, un terrain. [...] Bien nous autres, on n'a pas de fonds de pension, mais ça peut devenir ton fonds de pension aussi si tu n'as pas d'autre chose. » (Femme – E.G. Saint-Prime)

« Mais automatiquement, il fallait vendre notre maison pour avoir un coussin pour la sécurité. » (Femme – E.I.)

Somme toute, tant pour les personnes âgées ayant quitté leur municipalité rurale que pour celles y demeurant toujours, la pression financière n'est pas ressortie comme l'élément déclencheur pour vendre sa maison. C'est un facteur qui est pris en considération dans les décisions à prendre particulièrement à la suite du décès d'un conjoint ou d'une conjointe, mais ça n'apparaît pas, sauf exception, comme un facteur décisif. De plus, à la lumière des propos recueillis, les personnes âgées sont conscientes que ça coûte plus cher de se loger dans un centre urbain. Soulignons également que ces propos rejoignent ceux recueillis chez les personnes âgées du Bas-Saguenay Sud.

Quitter son domicile peut-être, mais pourquoi quitter sa municipalité?

Nous avons déjà fait état (voir 7.3) de la difficulté perçue par les personnes âgées de se trouver un logement locatif dans leur municipalité et du fait que certaines personnes âgées ayant quitté auraient pu choisir de demeurer dans leur municipalité après la vente de leur maison. Les personnes âgées demeurant encore dans leur municipalité rurale soulignent qu'elles n'ont pas l'impression d'avoir un grand choix de logements disponibles et que ça ne correspond pas toujours à leurs besoins. Et quelques personnes âgées ayant quitté leur municipalité rurale abondent dans le même sens :

« Il n'y avait pas de choix, là. [...] Nous autres au HLM, c'était pas là qu'on voulait aller. » (Femme – E.I.)

La présence de services dans les municipalités rurales (aide à domicile, aide pour le transport, soins à domicile) est appréciée en général par les personnes âgées. Cependant, lorsqu'elles sentent que leur état de santé requiert des soins spécialisés, des soins réguliers, les services leur apparaissent insuffisants et les amènent à vouloir se rapprocher des services dans les centres urbains pour se sentir plus en sécurité. Et nous avons retrouvé ce constat, tant chez les personnes âgées demeurant en milieu rural que chez les personnes ayant quitté leur municipalité rurale.

« Moi, je me suis toujours dépannée moi-même avec ma voiture depuis que je suis capable de conduire à l'âge de 17 ans. Ce qui fait que me fier sur les autres, je suis pas capable de faire ça. Alors, si je suis à Roberval, dans une ville, bien je vais avoir tous les services [...] si je suis malade. » (Femme – E.G. Saint-François-de-Sales)

« Il n'y a pas de services [en milieu rural] qu'on peut avoir ici. » (Femme – E.I.)

« À l'âge qu'on était rendu là. Être proche, plus près des services. » (Femme – E.I.)

On peut se demander pourquoi certaines personnes âgées quittent tout de même leur municipalité pour un centre urbain, particulièrement lorsqu'elles ont des enfants demeurant dans la même municipalité : on ne veut pas être un fardeau pour ses enfants qui ont leur vie à vivre.

« Les enfants, ils ont fait comme nous autres quand on a travaillé, ils arrivent le soir, ils sont fatigués et ils ont des familles. Ils ont des besoins aussi eux autres, alors on peut pas chialer [...] viens faire un tour, fais ci, fais ça [...] Il faut respecter leurs choix. Alors on se dit nous autres à l'âge qu'on a là, le mieux, c'est de partir et s'en aller dans un foyer de personnes âgées, proche des services. Alors, on respecte le choix de tout le monde. » (Femme – E.I.)

Vouloir se rapprocher de leurs enfants qui demeurent dans un centre urbain est perçu par plusieurs personnes âgées demeurant dans une municipalité rurale (et qui n'ont pas d'enfants y demeurant) comme un facteur pouvant les amener à déménager. Elles envisagent de se rapprocher pour être plus présentes dans la vie de leurs petits-enfants et elles nourrissent également l'espoir que leurs enfants vont s'occuper d'elles lorsqu'elles seront en perte d'autonomie, ce qui n'est pas toujours le cas selon les intervenants rencontrés.

« Je m'ennuie de mes petits-enfants [...] Je trouve qu'on perd des beaux moments avec eux. [...] Et là, je me dis, plutôt de les voir aux mois et demi, je les verrais au moins peut-être une fois par semaine. » (Propos de personnes âgées – E.G. Saint-François-de-Sales)

« Je sais bien qu'il y en a plusieurs qui disent [...] On se rapproche des enfants, ils ont pas le temps [...] mais ils vont avoir le temps quand même de nous visiter. [...] Alors en s'en allant, en se rapprochant, bien on espère qu'au moins ils vont avoir soin un peu de nous autres. » (Femme – E.G. Saint-François-de-Sales)

« Il y a des personnes âgées qui vont rejoindre leurs enfants et ils sont déçus parce que les enfants travaillent et ils les voient pas plus qu'ils les voyaient quand ils restaient, mettons à La Doré. [...] Ils les voient pas plus. » (E.G. Intervenants)

Lors des rencontres avec des personnes âgées ayant quitté leur municipalité rurale, certaines personnes âgées ont souligné également le fait qu'elles voulaient ainsi se rapprocher de leurs enfants, afin de se sentir plus en sécurité.

« Bien c'est sûr, c'est un besoin de sécurité, quand on vieillit, c'est plaisant d'avoir de la sécurité là. Oui, avec mes filles, je suis en sécurité. » (Femme – E.I.)

Les perceptions des personnes âgées demeurant dans une municipalité rurale ou ayant quitté pour un centre urbain se rejoignent quant aux motifs les incitant à quitter leur municipalité rurale.

La décision de quitter sa maison ou sa municipalité : un parcours personnel

Les personnes âgées demeurant toujours en milieu rural et les personnes âgées ayant choisi de quitter leur municipalité rurale partagent un fort sentiment d'appartenance, perçoivent les mêmes pertes de pouvoir et d'autonomie reliées au vieillissement, identifient les mêmes facteurs les amenant ou pouvant les amener à s'interroger sur leur maintien à domicile et dans leur municipalité rurale.

Comme nous l'avons souligné, de multiples facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de décider de quitter sa maison ou sa municipalité. Et ces facteurs ont un poids différent dans la balance selon chacune des personnes. Que la réflexion soit provoquée par un événement relativement rapide et subit (décès, aggravation de la maladie), par la perte de leur capacité physique en raison du vieillissement ou que leur départ soit déjà envisagé depuis longtemps (projet planifié), les décisions à prendre sont le fruit d'un parcours unique et personnel.

Les intervenants rencontrés ont souligné que les couples âgés ne sont pas toujours au même diapason quand il s'agit de décider de vendre leur propriété ou de demeurer ou non dans leur municipalité. Souvent, c'est l'un des conjoints qui « pousse » à agir. Il ne faut pas s'en étonner outre mesure puisque c'est le reflet de leur rapport comme couple.

La période de réflexion plus ou moins longue, le « mûrissement » de leur décision en quelque sorte, est apparue importante pour les personnes âgées ayant quitté leur maison et leur municipalité rurale. Cela leur permet d'assumer les deuils inévitables, de choisir plutôt que de subir la situation, « de t'organiser avant de te faire organiser » comme le soulignait une intervenante rencontrée.

« C'était coûtant de s'en venir. En fin de compte, je me suis décidée, ça m'a pris trois ans à me décider de m'en venir ici et la fin du compte, je me suis décidée de m'en venir. Là, je suis bien contente. » (Femme – E.I.)

« C'est à cause que là je vieillissais et je voulais pas être malade; quand on est en santé, c'est plaisant de mover et de s'en aller. » (Femme – E.I.)

« Il fallait prendre une décision, à l'âge qu'on est là, c'est le temps. Au lieu d'attendre qu'on ne soit plus capable de prendre la décision nous autres mêmes, qu'on se fasse pousser par d'autres pour le faire. » (Homme – E.I.)

Ce que nous constatons cependant en analysant le contenu des entrevues des personnes âgées ayant quitté leur municipalité rurale et celles qui y demeurent toujours, c'est la différence de perception sur certains facteurs. Il arrive un moment où nous assistons à un point de bascule relié à des conditions de vie.

Il vient un moment où on se sent trop éloigné de Roberval ou Saint-Félicien alors que la distance nous apparaissait très courte il y a quelques années. La maison devient maintenant trop grande, beaucoup trop grande alors qu'on n'avait pas la même perception lorsque les enfants ont quitté la maison. L'entretien de la maison devient carrément un fardeau même si auparavant les réparations avaient toujours été monnaie courante, et que l'entretien de la maison n'avait jamais été considéré comme une corvée. Les services de soutien à domicile par le CSSS ou les organismes communautaires sont jugés insuffisants pour leur permettre de demeurer à domicile alors qu'avant on les trouvait suffisants. Et soulignons que nous retrouvons ce même point de bascule dans les propos recueillis auprès des personnes âgées du Bas-Saguenay Sud.

3.6.5 Les changements apportés par le départ de sa municipalité rurale

Exception faite des personnes âgées qui avaient pour projet de vie de « déménager en ville » et pour qui la réflexion fut plus sereine, la décision fut plus ou moins longue à prendre pour les personnes âgées rencontrées et ne fut jamais prise de gaieté de cœur, car ça implique de rompre avec un long passé, avec ses racines, avec un mode de vie. Cependant, elles se sentent soulagées une fois la décision prise et le déménagement fait.

« Ça l'a été dur de m'habituer, de tout quitter ma place. » (Femme – E.I.)

Elles gardent contact, y retournent à l'occasion, mais les personnes âgées qui ont quitté ne reviendraient pas habiter dans leur ancienne municipalité; elles se sont adaptées à leur nouveau milieu de vie.

Les personnes âgées qui ont quitté ont choisi d'habiter majoritairement dans des résidences pour personnes âgées (6 / 7). Ce choix n'est pas étonnant étant donné l'âge moyen des répondants (82,2 ans) et il semble répondre à leurs besoins et à leurs attentes (proximité des services, sécurité d'avoir leurs enfants proches, pas d'entretien de la maison).

« Moi j'avais 80 et lui avait 82 alors [...] on voulait garder le peu de capacités qui nous restaient pour jouir de la vie. » (Femme – E.I.)

Leur qualité de vie s'est-elle améliorée ? La majorité des personnes âgées considère que leur qualité de vie s'est améliorée ou s'est maintenue. La proximité des services de santé et autres, la nature des services offerts dans les résidences privées (repas, conciergerie, activités sociales, sécurité) retiennent l'attention des personnes âgées.

Somme toute, les personnes âgées rencontrées qui ont quitté leur municipalité rurale considèrent avoir fait le bon choix dans le respect de leurs besoins et attentes et des possibilités financières qui s'offraient à elles au moment de la décision.

« Bien, c'était la sécurité, le besoin d'avoir une vie plus équilibrée et proportionnelle à nos capacités. Parce qu'on vient un temps qu'on n'est plus capable d'entretenir une grande maison, faire le repas trois fois par jour. [...] Alors, on savait qu'en partant de la maison du Rang 3, qu'on s'en viendrait dans une belle maison avec les trois repas fournis. » (Femme – E.I.)

3.6.6 Les conditions pouvant favoriser le maintien des personnes âgées dans leur maison et dans leur municipalité

Dans cette partie, nous présentons des pistes de solutions pour favoriser le maintien des personnes âgées dans leur résidence et dans leur municipalité, pistes identifiées surtout par les personnes âgées demeurant toujours en milieu rural, par les personnes âgées ayant quitté et par les intervenants en soutien à domicile. Les propos recueillis ont également fait l'objet d'une analyse de contenu nous permettant de dégager des tendances regroupées sous cinq thèmes :

- Le logement
- La sécurité
- Les services de santé et de soutien à domicile
- Les activités sociales pour un milieu de vie de qualité
- L'information sur les services offerts

Comme dans la MRC du Fjord-du-Saguenay (Bas-Saguenay Sud), il est à noter que nous n'avons pas fait au préalable un inventaire des services offerts dans chacune des municipalités pour opposer ces services aux besoins exprimés par les personnes âgées. Nous sommes partis de la compréhension qu'ont les personnes âgées de ces services en nous attardant sur leur appréciation des services offerts et surtout sur les améliorations souhaitées ou sur le développement de nouveaux services.

Le logement

Nous avons déjà souligné précédemment le peu de logements dans les municipalités rurales de la MRC Domaine-du-Roy, que ce soit des logements privés ou des logements municipaux. Par ailleurs, nous avons également rapporté les commentaires de personnes âgées ayant quitté leur municipalité rurale et qui ont déménagé à l'extérieur de la municipalité faute de logements disponibles et conformes à leurs besoins. En outre, plusieurs personnes âgées rencontrées ont indiqué qu'elles souhaiteraient demeurer dans leur municipalité si elles devaient un jour vendre leur propriété.

Différentes avenues ont été discutées lors des rencontres de groupe.

Les logements municipaux et les résidences pour personnes âgées

On a fait état de logements municipaux dans plusieurs municipalités rurales de la MRC Domaine-du-Roy⁴⁶, logements qui sont offerts généralement tant aux familles qu'aux personnes âgées. Celles-ci soulignent cependant que tout le monde n'a pas accès aux logements municipaux étant donné les critères concernant les revenus.

La formule de résidence pour personnes âgées autonomes et semi-autonomes a été mise de l'avant par beaucoup de personnes âgées en insistant sur la nécessité qu'il y ait des services offerts (repas, activités diverses, par exemple) et que ce soit à des coûts abordables. Et plusieurs s'inquiètent de ne pas avoir les moyens financiers pour se trouver une résidence à des prix qui leur conviennent⁴⁷.

*« Oui [des logements] , à prix abordables. Quand tu es toute seule pour gagner [...]. »
(Femme – E.G. Saint-Prime)*

« C'est pas tout le monde qui est capable de payer 2 000 \$ par mois là. » (Femme – E.G. Saint-Prime)

On a fait état de projets en cours comme à Lac-Bouchette et de projets existants qui portent des fruits comme à La Doré.

« Nous autres à La Doré, avant qu'on aille la Résidence Dorée là, bien on perdait toutes nos personnes âgées, elles s'en allaient toutes à Saint-Félicien et à Roberval. Toutes ! Je te dis. Dans une année, on en a perdu huit. [...] On les voyait toutes partir. [...] Et là, depuis qu'on a la Résidence Dorée, bien là en tout cas, on garde nos personnes et on en a d'autres qui réussissent à revenir. » (E.G. Intervenants)

46 À titre indicatif, voir l'annexe 5 qui fait état du nombre de logements municipaux réservés aux personnes âgées et de logements dans des résidences pour personnes âgées.

47 À titre indicatif, soulignons que le coût moyen mensuel d'un logement dans une résidence pour personnes âgées s'établit à 1 198 \$ (avec services) dans la région Saguenay-Lac-Saint-Jean. Source : SCHL. 2011, cité dans Girard (2012). Le vieillissement au Saguenay-Lac-Saint-Jean. État de situation. FADOQ., p. 84.

Pour faire avancer ces dossiers, on souhaite davantage de leadership des municipalités qui auraient tendance à attendre la demande avant de démarrer des projets⁴⁸ alors qu'il faudrait offrir des logements pour que la demande se manifeste. Comme le soulignait une intervenante :

« Qu'ils la prennent la responsabilité et qu'on en bâtit un HLM, c'est pas plus compliqué que ça et nos personnes âgées vont rester dans leur milieu et les services vont virer. » (E.G. Intervenants)

Par ailleurs, le développement de résidences privées pour personnes âgées dans les centres urbains démontre qu'il y a un marché lucratif pour les promoteurs. Et le marketing effectué (relance téléphonique, proposition de les inscrire sur une liste d'attente) est renforcé par la pression d'amis habitant déjà dans ces résidences :

« Viens donc nous trouver, on est assez bien! » (E.G. Intervenants)

Le développement de résidences privées offrant une gamme étendue de services demeure une solution valable pour des personnes âgées. Toutefois, les coûts du loyer ne sont pas abordables pour beaucoup de personnes âgées et il y a lieu de s'assurer qu'il n'y a pas de pression induite auprès des personnes âgées.

Aller demeurer chez ses enfants et les habitations intergénérationnelles

Aller demeurer chez ses enfants a historiquement été une formule populaire qui ne recueille plus la faveur des personnes âgées. La formule des habitations intergénérationnelles⁴⁹ reçoit, quant à elle, un bon accueil. Pour certaines personnes âgées, c'est une excellente solution qui leur plairait bien, notamment pour la sécurité que ça procure.

Somme toute, la capacité d'offrir des solutions pour le logement des personnes âgées contribuerait à les maintenir dans leur municipalité rurale. Et il n'y a pas de solution unique pour ce faire : on doit offrir une gamme étendue de possibilités de logements. Certains programmes gouvernementaux facilitent la mise sur pied d'habitations (HLM, résidence pour personnes âgées, coopératives) ou de soutien aux familles (habitation intergénérationnelle). Toutefois, rien n'empêche les municipalités rurales de bonifier ces programmes et d'exercer un leadership dans ce domaine.

La sécurité

L'insécurité liée au vieillissement fait référence à la crainte de tomber, d'être malade sans pouvoir avertir personne et c'est particulièrement souligné par les personnes âgées vivant seules. Différents moyens sont utilisés actuellement pour sécuriser les personnes âgées.

Comme mentionné précédemment, le système de bracelet-alerte⁵⁰ est un système qui est utilisé par plusieurs personnes âgées et qui est apprécié par les utilisateurs et utilisatrices puisque ça leur permet de se sentir plus en sécurité si elles sont mal prises.

« Oui et ça rassure les gens autour, les enfants. Ça rassure les enfants surtout. » (Femme – E.G. Saint-Prime)

48 Les municipalités doivent cependant composer avec des exigences de la Société d'habitation du Québec concernant la demande de logements.

49 Voir note 34.

50 Voir note 35.

On note cependant une résistance à son utilisation par les personnes âgées :

« Je pense qu'il faudrait qu'ils leur feraient une belle montre, quelque chose de beau, de décoratif. Il y en a qui sont fiers; ils trouvent pas ça beau. Ils l'enlèvent ou bien ils le cachent. » (Femme – E.G. Saint-Prime)

Le « Bonjour Quotidien »⁵¹ est un service instauré dans certaines municipalités rurales de la MRC Domaine-du-Roy. Et la Sûreté du Québec a mis sur pied le programme PAIR.⁵²

Très souvent, il existe un « Bonjour Quotidien » familial. Un ou des enfants communiquent quotidiennement avec leurs parents. Sans que la sécurité soit la raison principale, ces appels quotidiens remplissent la fonction de sécuriser les personnes concernées, tant les parents que les enfants.

« Bien moi, mes enfants, il y en a toujours un qui appelle le matin! » (Femme - E.G. Saint-François-de-Sales)

Somme toute, certaines mesures sont en place pour sécuriser les personnes âgées, et notamment les personnes vivant seules. Appréciés des utilisateurs et utilisatrices, ces services pourraient être étendus à l'ensemble des municipalités rurales de la MRC Domaine-du-Roy.

Les services de santé et de soutien à domicile

Dans cette partie, nous englobons tant les services du CLSC (services santé et sociaux) que les services des organismes communautaires (transport et accompagnement, aide à domicile) qui fournissent des services dans les communautés rurales de la MRC Domaine-du-Roy. Également, nous incluons les services de proximité (par exemple, les popotes roulantes la livraison à domicile) et les projets qui auraient comme objectif de soutenir les personnes âgées dans l'entretien extérieur de leur propriété.

Soulignons au départ que les personnes âgées apprécient grandement les services tant du CLSC que des organismes communautaires et elles établissent des rapports de confiance avec les intervenants et intervenantes.

Services santé et sociaux (CLSC) :

Le CLSC fournit des services décentralisés dans les municipalités rurales. Par exemple, la vaccination antigrippale est effectuée dans chacune des municipalités et des infirmières et médecins suivent des personnes âgées à domicile, ce qui est apprécié. Les personnes âgées rencontrées déplorent toutefois le fait qu'il n'y ait plus de médecins qui viennent faire de la consultation dans les municipalités rurales.

« Avoir des médecins ici, ça pourrait nous faire toffer peut-être un peu plus longtemps. » (Femme – E.G. - St- François-de-Sales)

Comme dans les municipalités du Bas-Saguenay Sud durant les entrevues de groupe avec les personnes âgées, il n'a jamais été question des lignes Info-Social et Info-Santé (811)⁵³ comme services pouvant les informer sur leur état et les guider dans les démarches à effectuer tout en les sécurisant. Le contact personnel semble être privilégié pour parler de leurs problèmes sociaux ou de santé.

51 Voir note 36.

52 Voir note 37.

53 Voir note 38

« C'est pas un réflexe. [...] Les gens n'y pensent même pas. [...] C'est trop technique [pour les personnes âgées]. » (Commentaires d'intervenants – E.G. Intervenants)

Soutien à domicile (Organismes communautaires)

Soulignons au départ que le covoiturage familial et le soutien des enfants pour les tâches domestiques et l'entretien de la maison jouent un rôle important pour soutenir les personnes âgées à domicile. Toutefois, les personnes âgées tiennent compte du temps disponible réduit de leurs enfants.

Les organismes communautaires interviennent notamment dans le domaine du transport et de l'accompagnement ainsi que de l'aide domestique. Le transport adapté permet aux personnes d'aller à leurs rendez-vous médicaux mais également de se rendre dans un centre urbain pour toutes sortes d'autres raisons (épicerie, visiter des amis, etc.). Le seul inconvénient mentionné, c'est qu'il faut attendre le transport pour revenir chez soi. Les personnes âgées ont souligné le covoiturage qu'elles peuvent trouver dans le Reflet du Lac, service peu onéreux et apprécié. Par ailleurs, une des pistes apportées concerne le transport des personnes âgées le soir.

« Un genre de transport pour sécuriser le soir. [...] Mettons que je suis obligé d'aller à l'hôpital d'urgence avec ma femme, j'aurais appelé ce service-là, ils auraient dit [...] oui, il va y avoir un char en avant de la porte, ça sera pas long. » (Homme – E.I.)

Et rappelons que le soutien au transport est un service qui a son importance pour maintenir les personnes âgées à domicile dans les municipalités rurales :

« Ce qu'on se fait dire souvent, c'est que si on n'avait pas le service de transport qu'on donne pour la santé, on serait obligé de s'en aller de chez nous. » (E.G. Intervenants)

Les personnes âgées peuvent profiter de services d'aide familiale pour l'entretien domestique. Certaines personnes âgées déplorent le coût de ces services; ça finit par coûter cher.

En ce qui a trait à l'entretien de la maison (peinture, grand ménage, déneigement, tondre le gazon), les personnes âgées expriment des besoins. On compte parfois sur ses enfants, sur les voisins, mais on fait appel à des particuliers et ça coûte cher.

« Bien c'est assez onéreux, quand tu paies sur tout, là! » (Femme – E.G. Saint-François-de-Sales)

Les personnes âgées ont mis sur la table une piste de solution pour faciliter l'entretien de la maison : des coops jeunesse.

Les services de proximité (popote roulante, livraison à domicile)

Certains services de proximité existent dans différentes municipalités rurales (popote roulante, repas préparé au dépanneur ou à l'épicerie; livraison à domicile pour la pharmacie et l'épicerie) et ils sont offerts avec des particularités locales pour tenir compte des ressources existantes dans la municipalité. Lorsque ces services sont en place, ils semblent appréciés et utilisés. Les améliorations souhaitées concernent l'accessibilité à ces services pour les personnes âgées demeurant dans les rangs, et les livraisons à domicile plus fréquentes. Par ailleurs, rappelons que tous les services de proximité ne sont pas offerts avec autant d'ampleur d'une municipalité rurale à l'autre.

Somme toute, les services mis en place contribuent à maintenir les personnes âgées à domicile et retardent des choix douloureux sur leurs conditions de vie. Toutefois, on peut faire mieux dans la fourniture de services pour soutenir les personnes âgées à domicile. Le peu de population et la grandeur du territoire peuvent apparaître comme des freins à l'amélioration et au développement des services. Toutefois, comme le rappelaient certains intervenants rencontrés,

« Ça nous permet cependant une souplesse dans l'organisation. » (E.G. Intervenants).

Les activités sociales pour un milieu de vie de qualité

Comme nous l'avons vu précédemment, la qualité du milieu de vie, le réseau social développé par les personnes âgées et les activités sociales mises en place pour les personnes âgées ne sont pas des facteurs qui influencent directement la décision de quitter sa maison et de rester ou non dans sa municipalité. Cependant, on peut considérer que ces éléments ont un impact sur le sentiment d'appartenance, sur la qualité de vie que l'on retrouve dans son milieu.

Sans avoir fait le tour de l'ensemble des activités offertes dans chacune des municipalités rurales de la MRC Domaine-du-Roy, on peut constater que chacune d'elles offre des activités qui sont cependant inégales par leur ampleur, leur diversité et leur popularité auprès des personnes âgées. Et pour que ça fonctionne, les personnes âgées rencontrées croient que ça dépend du dynamisme des organisateurs d'activités et de l'implication des personnes âgées.

« Si les gens s'impliquent pas, bien ils ont rien! » (Femme – E.G. Saint-Prime)

Les personnes âgées rencontrées ont proposé diverses avenues pour bonifier ce qui se fait déjà. Notons le projet intergénérationnel à La Doré sur l'apprentissage de l'ordinateur qui fonctionne très bien et qui démontre qu'il y a avantage à sortir des sentiers battus.

Somme toute, les discussions sur ce sujet lors des rencontres de groupe et des rencontres individuelles avec les personnes âgées démontrent que la vie sociale a son importance pour les personnes âgées. Et l'arrivée de la génération des baby-boomers souligne la nécessité de réévaluer l'organisation d'activités en tenant compte de ces jeunes retraités et de la génération qui les a précédés. Il ne s'agit pas d'organiser des activités qui conviennent à tout le monde, mais d'organiser des activités pour tous les goûts.

L'information sur les services offerts

Comme dans le Bas-Saguenay Sud, les rencontres organisées avec les personnes âgées demeurant en milieu rural dans la MRC Domaine-du-Roy nous ont permis de constater leur méconnaissance des services offerts. Les personnes âgées connaissent en général les organismes et les services offerts, mais n'ont pas une connaissance des éléments d'information leur permettant de déterminer si tel service peut leur être utile. *Qui peut utiliser le service ?* (Les critères d'éligibilité), *c'est gratuit ou sinon, combien ça va me coûter ?* (les coûts d'utilisation), *comment ça marche ?* *Que faut-il que je fasse pour utiliser le service ?* (les modes de fonctionnement) sont les questions que se posent les personnes âgées et elles sont en général peu au courant de ces informations qui font toute la différence entre l'utilisation ou non d'un service.

L'information ne manque toutefois pas : dépliants et pochettes d'information, information dans le journal local, information dans la trousse d'accueil pour nouveaux arrivants dans certaines municipalités rurales. Mais ces moyens ne sont pas toujours efficaces, car l'information n'est pas lue :

« Parce que les papiers, ils en ont tous chez eux et c'est tout marqué, mais ils savent pas où ils sont, ils les trouvent pas. » (E.G. Intervenants)

Et peut-être l'explication la plus plausible pour cette méconnaissance des services est la suivante :

« Ils connaissent les services, mais tant que les gens ont pas besoin, ils ouvrent même pas l'oreille, ils regardent même pas [...]. » (E.G. Intervenants)

Les intervenants mettent de l'avant certains moyens pour mieux diffuser l'information (pièce de théâtre, bouche-à-oreille, rencontres de personnes âgées) qui ont le mérite de sortir des sentiers battus.

Soulignons qu'il y a des périodes de vulnérabilité et de questionnement où on cherche des solutions à nos problèmes. Les personnes âgées seraient alors plus réceptives à recevoir de l'information sur les services d'un organisme ou du CLSC en lien avec leur situation. Et pour identifier ces moments de vulnérabilité, les intervenants et intervenantes sur le terrain sont bien placés pour amener les personnes âgées à s'ouvrir sur leurs besoins.⁵⁴ Comme le soulignait un intervenant rencontré,

« Nous, comme organisme, peut-être qu'on pourrait s'arranger pour provoquer cette rencontre-là au lieu d'attendre que les personnes âgées nous appellent. » (E.G. Intervenants)

Somme toute, il y a des améliorations à apporter dans l'information que l'on transmet aux personnes âgées. Il ne s'agit pas d'arrêter de donner de l'information écrite, mais d'utiliser également des moyens plus personnalisés (conférences et causeries, expliquer l'information écrite plutôt que simplement distribuer les dépliants et pochettes d'information, présenter l'information sous forme de pièce de théâtre, être plus attentifs aux épisodes de vie plus difficiles des personnes âgées comme la maladie, le décès d'un conjoint, en utilisant des gens sur le terrain en contact quotidien avec les personnes âgées).

Les pistes d'action et quelques autres constats ressortis

Pour chacun des thèmes abordés, des pistes d'action concernant le développement de services ou l'amélioration des services existants sont ressorties.

Et qui peut y travailler ? Les intervenants et intervenantes des organismes communautaires et du CSSS Domaine-du-Roy ont démontré beaucoup d'ouverture à ce sujet. Et ce n'est toutefois pas suffisant; il y a lieu également d'impliquer les personnes âgées elles-mêmes qui en ont eu long à dire sur les services existants et sur les améliorations possibles.

« Tu pars pas déjà avec la prémisse disant qu'il y a un besoin si tu n'as pas consulté tes aînés. Si tu n'as pas de mobilisation en arrière, que tu travailles ça d'en haut, tu vas patauger avec la vague dans la face longtemps en tabarouette là! » (E.G. Intervenants)

« Moi, ce que j'aimerais qui ressorte dans les actions futures, c'est de trouver un mécanisme pour impliquer les aînés dans les décisions qui vont les concerner là parce que ça va être une réalité là. » (E.G. Intervenants)

Par ailleurs, le leadership municipal est perçu comme étant relativement faible à la lumière des propos recueillis. Les personnes âgées et les intervenants ne sentent pas toujours la préoccupation des conseils

54 Voir note 40.

municipaux (variable selon les municipalités) pour garder les personnes âgées dans leurs municipalités rurales.

« Alors je pense que les municipalités de ce côté-là, il faut qu'elles fassent des efforts pour essayer de garder leurs personnes dans leur municipalité. » (Femme – E.G. Saint-François-de-Sales)

« Quand ça [la recherche] va être présenté, connaissant le milieu, je sais ce qui va se passer. La seule chose qu'ils vont avoir comme réponse en présentant des projets comme ça, c'est où est-ce qu'on va prendre l'argent et combien ça coûte. Alors quand tu raisones comme ça, bien qu'est-ce qui se passe? Il se passe rien. Parce que tu n'as pas la volonté politique de vouloir garder ton expertise dans le milieu. » (Femme – E.G. Saint-François-de-Sales)

Cependant, les intervenants rencontrés soulignent qu'il y a des efforts faits sur le plan de la concertation pour soutenir la cause des personnes âgées :

« Il faut souligner qu'on est la seule MRC en région qui a fait une demande pour entamer une démarche Municipalité amie des aînés. Avec les résolutions de chacun des conseils d'administration des neuf municipalités » (E.G. Intervenants)

« La qualité de notre table de concertation [des aînés], la qualité de nos comités, moi ça je trouve que ça permet de voir l'ouverture. Les gens s'impliquent avec cœur, il n'y a pas d'opportunisme. » (E.G. Intervenants)

Dans la prochaine partie, nous comparerons dans un premier temps l'analyse des données recueillies auprès des personnes âgées et des intervenants rencontrés dans les deux MRC à l'étude à partir des mêmes thèmes abordés dans les parties 6 et 7 de ce document, puis nous nous demanderons si les résultats peuvent s'appliquer dans les autres MRC de la région.

CHAPITRE 4

ANALYSE DES RÉSULTATS : COMPARAISON ENTRE LA MRC DU FJORD DU-SAGUENAY (BAS-SAGUENAY-SUD) ET LA MRC DOMAINE DU ROY

Rappelons que la recherche portait dès le départ sur les municipalités rurales de deux MRC de la région et avait comme objectifs de :

- Dresser le profil des personnes âgées qui quittent leur municipalité rurale pour déménager dans une municipalité urbaine intrarégionale.
- Comprendre les facteurs qui influencent les personnes âgées dans leur choix de quitter leur municipalité rurale pour aller vivre dans une municipalité urbaine intrarégionale.
- Proposer aux MRC régionales des stratégies permettant l'enracinement des personnes âgées.

4.1 COMPARAISON DES RÉSULTATS OBTENUS DANS LES DEUX MRC

D'entrée de jeu, soulignons qu'il y a beaucoup de similitudes dans les résultats obtenus dans les MRC Fjord-du-Saguenay (Bas-Saguenay Sud) et Domaine-du-Roy. Les différences sont davantage reliées aux pistes de solution abordées en lien avec les services dans les communautés rurales (présence ou non, modes de fonctionnement des services).

Le sentiment d'appartenance

Le sentiment d'appartenance est fort et ce, quelle que soit la municipalité ou la MRC. Et il s'appuie sur les mêmes raisons (qualité de vie, environnement, racines familiales, relations sociales).

Les personnes âgées et le vieillissement

De La Doré à Petit Saguenay, les personnes âgées ont conscience des pertes de pouvoir reliées au vieillissement et des impacts sur leur autonomie qu'elles veulent par ailleurs conserver le plus longtemps possible. Et ces impacts sont similaires : difficulté grandissante de tenir maison, insécurité, besoin accru de services. Et les moyens mis de l'avant pour contrer les effets du vieillissement se ressemblent : entraide entre voisins, soutien de leurs enfants, utilisation de services extérieurs, diminution de l'espace occupé dans leur maison et même le déménagement dans un logement à l'intérieur de la municipalité.

Leur perception de l'avenir

La plupart des personnes âgées rencontrées souhaitent demeurer le plus longtemps possible dans leur municipalité rurale, mais elles n'excluent pas de quitter leur maison et leur municipalité si la situation les y oblige (maladie, décès du conjoint ou incapacité d'entretenir leur maison).

Dans ce cas, la possibilité de trouver un logement qui leur convient dans leur municipalité représente pour certaines personnes âgées une solution, mais un défi difficile à relever pour d'autres étant donné

l'offre réduite de logements locatifs dans leur municipalité rurale. Finalement, certaines personnes âgées n'envisagent pas cette éventualité : leurs besoins les amènent à se rapprocher des centres urbains.

Plusieurs personnes âgées ont comme projet planifié de déménager dans un centre urbain lorsque leur autonomie diminuera. Cette option a été particulièrement mise de l'avant dans la MRC Domaine-du-Roy où une invitation particulière a été lancée pour les entrevues de groupe à des personnes âgées envisageant de quitter leur municipalité rurale dans un avenir rapproché. Parmi celles-ci, nous retrouvons des personnes âgées qui ont passé la plus grande partie de leur vie en milieu rural et qui choisissent de se rapprocher des services et de leurs enfants en déménageant dans un centre urbain. Nous retrouvons également des personnes âgées qui sont souvent des retraités urbains venus s'établir en milieu rural pour quelques années. La présence de retraités urbains en milieu rural n'est pas spécifique à la MRC Domaine-du-Roy. Toutes les municipalités qui peuvent compter sur un environnement favorable (lacs, rivières) et qui ont développé une infrastructure propice à l'installation de villégiateurs sont touchées par ce phénomène, peu importe la MRC.

Les raisons de quitter son domicile, sa municipalité

Nous retrouvons beaucoup de similitudes dans les raisons invoquées pour quitter son domicile et/ou sa municipalité dans les deux MRC à l'étude et trois types de situations viennent expliquer ces départs :

- Des événements relativement rapides (aggravation de problèmes de santé, décès du conjoint) et on quitte pour se départir de responsabilités, se faciliter la vie, se rapprocher des services et des enfants.
- La diminution progressive reliée au vieillissement et le constat que la situation ne peut plus durer et on quitte pour se départir de responsabilités, se faciliter la vie, se rapprocher des services et des enfants.
- Un projet de retour en milieu urbain pour retrouver ses racines, se rapprocher des services et des enfants.

La pression des enfants dans la décision de quitter sa maison, sa municipalité

Dans les deux MRC à l'étude, les enfants n'exercent pas en général de pression indue pour que leurs parents quittent leur domicile ou leur municipalité. Ils soutiennent leurs parents, les amènent à réfléchir sur leurs conditions de vie, leur proposent des solutions et laissent la décision à leurs parents. La sécurité de leurs parents demeure la principale préoccupation des enfants et ceux qui le manifestent davantage sont les enfants demeurant à l'extérieur de la région et qui sont donc moins en contact régulier avec leurs parents.

Dans la MRC Domaine-du-Roy, il nous semble que la pression se faisait davantage sentir pour quelques personnes âgées ayant quitté leur municipalité que dans la MRC du Fjord-du-Saguenay (Bas-Saguenay Sud). Cela nous apparaît moins une différence de comportements attribuables à un territoire donné qu'un aspect relié à l'âge des personnes âgées rencontrées ayant quitté leur municipalité rurale et conséquemment, au degré d'autonomie perçu par les enfants⁵⁵. Et soulignons que le petit nombre de personnes âgées rencontrées rend difficile la généralisation de cette tendance.

55 Dans la MRC Domaine-du-Roy, l'âge moyen des personnes âgées ayant quitté leur municipalité rurale s'établit à 82,2 (les répondants et répondantes ayant entre 73 et 85 ans). Dans la MRC du Fjord-du-Saguenay, l'âge moyen s'établit à 73,1, s'échelonnant entre 67 et 79 ans.

La situation financière : raison majeure pour quitter son domicile, sa municipalité?

Il n'y a pas de différence notable entre les deux MRC concernant l'influence de la situation financière dans la décision de quitter son domicile ou sa municipalité. Ça ne représente pas le facteur déclencheur d'une remise en question de ses conditions de vie, mais ça devient un facteur qui est pris en considération avec d'autres, notamment pour les personnes qui se retrouvent seules après le décès d'un conjoint.

Quitter son domicile peut-être, mais pourquoi quitter sa municipalité?

Pour les personnes âgées rencontrées dans les deux MRC, les raisons de quitter sa municipalité rurale se rejoignent. On quitte parce qu'il y a peu de logements disponibles dans sa municipalité ou que les logements ne leur conviennent pas. On quitte lorsque l'état de santé nécessite des soins réguliers ou spécialisés. On quitte quand les impacts du vieillissement se font sentir et qu'on ne se sent plus en sécurité. On quitte pour se rapprocher des enfants et se sentir davantage en sécurité. Et lorsque les personnes âgées ont des enfants dans leur municipalité rurale, elles apprécient le soutien de leurs enfants (ce qui a pour effet de retarder leur départ), mais elles ne veulent pas devenir un fardeau pour leurs enfants, lesquels ont leur vie à vivre.

La décision de quitter sa maison ou sa municipalité : un parcours personnel

La décision de quitter sa maison ou sa municipalité est une décision tout à fait unique et personnelle à chacun des ménages âgés. Et dans les deux MRC à l'étude, les personnes âgées en arrivent à ce que nous avons appelé un « point de bascule » relié à leurs conditions de vie. Il vient un moment où les personnes âgées se sentent trop éloignées de la « ville », où la maison devient trop grande, beaucoup trop grande, où l'entretien de la maison devient un trop lourd fardeau, où les services à domicile deviennent insuffisants pour leur permettre de demeurer à la maison.

Les changements apportés par le départ de sa municipalité rurale

Les données recueillies auprès des personnes âgées ayant quitté leur municipalité rurale dans les MRC du Fjord-du-Saguenay (Bas-Saguenay Sud) et Domaine-du-Roy se recourent. La décision de quitter ne se prend pas de gaieté de cœur et requiert généralement une période de réflexion, sauf pour les personnes âgées qui avaient comme projet planifié de s'en aller dans un centre urbain et pour qui la décision apparaît plus sereine.

Les personnes âgées gardent contact, y retournent à l'occasion ou régulièrement, mais elles ne retourneraient pas vivre dans leur municipalité rurale. Elles se sont adaptées à leur nouveau milieu de vie et elles trouvent, pour la grande majorité que leur qualité de vie s'est améliorée ou maintenue. Somme toute, elles indiquent qu'elles ont fait le bon choix étant donné leurs besoins et attentes et les possibilités qui s'offraient à elles au moment de la décision.

Les conditions pouvant favoriser le maintien des personnes âgées dans leur maison et dans leur municipalité

Tant dans la MRC du Fjord-du-Saguenay (Bas-Saguenay Sud) que dans la MRC Domaine-du-Roy, les thèmes ressortis initialement (logement, sécurité, le transport, les services de santé et de soutien à domicile, les activités sociales et l'information sur les services) ont trouvé preneur auprès des personnes âgées rencontrées. Les pistes de solution se ressemblent parfois et divergent à l'occasion, ce qui est tout à fait normal étant donné la réalité des MRC et de chacune de leurs municipalités rurales. Cela semble

confirmer que les solutions doivent être locales, s'appuyer sur les moyens déjà mis en place et tenir compte des caractéristiques et particularités de chacune des municipalités.

Les pistes d'action et quelques autres constats ressortis

La concertation entre les conseils municipaux, les organismes communautaires et CSSS et les personnes âgées apparaît comme une clé de voûte pour favoriser le maintien des personnes âgées dans les municipalités rurales. Dans les deux MRC, les participants et participantes souhaitent un leadership beaucoup plus marqué de la part de l'ensemble des conseils municipaux, même si certains ont souligné les efforts de certains conseils municipaux. Ajoutons toutefois que la MRC Domaine-du-Roy s'est donné des outils collectifs pour intervenir efficacement en soutien aux aînés : une table de concertation des aînés et la demande pour entamer une démarche MADA (Municipalité amie des aînés)⁵⁶ avec l'appui des conseils municipaux de la MRC.

4.2 LES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE SONT-ILS APPLICABLES DANS LES AUTRES MRC DE LA RÉGION?

Les deux MRC choisies pour cette recherche ont des caractéristiques différentes, tant par la taille des municipalités rurales concernées que par leurs caractéristiques géographiques. Cependant, les résultats font ressortir globalement les mêmes lignes de force (sentiment d'appartenance, présence de ressources communautaires et institutionnelles), les mêmes appréhensions concernant le vieillissement, les mêmes réflexions des personnes âgées quand il s'agit de décider de leur avenir. Nous émettons l'hypothèse que les autres MRC de la région peuvent s'appuyer sur cette recherche pour entamer une réflexion visant à favoriser le maintien des personnes âgées dans les municipalités rurales. Cependant, comme nous l'avons vu, les solutions doivent être adaptées selon les réalités de chaque municipalité rurale.

Par ailleurs, l'exode des personnes âgées vers les centres urbains n'est pas spécifique aux municipalités rurales des deux MRC à l'étude. Les autres MRC de la région vivent également le même phénomène et devront faire face, comme tout le Québec, à un accroissement du nombre et du pourcentage de personnes âgées dans leur territoire. Assisterons-nous à une émigration accrue des personnes âgées vers les centres urbains ou des moyens seront-ils développés pour garder le plus longtemps possible les personnes âgées dans leur municipalité rurale?

Nous aborderons maintenant les pistes de solution mises de l'avant par les personnes âgées et les intervenants dans le cadre de cette recherche.

⁵⁶ MADA : Initiative mise en place par le ministère de la Famille et des Aînés en 2009, le programme MADA (Municipalité amie des aînés) propose une démarche aux municipalités leur permettant d'adapter leur milieu de vie à la réalité des aînés et d'encourager le vieillissement actif. Le conseil municipal agit comme catalyseur des forces du milieu dans cette démarche structurée en sept étapes. Le gouvernement peut appuyer financièrement les projets présentés.

L'objectif poursuivi n'est pas de s'assurer que toutes les personnes âgées en milieu rural demeurent en milieu rural, mais plutôt de favoriser le maintien à domicile en milieu rural des personnes âgées qui le souhaitent en mettant en place des moyens pour leur assurer une qualité de vie et les soutenir lors de pertes d'autonomie reliées au vieillissement et dans les étapes de vie à franchir.

5.1 « ON COMMENCE PAR QUOI? »

S'assurer d'une volonté politique des acteurs concernés

La volonté politique de tous les acteurs concernés quant à la préoccupation de l'exode rural des personnes âgées est un premier pas indispensable pour agir.

Dans la MRC Domaine-du-Roy, la table de concertation des aînés et le comité consultatif de la recherche sont les mieux placés pour entreprendre des actions pour freiner l'exode rural en l'insérant dans la démarche MADA⁵⁷

Dans la MRC Fjord-du-Saguenay (Bas-Saguenay Sud), le comité consultatif de la recherche a pris la responsabilité d'organiser une rencontre en début 2013, rencontre qui rejoindra tant les conseils municipaux des cinq municipalités rurales, les organismes communautaires et le CSSS Cléophas-Claveau que les personnes âgées qui ont participé à la recherche. Des actions subséquentes pour freiner l'exode rural seront alors proposées et discutées.

Les personnes âgées consultées dans le cadre de la recherche ne sentent pas toujours la préoccupation de leurs élus municipaux pour améliorer leur qualité de vie et souhaitent plus de leadership de la part de leurs conseils municipaux. Il ne s'agit pas seulement d'appuyer les initiatives des organismes et citoyens, mais les conseils municipaux doivent agir comme rassembleurs des forces du milieu pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées.

S'appuyer sur la concertation

La concertation entre les conseils municipaux, les organismes communautaires, le CSSS et les personnes âgées nous apparaît essentielle pour contourner les obstacles et s'assurer que les moyens mis en place « collent » à la réalité des personnes âgées.

L'implication des personnes âgées nous apparaît souvent comme le maillon faible de cette concertation des acteurs. Il ne s'agit pas seulement d'informer ou de consulter les personnes âgées. Elles doivent être également impliquées dans toutes les démarches des initiatives : de l'information à la décision.

⁵⁷ Voir note 55

Des initiatives locales et intramunicipales

Les initiatives doivent d'abord s'appuyer sur la réalité locale puisque chacune des municipalités a ses caractéristiques propres et possède les leviers nécessaires pour agir. Cependant, certains dossiers nécessitent une collaboration intermunicipale pour agir plus efficacement. Et nous rappelons que dans les deux MRC à l'étude, nous retrouvons déjà cette collaboration entre municipalités pour l'organisation de certains services.

Le portrait des services et initiatives déjà en place pour « bâtir sur du solide »

La recherche ne portait pas sur l'inventaire des services et des initiatives visant à soutenir les personnes âgées, développer leur qualité de vie et contribuer à freiner l'exode rural. Et les personnes âgées ont exprimé des opinions sur les services et initiatives dans leurs municipalités rurales (des appréciations positives, des améliorations souhaitées). Toutefois, nous n'avons pas confronté les perceptions des personnes âgées avec les services et initiatives que nous retrouvons dans les municipalités, ce qui n'était pas l'objectif de la recherche. Il y a lieu de faire l'inventaire des services et initiatives dans chacune des municipalités (par les organismes communautaires, les établissements et la municipalité) et de le partager.

S'appuyer sur les expériences tentées dans d'autres milieux pour ne pas « réinventer la roue »

Certaines municipalités dans les deux MRC ont réussi jusqu'à maintenant à freiner l'exode rural des personnes âgées. Il y a lieu de s'inspirer des initiatives de ces municipalités sur les plans de l'habitation, de l'organisation des services et de la qualité de vie.

Par ailleurs, le projet « Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale » dans la MRC de Joliette a réussi depuis 2007 à mobiliser les municipalités rurales et à développer des outils collectifs visant à freiner l'exode rural. Il y a lieu de s'inspirer de leur mode de fonctionnement et des initiatives développées.

Les leviers des conseils municipaux pour freiner l'exode rural ne sont pas toujours bien cernés. Cependant, au Québec, des initiatives sont en cours présentement dans différentes municipalités et il y a lieu d'en faire l'inventaire pour nourrir la réflexion municipale. La démarche du programme MADA, piloté par le ministère de la Famille et des Aînés, fournit notamment les outils nécessaires permettant de cerner les champs d'action des municipalités concernant la qualité de vie des personnes âgées.

Le soutien financier : « tout ne repose pas sur l'argent... mais ça aide ! »

La question du financement revient inévitablement sur la table quand il s'agit de développer des services et initiatives. Beaucoup d'expériences tentées dans les municipalités rurales ne requièrent pas des sommes astronomiques⁵⁸. Et il ne s'agit pas de choisir des initiatives d'abord sur la base d'un financement possible, mais en s'appuyant sur les besoins des personnes âgées. Toutefois, les différents partenaires de la concertation sont en mesure d'identifier des sources potentielles de financement pour soutenir les initiatives locales et de partager ces sources.

58 En particulier, nous nous référons aux actions entreprises dans la MRC de Joliette avec le projet *Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale*

5.2 LES PISTES D'ACTION SELON LES THÈMES ABORDÉS DANS LA RECHERCHE

Dans les parties précédentes de ce document, nous avons fait état des perceptions des personnes âgées rencontrées concernant les services disponibles et des pistes de solution qu'elles mettent de l'avant. Nous reprendrons sommairement les pistes de solution qui sont parfois générales et parfois très spécifiques à un service.

Le logement

- Augmenter l'offre de logements disponibles pour les personnes âgées.
 - On privilégie des résidences pour personnes âgées (avec ou sans services selon le degré d'autonomie des personnes âgées).
 - Favoriser le développement de maisons intergénérationnelles (en s'assurant que les règlements municipaux permettent ce type de logement et en bonifiant les programmes existants de soutien financier).
- Soutenir les personnes âgées dans l'adaptation et l'entretien de leur logement.
 - Des personnes âgées identifiaient la difficulté de trouver des ressources disponibles, compétentes et à des prix abordables dans la municipalité pour effectuer des réparations mineures dans leur propriété et suggéraient de confectionner une liste des ressources disponibles.
 - Développer des coopératives « jeunesse » de services pour l'entretien des propriétés.
- L'augmentation du nombre de personnes âgées a provoqué le développement de résidences pour personnes âgées particulièrement dans les centres urbains. Ce marché lucratif a sa raison d'être. Cependant, il y a lieu de surveiller le marketing agressif des promoteurs auprès des personnes âgées souvent vulnérables à des pressions.

La sécurité

- Divers services existent (télé surveillance, Bonjour Quotidien, Programme PAIR) pour favoriser la sécurité des personnes âgées à domicile, en particulier les personnes seules et les personnes âgées en perte d'autonomie.
 - Étendre ces services à l'ensemble des municipalités
 - Faire la promotion des systèmes de surveillance (mode de fonctionnement, coûts).⁵⁹
- Améliorer l'accès aux lieux publics de la municipalité (éclairage, trottoirs, etc.).

Les services de santé et de soutien à domicile

- Les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale offrent divers services appréciés dans les municipalités (aide à domicile, services de proximité, transport, etc.).
 - Étendre ces services à l'ensemble des municipalités.
 - Améliorer les services existants pour rejoindre, dans certains cas, les personnes âgées vivant dans les rangs.

⁵⁹ D'autres pistes sont également possibles, mais elles n'ont pas été abordées dans le cadre des rencontres : structurer des services d'amitié, rencontre d'informations sur les risques à domicile, développer des ententes de surveillance entre voisins.

- Améliorer le transport vers les centres urbains en diminuant le temps d'attente pour retourner à la maison.
- Pour le service d'aide à domicile, assurer la présence d'intervenants attirés pour éviter le roulement d'intervenants et d'intervenantes.
- Les services sociaux et de santé fournis par le réseau de la santé et des services sociaux sont appréciés. On souhaite cependant :
 - Obtenir la présence de consultation médicale dans la municipalité
 - Maintenir et développer la décentralisation des services sociaux et de santé dans les municipalités.
- Tenir compte de la condition sociale et économique particulière des femmes dans l'offre de services⁶⁰

Les activités sociales

- Les personnes âgées rencontrées ont souligné abondamment le besoin de diversifier les activités sociales dans les municipalités : des activités de loisir bien sûr, mais également des activités éducatives (cours, forums de discussion pour partager ses inquiétudes, ses problèmes), des activités pour maintenir son autonomie individuelle, etc. Elles ont également indiqué le sens de ces activités : chaleur humaine, partage, briser la solitude, préserver son autonomie et nous ajouterions le développement du sentiment d'appartenance et l'amélioration de leur qualité de vie.

L'information sur les services offerts

- La méconnaissance des services offerts est ressortie dans les deux MRC, même s'il y a beaucoup d'informations véhiculées et transmises à l'ensemble de la population. Sans négliger l'information générale, les personnes âgées privilégient :
 - L'utilisation de moyens plus personnalisée (rencontres d'information sur des thèmes, utilisation de pièces de théâtre, prendre le temps pour les intervenants et intervenantes d'expliquer les services, etc.)
- Les personnes âgées vivent des périodes de vulnérabilité reliées à un changement rapide de leurs conditions de vie (décès; aggravation de problèmes de santé) ou à la dégradation de leur autonomie reliée au vieillissement. Le dépistage, notamment par les organismes communautaires œuvrant auprès des personnes âgées, peut permettre un accompagnement dans ces périodes difficiles.

⁶⁰ La répartition homme-femme est à peu près égale dans les municipalités rurales à l'étude (voir 5.1 et 5.2). Cependant, la situation sociale et économique des femmes âgées est moins avantageuse que celle des hommes âgés, ce qui justifie cette préoccupation.

CONCLUSION

Dans la majorité des municipalités rurales, le déracinement des personnes âgées est perçu comme un problème dont les conséquences touchent l'ensemble des services et affaiblit le tissu social, car *les aînés représentent une véritable force sociale pour les communautés notamment en terme de bénévolat même si cette force sociale n'est pas toujours reconnue* (Delisle, 2012). Cette tendance de l'exode des populations qu'elles soient âgées ou jeunes s'inscrit dans une perspective plus large qui est celle de la dévitalisation des milieux ruraux.

Cette recherche visait donc à cerner les motivations et les besoins des personnes âgées à demeurer ou non dans le milieu rural où ils ont vécu et à comprendre les facteurs qui influencent les personnes âgées dans leur choix de quitter leur municipalité rurale pour aller vivre dans un centre urbain.

Nous avons identifié des indicateurs permettant de confirmer que l'exode rural des personnes âgées est un phénomène bien réel et que des municipalités rurales réussissent mieux que d'autres à freiner l'exode rural. Par ailleurs, l'accroissement du nombre de personnes âgées dans les municipalités rurales renforce la nécessité de se préoccuper de leur qualité de vie et de leurs conditions de vie.

Les résultats confirment également que les personnes âgées dans les deux MRC à l'étude partagent globalement les mêmes inquiétudes et les mêmes questionnements et que les facteurs qui influencent leur prise de décision sont similaires.

Les pistes d'action identifiées ne sont qu'un point de départ pour amorcer une réflexion et mettre en œuvre des moyens pour freiner l'exode rural en améliorant la qualité de vie et les conditions de vie des personnes âgées. La volonté politique des élus municipaux, la concertation des acteurs du milieu (y compris les personnes âgées) sont les pierres angulaires de toute action pour freiner l'exode rural et par extension la dévitalisation rurale. Un des moyens de contrer la dévitalisation de ces milieux est la mise en œuvre de projets et d'initiatives de développement social, notamment en matière de logement, de loisirs, de services communautaires, etc., qui favoriseront la rétention des personnes âgées dans les communautés rurales en répondant mieux à leurs besoins.

BIBLIOGRAPHIE

Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay-Lac-St-Jean. *Registre des résidences pour personnes âgées du Saguenay-Lac-St-Jean*. 2011.

Bernatchez, J., La France & P., Pineault, D. (2011). *Une qualité de vie pour nos aînés. Rapport de la consultation menée auprès des aînés de plus de 70 ans de Petit-Saguenay*. 5 pages.

Bruno, J., Dionne, S. & Desrosiers, L. (2009). *Comprendre le Québec rural*. Rimouski, Québec : Grideq. 80 pages.

Charpentier, M. & al. (2010). Vieillir au pluriel. Perspectives sociales. Collection problématiques sociales et interventions sociales. Québec, Québec : PUQ. 532 pages Conseil des aînés (2007). *La réalité des aînés québécois*. 3^e édition. Les Publications du Québec.

Delisle, M.A., (2012) *Les aînés comme force sociale dans la dynamique du développement régional : une recension des écrits*, Chicoutimi : GRIR/UQAC.

Denieuil, P.-N. & Laroussi, H. (2006). *Le développement social local et la question des territoires*. Paris, France : Éditions L'Harmattan. 271 pages.

FADOQ (2007). Des enjeux connus, des moyens à prendre. Mémoire présenté par le réseau FADOQ dans le cadre de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés. Montréal, 41 pages.

Fédération québécoise des municipalités. *Municipalités dévitalisées selon l'Indice de développement de 2001*, www.fqm.ca/documents/divers/liste_mun_devit_140307.pdf

Gauthier, B. (dir.) (2008). *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*. 5^{ème} édition. Québec, Québec : PUQ. 784 pages.

Girard, P. (2012). *Le vieillissement au Saguenay-Lac-St-Jean. État de situation*. Fadoq. 201 pages.

Gouvernement du Québec (2008). *Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées*. Ministère des Affaires municipales et des Régions, 42 p.

Grenier, S., (2002). Logement ou hébergement?, L'évolution des milieux de vie substituts pour personnes âgées. Dans Y. Vaillancourt (dir.), *Cahiers du LAREPPS no 02-01*, École de travail social, Université du Québec à Montréal. 44 pages.

Mayer, R., Ouellet, F., Saint-Jacques, M.-C., Turcotte, D. & al. (2000). *Méthodes de recherches en intervention sociale*. Montréal, Québec : Gaëtan Morin Éditeur. 408 pages.

Ministère de la Famille et des Aînés (2012). *Programme de soutien à la démarche. Municipalité amie des aînés*. Gouvernement du Québec, 19 pages.

Ministère de la Famille et des Aînés (2008). *Rapport de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés. Préparons l'avenir avec nos aînés*. Gouvernement du Québec. 168 pages.

Ministère des Affaires municipales et des Régions (2006). *Politique nationale de la ruralité 2007-2014*. Gouvernement du Québec, 68 pages.

Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir du Québec (2004). *Les effets du vieillissement sur la demande de services municipaux, Rapport de recherche, Les effets du vieillissement de la population québécoise sur la gestion des affaires et des services municipaux*, Chapitre 2. Gouvernement du Québec, pages 49 à 108.

MRC de Joliette (2012). *Viellir en demeurant dans sa communauté rurale. Un projet pour freiner le phénomène de l'exode des aînés des villages de la MRC de Joliette. Description du projet*. Version modifiée janvier 2012. 11 pages.

Rousseau, Isabelle, D. Fournier, D. Forest & Robert de Massy, V. (2007). *Viellir en demeurant dans sa communauté rurale. Rapport de recherche*. CSSSNL-CLSC de Joliette. 100 pages.

Statistiques Canada (1991). *Profil des collectivités, Données de population des municipalités rurales des MRC Domaines-du-Roy et Fjord-du-Saguenay, du Saguenay-Lac-St-Jean et du Québec*, Recensement, Site Internet.

Statistiques Canada (1996). *Profil des collectivités, Données de population des municipalités rurales des MRC Domaines-du-Roy et Fjord-du-Saguenay, du Saguenay-Lac-St-Jean et du Québec*, Recensement, Site Internet.

Statistiques Canada (2001). *Profil des collectivités, Données de population des municipalités rurales des MRC Domaines-du-Roy et Fjord-du-Saguenay, du Saguenay-Lac-St-Jean et du Québec*, Recensement, Site Internet.

Statistiques Canada (2006). *Profil des collectivités, Données de population des municipalités rurales des MRC Domaines-du-Roy et Fjord-du-Saguenay, du Saguenay-Lac-St-Jean et du Québec*, Recensement, Site Internet.

Statistiques Canada (2011). *Profil des collectivités, Données de population des municipalités rurales des MRC Domaines-du-Roy et Fjord-du-Saguenay, du Saguenay-Lac-St-Jean et du Québec*, Recensement, Site Internet.

Annexe 1

PROTOCOLE ENTREVUE INDIVIDUELLE DE PERSONNES ÂGÉES

- Brève présentation de la recherche:
- Remerciements pour leur participation
- Origine, buts de la recherche; MRC concernées; entrevues individuelles et de groupe; comités aviseurs; résultats et suivi;
- Déroulement de l'entrevue + questionnaire sur leur profil
- Engagement à la confidentialité et permission d'enregistrer
- Formulaire de consentement

Questions d'entrevue :

Thème 1 : Situation de résidence précédente :

1. Où demeuriez-vous avant de vous installer ici?

Points à aborder :

- La municipalité de résidence précédente;
- Le nombre d'années y ayant vécu; natif ou non natif;
- Village ou rang;
- Propriétaire ou locataire;
- Seul(e) ou en couple;
- Lieu de résidence des enfants : municipalité rurale et milieux urbains
- Changement de domicile dans la municipalité rurale ou a toujours habité dans la même maison ou le même logement;
- Déménagement vers un centre urbain depuis combien de temps;

2. Quelle(s) raison(s) vous a(ont) amené à quitter ce domicile?

Points à aborder :

- Changement de revenus;
- Perte du conjoint;
- Changement dans l'état de santé;
- Insécurité;
- Difficulté de transport;
- Lourdeur de l'entretien de la maison;
- Lourdeur des tâches domestiques;
- Besoin accru de services;
- Volonté de se rapprocher des enfants
- Pression des enfants;
- La (les) raison(s) principale(s);

3. Quelles raisons vous ont poussé à quitter cette municipalité?

Points à aborder :

- Depuis combien de temps;
- Retraite et vente de l'entreprise agricole;
- La proximité des services;
- Réseau social (enfants);
- Accès aux activités sociales;
- Absence de logements répondant aux attentes dans la municipalité rurale;
- Insuffisance de services à domicile;
- Absence ou insuffisance de services;
- Besoin grandissant de transport;
- Volonté de se rapprocher des enfants;
- Pression des enfants;
- La(les) raison(s) principale(s);

4. Auriez-vous souhaité demeurer dans votre ancienne municipalité ? Et pourquoi?

Thème : 2 Situation de résidence actuelle :

5. Qu'est-ce qui a pesé lourd dans votre décision de venir vous installer ici (dans cette ville et dans ce domicile)?

Points à aborder : Facteurs associés

- Aux modes d'occupation (résidence personnes âgées; logement privé ou autre);
- Aux conditions de logement;
- À la proximité et l'accessibilité de services;
- À la capacité financière;
- À la qualité de l'environnement;
- À la sécurité
- Aux besoins de socialisation;
- À la proximité des enfants;
- Le(les) facteur(s) principal(aux);

6. Vous avez nommé les raisons qui ont motivé votre décision de quitter votre domicile précédent. Votre domicile actuel répond-il maintenant à vos besoins?

Points à aborder :

- Vérifier l'adéquation entre chaque raison ayant motivé le départ (question 2) et la situation actuelle de résidence;
- De nouveaux besoins non répondus?
- La qualité de vie s'est-elle améliorée?

Thème 3 : Exode de la municipalité

7. Pistes pouvant favoriser le maintien dans la communauté d'origine :

8. Qu'est-ce qui aurait permis que vous demeuriez dans votre ancien domicile ? Dans votre ancienne municipalité?

Points à aborder : puiser dans les raisons de départ (question 3)

9. Est-ce que la disponibilité de certains services dans votre ancienne municipalité aurait permis que vous y demeuriez ? Si oui, quels seraient ces services?

Points à aborder :

Services de transport;
Sécurité;
Activités sociales;
Services à domicile;
Logement et résidence

10. Y aurait-il autre chose d'important que vous aimeriez nous faire savoir à propos de l'exode des personnes âgées vivant en milieu rural et dont nous n'avons pas parlé?

- Profil du (de la) participant (e) à faire remplir
- Remerciements d'avoir participé
- Demande de permission pour le (la) recontacter, si nécessaire
- Information sur l'invitation à la rencontre sur les résultats de la recherche
-

Annexe 1 B

QUESTIONNAIRE - PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE DE LA PARTICIPANTE OU DU PARTICIPANT AUX ENTREVUES INDIVIDUELLES :

1. Âge de la participante ou du participant : _____
2. Sexe : H ___ F ___
3. Occupation avant la retraite : _____
4. Âge de la conjointe ou du conjoint (s'il y a lieu) : _____
5. Occupation de la conjointe ou du conjoint avant la retraite (s'il y a lieu) : _____
6. Type de ménage :
 - ___ Couple sans enfants à la maison
 - ___ Personne vivant seule : ___ Célibataire
 - ___ Veuve, veuf
 - ___ Divorcée, divorcé
 - ___ Autre : _____
7. Type de résidence actuelle :
 - ___ Maison privée (propriétaire)
 - ___ Maison bi-générationnelle
 - ___ Logement privée
 - ___ Résidence personnes âgées
 - ___ Résidence mixte (OSBL, HLM)
 - ___ Autre : _____
8. Municipalité rurale antérieure de résidence : _____
9. Municipalité actuelle de résidence : _____
10. Revenu du ménage :
 - ___ Moins de 17 000 \$
 - ___ Entre 17 000 \$ et 24 999 \$
 - ___ Entre 25 000 \$ et 49 999 \$
 - ___ Plus de 50 000
 - ___ Je préfère ne pas répondre à cette question

Annexe 2

PROTOCOLE – ENTREVUE DE GROUPE DE PERSONNES ÂGÉES

- Mot de bienvenue et remerciements pour leur participation
- Brève présentation de la recherche : Origine, buts de la recherche; MRC concernées; entrevues individuelles et de groupe; comités aviseurs; résultats et suivi;
- Déroulement de la rencontre
- Formulaires de consentement et permission d'enregistrer
- Quelques consignes pour prendre la parole
- Tour de table de présentation : nom, municipalité rurale, nombre d'années dans leur municipalité, village ou rang.

Échanges sur les questions suivantes :

1. Où envisagez-vous résider dans 5 ans, dans 10 ans ? (tour de table)

Éléments à explorer :

- Souhait de demeurer dans leur municipalité rurale actuelle;
- Souhait de demeurer dans leur domicile actuel;
- Raison de demeurer ici ou ailleurs;

2. Quelles raisons pourraient vous pousser à quitter votre domicile actuel?

Validation de certains facteurs :

Entretien de la maison : capacité à entretenir la maison (intérieur, extérieur et bâtiment; capacité à faire les repas, à recevoir la famille; opportunité de vendre la maison ...

Transport : autonomie de transport dans la municipalité, à l'extérieur de la municipalité

Sentiment de sécurité : insécurité face à la maladie; se rapprocher des enfants; l'insécurité due à la solitude; l'endroit où est située la résidence

Capacité financière : baisse de revenus

La proximité et l'accessibilité aux services : médicaux, magasins...

Les craintes des enfants : pour votre sécurité, pour votre capacité à assumer les responsabilités reliées à l'entretien de la maison.

Animation : Transcrire les réponses au tableau. Valider quantitativement les facteurs ressortis et les facteurs principaux.

3. Quelles raisons pourraient vous inciter à quitter votre municipalité rurale actuelle?

Validation de certains facteurs :

Accessibilité et proximité aux services

Se rapprocher des enfants

Logement plus adéquat

Sécurité

Animation : Transcrire les réponses au tableau. Valider quantitativement les facteurs ressortis et les facteurs principaux.

4. Qu'est-ce qui pourrait être fait pour vous permettre de rester dans votre domicile actuel et/ou dans votre municipalité?

Éléments à valider :

L'importance du maintien de leur autonomie

L'utilisation de l'aide de leur famille ou d'organismes bénévoles

L'utilisation ou la mise sur pied de services : entretien domestique, entretien extérieur, réparation et rénovation ...

Services de proximité : services de repas chauds, livraison à domicile, autres services de proximité

Services de transport : dans la municipalité et vers le centre urbain

L'accessibilité à des logements abordables dans la municipalité :

Types de logements disponibles (maison multigénérationnelle, appartement, logement avec services, centre d'hébergement privé avec soins, condo ...)

Genre (grandeur, étage, nombre de logements dans l'édifice ...)

Loisir et vie communautaire plus développé

Sécurité et aménagement : service d'urgence médicale; éclairage des rues, présence et état des trottoirs; services de sécurité (Argus sonnette; téléphone quotidien ...)

Tenir compte de leur capacité financière dans le coût des services

Animation : Transcrire les réponses au tableau. Valider quantitativement les réponses. Valider les éléments qui n'ont pas été nommés. Valider les facteurs principaux.

5. Y aurait-il autre chose d'important que vous aimeriez nous faire savoir à propos de l'exode des personnes âgées vivant en milieu rural et dont nous n'avons pas parlé?

- Profil de la participante ou du participant
- Évaluation de la rencontre
- Remerciements pour leur participation
- Information sur l'invitation à la rencontre sur les résultats de la recherche

Annexe 2 B

QUESTIONNAIRE - PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DE LA PARTICIPANTE OU DU PARTICIPANT AUX ENTREVUES DE GROUPE :

1. Municipalité actuelle de résidence : _____
2. Vit : Au village : _____
À la campagne : _____
3. Âge de la participante ou du participant : _____
4. Sexe : H ___ F ___
5. Occupation actuelle : _____
Ou occupation avant la retraite : _____
6. Âge de la conjointe ou du conjoint (s'il y a lieu) : _____
7. Occupation actuelle de la conjointe ou du conjoint (s'il y a lieu) : _____
Ou occupation de la conjointe ou du conjoint avant la retraite (s'il y a lieu) : _____
8. Type de ménage :
 Couple sans enfants à la maison
 Couple avec enfants à la maison
 Personne vivant seule : Célibataire
 Veuve, veuf
 Divorcée, divorcé
 Autre : _____
9. Revenu du ménage :
 Moins de 17 000 \$
 Entre 17 000 \$ et 24 999 \$
 Entre 25 000 \$ et 49 999 \$
 50 000 \$ et plus
 Je préfère ne pas répondre à cette question
10. Actuellement, utilisez-vous des services extérieurs pour :
(cocher les services que vous utilisez)
 Faire le ménage régulier
 Faire le grand ménage

- Tondre la pelouse
- Pelleter les balcons et escaliers
- Déneiger l'entrée de la maison
- Entretenir le jardin
- Peinturer à l'intérieur ou à l'extérieur
- Effectuer des réparations mineures dans votre habitation
- Vous déplacer à l'extérieur de la municipalité
- Autres

Merci de votre participation

Annexe 3

PROTOCOLE ENTREVUE DE GROUPE AVEC DES INTERVENANTS ET INTERVENANTES

Introduction :

- Mot de bienvenue
- Brève présentation de la recherche (document remis) et questions
- Déroulement de la rencontre
- Objectifs :
 - Recueillir les réactions des intervenants(es) sur le point de vue exprimé par les personnes âgées rencontrées individuellement et en groupe
 - Explorer les pistes de solutions et les partenariats possibles
- Durée
- Formulaire de consentement et permission d'enregistrer
- Tour de table : nom, organisme, travail effectué, depuis combien de temps ...

1. Ce que disent les personnes âgées rencontrées concernant leur sentiment d'appartenance à leur municipalité rurale :

- Présentation synthèse
- Qu'est-ce qui vous frappe ou vous surprend dans les propos recueillis?

2. Ce que disent les personnes âgées rencontrées sur les raisons les incitant ou pouvant les inciter à quitter leur municipalité rurale ou leur municipalité :

- Présentation synthèse sur les raisons invoquées pour quitter leur domicile et/ou leur municipalité
- Qu'est-ce qui vous frappe ou vous surprend dans les propos recueillis?

3. Les pistes d'action mises sur la table par les personnes âgées:

- Présentation synthèse sur les pistes d'action ressorties par thème
- Qu'est-ce qui vous frappe ou vous surprend dans les propos recueillis?
 - Selon vous, quelles pistes vous apparaissent prioritaires à travailler?
 - La collaboration et la concertation entre les organismes et établissements et le conseil municipal?
 - L'information sur les services : vos réactions?
 - Votre intérêt à contribuer à la mise en place de services favorisant le maintien des personnes âgées dans leur municipalité?

Merci

Annexe 4

Profils sociodémographiques des personnes âgées ayant participé aux entrevues individuelles et de groupe

1. Municipalités rurales de la MRC Fjord-du-Saguenay (Bas-Saguenay Sud)

1.1 Profils sociodémographiques des personnes âgées de la MRC du Fjord-du- Saguenay (Bas-Saguenay Sud) et ayant quitté leur municipalité rurale (entrevues individuelles)

Caractéristiques des ménages rencontrés :

• 9 personnes ont répondu aux 7 entrevues (2 hommes et 7 femmes)					
• Moyenne d'âge : 73,1 ans; s'échelonnant entre 67 et 79 ans					
• Les ménages rencontrés : 3 couples sans enfants à la maison 4 femmes vivant seules (veuves)					
• Les revenus annuels :	Moins de 17 000 \$	17 000 - 24 999 \$	25 000 - 49 999 \$	50 000 \$ et plus	Non répondu
Couples		1	2		
Personnes vivant seules		1	2		1
Total des ménages	0	2	4	0	1

Données sur les lieux antérieurs de résidence :

• Entrevues avec des personnes ayant demeuré dans 4 des 5 municipalités rurales du Bas Saguenay (sauf L'Anse-Saint-Jean)
• 6 des 7 ménages rencontrés avaient vécu plus de 21 ans dans leur municipalité rurale. Un ménage avait habité entre 11 et 20 ans dans sa municipalité rurale.
• 4 /7 étaient natifs de leur municipalité rurale
• 3 /7 ménages avaient des enfants demeurant dans leur municipalité rurale d'origine
• 3 ménages vivaient dans le village et 4 dans les rangs avant leur départ de la municipalité rurale
• Les 7 ménages avaient été propriétaires de leur maison dans leur municipalité d'origine, et aucun n'était devenu locataire avant leur départ de leur municipalité rurale pour un centre urbain.

Données sur les lieux actuels de résidence :

- Les centres urbains : 5 ménages vivent dans l'arrondissement de La Baie; 1 dans l'arrondissement de Jonquière et 1 dans l'arrondissement de Chicoutimi
- 6 ménages habitent un logement en milieu urbain et 1 personne vit dans une résidence pour personnes âgées.

1.2 Profil sociodémographique des personnes âgées demeurant dans les municipalités rurales de la MRC du Fjord du Saguenay (Bas-Saguenay Sud) et ayant participé aux entrevues de groupe :

Caractéristiques des ménages rencontrés :

<ul style="list-style-type: none"> • 6 hommes (20 %) et 24 femmes (80 %) : 30 personnes âgées 					
<ul style="list-style-type: none"> • Moyenne d'âge : 69,8 ans, s'échelonnant de 53 à 89 ans⁶¹ 					
<ul style="list-style-type: none"> • Types de ménage représentés : <ul style="list-style-type: none"> - Couples sans enfants à la maison : 16 /30 (53 %) - Couples avec enfants à la maison : 0 - Célibataires : 3 - Veuf-veuve : 7 - Divorcé-e : 2 - Autre situation : 1 (vit seule avec mère) - Non répondu : 1 					
<ul style="list-style-type: none"> • Travail rémunéré : 4 (13 %) Retraité-e : 26 (87 %) 					
Les revenus annuels	Moins de 17 000 \$	17 000 - 24 999\$	25 000 -49 999 \$	50 000 \$ et plus	Non répondu
Couple	0	2	5	4	6
Personnes vivant seules	7	3	0	1	2
Total des ménages	7	5	5	5	8

9 ménages (2 couples et 7 personnes seules) vivent avec des revenus autour du seuil de pauvreté (41 %). Toutefois, 5 ménages (23 %) se retrouvent avec des revenus relativement importants (50 000 \$ et plus). Parmi les répondants, les personnes seules se retrouvent en moins bonne posture financière (64 % se situent autour du seuil de pauvreté contre 18 % pour les couples). Parmi les personnes seules, nous

⁶¹ Une personne de 53 ans accompagnait sa conjointe plus âgée.

retrouvons 2 hommes et 11 femmes. Et les 2 hommes se situent autour du seuil de pauvreté comme la majorité des femmes rencontrées.

Données sur les lieux de résidence :

<ul style="list-style-type: none"> 2 entrevues de groupe à L'Anse-Saint-Jean et Saint-Félix-d'Otis réunissant 30 personnes âgées provenant des 5 municipalités rurales : Ferland-et-Boilleau : 5 L'Anse-Saint-Jean : 8 Saint-Félix-d'Otis : 11 Rivière-Éternité : 2 Petit-Saguenay : 4
<ul style="list-style-type: none"> Lieu de résidence : Village : 15 (50 %) Rang : 15 (50 %)

Services extérieurs utilisés et ménages utilisant des services extérieurs:

Services	Nombre
Faire le ménage régulier	9
Faire le grand ménage	3
Tondre la pelouse	7
Pelleter les balcons et escaliers	2
Déneiger l'entrée de la maison	7
Entretenir le jardin	2
Peinturer à l'intérieur ou à l'extérieur	5
Effectuer des réparations mineures dans votre habitation	3
Vous déplacer à l'extérieur de la municipalité	3
Autres (précisions non données sur les services)	0

Nombre de services utilisés :	Nb	Nombre de services utilisés :	Nb
0 service	19 (63 %)	5 services	1
1	0	6	1
2	5	7	0
3	1	8	1
4	2		

2. Municipalités rurales de la MRC Domaine-du-Roy:

2.1 Profils sociodémographiques des personnes âgées de la MRC Domaine-du-Roy ayant quitté leur municipalité rurale (entrevues individuelles)

Caractéristiques des ménages rencontrés :

• 9 personnes ont répondu aux 7 entrevues (4 hommes et 5 femmes)					
• Moyenne d'âge : 82,2 ans; s'échelonnant entre 73 et 85 ans					
• Les ménages rencontrés : 4 couples sans enfants à la maison femmes vivant seules (veuves)					
Les revenus annuels	Mois de 17 000 \$	17 000 - 24 999 \$	25 000 - 49 999 \$	50 000 \$ et plus	Non répondu
Couples		1	2		1
Personnes vivant seules	2	1			
Total des ménages	2	2	2	0	1

Données sur les lieux antérieurs de résidence :

• Entrevues avec des personnes ayant demeuré dans 6 des 7 municipalités rurales de la MRC Domaine-Du-Roy (sauf Sainte-Hedwidge).
• Tous les ménages rencontrés avaient vécu plus de 21 ans dans leur municipalité rurale
• 4 /7 étaient natifs de leur municipalité rurale
• 5 /7 avaient des enfants demeurant dans leur municipalité rurale d'origine
• 2 ménages vivaient dans le village et 5 dans les rangs avant leur départ de la municipalité rurale
• Les 7 ménages avaient été propriétaires de leur maison dans leur municipalité d'origine, mais 3 ménages avaient vendu leur propriété et étaient devenus locataires avant de quitter leur municipalité rurale pour un centre urbain.

Données sur les lieux actuels de résidence :

• Les centres urbains : 4 ménages vivent à Roberval; 2 à St-Félicien et 1 à Alma
• 6 ménages vivent dans une résidence pour personnes âgées et 1 personne vit dans une maison bi-générationnelle

2.2 Profil sociodémographique des personnes âgées demeurant dans les municipalités rurales de la MRC Domaine-du-Roy (entrevues de groupe)

Caractéristiques des ménages rencontrés :

<ul style="list-style-type: none"> • 5 hommes (29 %) et 12 femmes (71 %) : 18 personnes⁶² 					
<ul style="list-style-type: none"> • Moyenne d'âge : 68,6 ans, s'échelonnant de 60 à 84 ans 					
<ul style="list-style-type: none"> • Types de ménage représentés : <ul style="list-style-type: none"> - Couples sans enfants à la maison : 10/17 (59 %) - Couples avec enfants à la maison : 1 - Célibataires : 2 - Veuf-veuve : 3 - Non répondu : 1 					
<ul style="list-style-type: none"> • Travail rémunéré : 5 (29 %) Retraité-e : 12 (71 %) 					
<ul style="list-style-type: none"> • Les revenus annuels : 					
Types de ménages	Mois de 17 000 \$	17-24 999\$	25-49 999 \$	50 000 et plus	Non répondu
Couple	0	1	7	0	3
Personne vivant seule	3	2	1	0	0
Total des ménages	3	3	8	0	3

4 ménages (1 couple et 3 personnes seules) vivent avec des revenus autour du seuil de pauvreté (29 %). Dans les personnes rencontrées, les personnes seules étaient toutes des femmes ... et la moitié d'entre elles vivaient autour du seuil de pauvreté. Les personnes seules sont en moins bonne posture financière que les couples.

Données sur les lieux de résidence :

<ul style="list-style-type: none"> • 2 entrevues de groupe à Saint-Prime et Saint-François de Sales réunissant 18 personnes âgées provenant des 7 municipalités rurales : La Doré : 2 Saint-Prime : 4 Saint-François de Sales : 3 Sainte-Hedwidge : 2 Saint-André : 1 Chambord : 2 Lac Bouchette : 3 					
<ul style="list-style-type: none"> • Lieu de résidence : Village : 10 (59 %) Rang : 7 (41 %) 					

⁶² Un profil sociodémographique n'a pas été rempli.

Services extérieurs utilisés et ménages utilisant des services extérieurs:

Services	Nombre
Faire le ménage régulier	3
Faire le grand ménage	3
Tondre la pelouse	2
Pelleter les balcons et escaliers	2
Déneiger l'entrée de la maison	5
Entretenir le jardin	0
Peinturer à l'intérieur ou à l'extérieur	1
Effectuer des réparations mineures dans votre habitation	2
Vous déplacer à l'extérieur de la municipalité	0
Autres (précisions non données sur les services)	3

Nombre de services utilisés :	Nb	Nombre de services utilisés :	Nb
0 service	10 (56 %)	5 services	1
1	3	6	0
2	0	7	1
3	2	8	0
4	0		

3. Comparaison des profils sociodémographiques des répondants selon les MRC :

3.1 Profil sociodémographique combiné des personnes âgées ayant quitté leur municipalité rurale dans les 2 MRC à l'étude (entrevues individuelles):

Caractéristiques des ménages rencontrés :

<ul style="list-style-type: none"> 18 personnes ont répondu aux 14 entrevues (6 hommes et 12 femmes) 					
Moyenne d'âge : 77,7 ans; s'échelonnant entre 67 et 85 ans					
<ul style="list-style-type: none"> Les ménages rencontrés : 7 couples sans enfants à la maison 7 femmes vivant seules (veuves) 					
Les revenus annuels	Moins de 17 000 \$	17 000 - 24 999 \$	25 000 – 49 999 \$	50 000 \$ et plus	Non répondu
Couples		2	4		1
Personnes vivant seules	2	2	2		1
Total des ménages	2	4	6	0	2

4 sur 12 ménages ayant répondu vivent au seuil de pauvreté (- 17 000 \$ pour une personne seule et entre 17 000 et 24 999 \$ pour un couple).

Données sur les lieux antérieurs de résidence :

<ul style="list-style-type: none"> 14 entrevues avec des personnes ayant demeuré dans 10 des 12 municipalités rurales des deux MRC à l'étude.
<ul style="list-style-type: none"> 13 des 14 ménages rencontrés avaient vécu plus de 21 ans dans leur municipalité rurale. Un ménage avait habité entre 11 et 20 ans dans sa municipalité rurale.
<ul style="list-style-type: none"> 8/14 ménages étaient natifs de leur municipalité rurale
<ul style="list-style-type: none"> 8/14 ménages avaient des enfants demeurant dans leur municipalité rurale d'origine
<ul style="list-style-type: none"> 5 ménages vivaient dans le village et 9 dans les rangs avant leur départ de la municipalité rurale
<ul style="list-style-type: none"> Les 14 ménages avaient été propriétaires de leur maison dans leur municipalité d'origine, et 3 étaient devenus locataires avant leur départ de leur municipalité rurale pour un centre urbain.

Données sur les lieux actuels de résidence :

<ul style="list-style-type: none"> Les centres urbains : Polarisation dans 2 centres urbains (La Baie et Roberval).
<ul style="list-style-type: none"> 6 ménages habitent un logement en milieu urbain; 7 personnes vivent dans une résidence pour personnes âgées et une personne habite une maison bi-générationnelle.

Les personnes rencontrées versus les critères de recrutement :

Critères	Résultats
<ul style="list-style-type: none">• Plus de 60 ans	<ul style="list-style-type: none">• 14/14
<ul style="list-style-type: none">• Proportion égale hommes-femmes	<ul style="list-style-type: none">• 6 hommes et 12 femmes ont participé aux entrevues
<ul style="list-style-type: none">• Personnes vivant seules et en couple	<ul style="list-style-type: none">• 7 personnes vivant seules et 7 couples
<ul style="list-style-type: none">• Ayant quitté leur municipalité rurale depuis 1 à 5 ans	<ul style="list-style-type: none">• 12/14 : entre 1 et 5 ans; 1 ménage : 6 ans et 1 ménage : 7 ans
<ul style="list-style-type: none">• Provenance : au moins 3 municipalités rurales de chacune des MRC à l'étude	<ul style="list-style-type: none">• MRC du Fjord : 4/5 municipalités représentées• MRC Domaine-du-Roy : 6/7 municipalités représentées

3.1.1 Comparaison entre les 2 MRC à l'étude des profils sociodémographiques des personnes âgées ayant quitté leur municipalité rurale (entrevues individuelles) :

Il n'y a pas de différence importante entre les profils des ménages rencontrés (composition des ménages; durée de résidence dans leur municipalité d'origine; présence d'enfants dans leur municipalité rurale d'origine; résidence dans le village ou dans les rangs; polarisation dans un centre urbain : Roberval et La Baie; revenus) Les répondants de la MRC Domaine-du-Roy sont toutefois plus âgés que ceux du Bas-Saguenay (moyenne de 82 ans contre 73 ans), ce qui explique probablement pourquoi les répondants de la MRC Domaine-du-Roy privilégient une résidence pour personnes âgées plutôt qu'un logement locatif comme les répondants du Bas-Saguenay.

Par ailleurs, 3 ménages de la MRC Domaine-du-Roy avaient vendu leur propriété et étaient devenus locataires dans leur municipalité rurale avant de déménager dans un centre urbain (aucun dans la MRC du Fjord).

3.2 Profil sociodémographique combiné des personnes âgées demeurant dans leur municipalité rurale dans les 2 MRC à l'étude (entrevues de groupe)

Caractéristiques des ménages rencontrés :

<ul style="list-style-type: none"> • 11 hommes (23 %) et 36 femmes (77 %) : 48 personnes âgées⁶³ 					
<ul style="list-style-type: none"> • Moyenne d'âge : 69,3 ans, s'échelonnant de 53 à 89 ans 					
<ul style="list-style-type: none"> • Types de ménage représentés : 57 % en couple et 43 % vivant seul-e. <ul style="list-style-type: none"> - Couples sans enfants à la maison : 26/46 - Couples avec enfants à la maison : 1 - Célibataires : 5 - Veuf-veuve : 10 - Divorcé-e : 2 - Autre situation : 1 (vit seule avec mère) - Non répondu : 1 					
<ul style="list-style-type: none"> • Travail rémunéré : 9 (19 %) Retraité-e : 39 (81 %) 					
Les revenus annuels	Moins de 17 000 \$	17 000 - 24 999\$	25 000 - 49 999 \$	50 000 \$ et plus	Non répondu
Couple	0	3	12	4	9
Personne vivant seule	10	5	1	1	2
Total des ménages	10	8	13	5	11

13 ménages (3 couples et 10 personnes seules) vivent avec des revenus autour du seuil de pauvreté (36 %). Toutefois, 5 ménages (23 %) se retrouvent avec des revenus relativement importants (50 000 \$ et plus).

Parmi les répondants, les personnes seules se retrouvent en moins bonne posture financière (59 % se situent autour du seuil de pauvreté contre 16 % pour les couples)

Parmi les personnes seules qui ont répondu à cette question, nous retrouvons 2 hommes et 15 femmes. Et les 2 hommes se situent autour du seuil de pauvreté comme la majorité des femmes rencontrées.

Données sur les lieux de résidence :

<ul style="list-style-type: none"> • 4 entrevues de groupe réunissant 48 personnes âgées provenant des 12 municipalités rurales des 2 MRC 	
<ul style="list-style-type: none"> • Lieu de résidence : 	<ul style="list-style-type: none"> Village : 25 (53 %) Rang : 22 (47 %)

⁶³ Un profil sociodémographique n'a pas été rempli.

Services extérieurs utilisés et ménages utilisant des services extérieurs :

Services	Nombre
Faire le ménage régulier	12
Faire le grand ménage	6
Tondre la pelouse	9
Pelleter les balcons et escaliers	4
Déneiger l'entrée de la maison	12
Entretenir le jardin	2
Peinturer à l'intérieur ou à l'extérieur	6
Effectuer des réparations mineures dans votre habitation	5
Vous déplacer à l'extérieur de la municipalité	3
Autres (précisions non données sur les services)	3

Nombre de services utilisés :	Nombre de ménages
0 service	29 (62 %)
1	3
2	5
3	3
4	2
5	2
6	1
7	1
8	1

Faire le ménage régulier et déneiger l'entrée de la maison ressortent nettement suivi par la tonte de la pelouse. 4 ménages sur 10 utilisent des services extérieurs. Et 5 ménages utilisent plusieurs services extérieurs (5 et plus), et nous retrouvons 4 personnes seules sur les 5 ménages.

Les personnes rencontrées versus les critères de recrutement :

Critères	Résultats
<ul style="list-style-type: none">• Plus de 60 ans	<ul style="list-style-type: none">• 47 sur 48
<ul style="list-style-type: none">• 24 personnes de chacune des MRC	<ul style="list-style-type: none">• 30 personnes de la MRC du Fjord et 18 de la MRC Domaine-du-Roy
<ul style="list-style-type: none">• Personnes vivant seules et en couple	<ul style="list-style-type: none">• 57 % en couple et 43 % vivant seul
<ul style="list-style-type: none">• Personnes vivant dans le village et dans les rangs	<ul style="list-style-type: none">• 53 % vivant dans le village et 47 % vivant dans les rangs
<ul style="list-style-type: none">• Provenance : toutes les municipalités rurales des MRC à l'étude	<ul style="list-style-type: none">• MRC du Fjord : 5/5 municipalités représentées• MRC Domaine-du-Roy : 7/7 municipalités représentées

3.2.1 Comparaison entre les 2 MRC à l'étude des profils sociodémographiques des personnes âgées demeurant dans les municipalités rurales (entrevues de groupe)

- Les ressemblances dans les 2 profils :
 - Toutes les municipalités représentées
 - Prédominance des femmes (encore plus marquée dans la MRC du Fjord)
 - Âge moyen des participants et participantes
 - Les types de ménage représentés
 - Le lieu de résidence (village et rang) bien représenté
 - Prédominance des personnes à la retraite (encore plus marquée dans la MRC du Fjord)
 - Le profil de revenus fait ressortir une difficulté plus grande pour les personnes seules vs les couples dans les 2 MRC. Et les hommes vivant seuls (sous-représentés dans les personnes rencontrées) éprouvent autant de difficultés économiques que les femmes.
 - L'utilisation de services extérieurs : autour de 6 ménages sur 10 dans les 2 MRC n'utilisent pas de services extérieurs comme soutien et quelques ménages dans les 2 MRC utilisent plusieurs services extérieurs (5 et plus). Il y a cependant des différences entre les 2 MRC quant aux services utilisés.
- Les différences dans les 2 profils :
 - Un profil de revenus différent entre les participants-es des 2 MRC : davantage de ménages autour du seuil de pauvreté dans la MRC du Fjord, mais également davantage de bons revenus dans cette même MRC. Les revenus des participants-es de la MRC Domaine-du-Roy sont davantage homogènes.

- Dans la MRC Domaine-du-Roy, les services extérieurs les plus utilisés sont le déneigement de l'entrée suivi par le ménage régulier et le grand ménage.
- Dans la MRC du Fjord du Saguenay, les services extérieurs les plus utilisés sont le ménage régulier suivi par la tonte de la pelouse, le déneigement de l'entrée et la peinture à l'intérieur ou à l'extérieur.

Annexe 5

Logements pour personnes âgées dans les HLM et les résidences pour personnes âgées – Municipalités rurales de la MRC du Fjord du Saguenay (Bas-Saguenay Sud) et de la MRC Domaine-du-Roy

Les logements pour personnes âgées ne tiennent compte que des logements dans les HLM et dans des résidences pour personnes âgées (organisme sans but lucratif ou résidence privée). Les logements privés occupés par des locataires dans les municipalités ne sont pas comptabilisés.

MRC du Fjord-du-Saguenay (Bas-Saguenay-Sud)

Municipalités rurales	HLM – logements Pers. âgées	Résidences personnes Âgées-logements	Total – logements personnes âgées	Nb pers. âgées 65 ans et plus 2011	Ratio logements pers. âgées/ Pop. 65 ans et plus
Ferland et Boilleau	0	0	0	80	0 / 80 p.a.
Saint-Félix-d’Otis	4 /12	0	4	140	1 / 35 p.a.
Rivière-Éternité	6 /12	0	6	100	1 / 17 p.a.
L’Anse-Saint-Jean	0 /14	16 (osbL)	16	250	1 / 16 p.a.
Petit-Saguenay	9 /34	0	9	145	1 / 16 p.a.
Total municipalités rurales	19 /72	16	35	715	1 / 20 p.a.

MRC Domaine-du-Roy:

Municipalités rurales	HLM – logements Pers. âgées	Résidences personnes Âgées-logements	Total – logements personnes âgées	Nb pers. âgées 65 ans et plus 2011	Ratio logements pers. âgées/ Pop. 65 ans et plus
Chambord	15 /31	25 (privé)	40	360	1 /9 p.a.
La Doré	10 /28	14 (osbl)	24	255	1 /11 p.a.
Lac-Bouchette	15 /27	8 (privé)	23	305	1 /13 p.a.
Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	0	0	0	65	0 /65 p.a.
Sainte-Hedwidge	10 /10	0	10	130	1 /13 p.a.
Saint-François-de-Sales	6 /12	0	6	130	1 /22 p.a.
Saint-Prime	30 /30	0	30	330	1 /11 p.a.
Total municipalités rurales	86 /138	47	133	1 575	1 /12 p.a.

Sources : Société d’Habitation du Québec – Données 2011
 Site Web des municipalités et des résidences privées
 Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay-Lac-St-Jean. Registre des résidences pour personnes âgées. 2011.

Annexe 6 Taux de rétention des personnes âgées dans les municipalités du Saguenay-Lac-St-Jean par territoire de MRC

Territoires	Pop. 2011	Pop. 60 ans et plus 2006	Pop. 65 ans et plus 2011	% 75 ans et plus/ 65 ans en 2006	Taux de rétention 2011
Québec, Saguenay-Lac-St-Jean et centres urbains régionaux					
Québec	-	-	-	46 %	83,1 %
Sag.-Lac-St-Jean	274 880	57 615	48 180	44 %	83,6 %
Ville Saguenay	144 745	30 925	25 740	46 %	83,2 %
Roberval	10 225	2 410	2 110	46 %	87,6 %
Saint-Félicien	10 280	2 130	1 690	42 %	79,3 %
Alma	30 905	6 415	5 655	43 %	88,2 %
Dolbeau-Mistassini	14 385	3 235	2 825	47 %	87,3 %
Arrondissement La Baie	18 520	3 515	3 080	41 %	87,6 %
MRC du Fjord-du-Saguenay					
MRC Fjord-du-Saguenay	20 460	3 645	2 990	32 %	82,0 %
Munic. Bas-Saguenay Sud	3 805	875	715	36 %	81,7 %
Ferland-et-Boilleau	585	115	80	43 %	69,6 %
Saint-Félix-d'Otis	800	195	140	16 %	71,8 %
Rivière-Éternité	485	115	100	33 %	87,0 %
L'Anse-Saint-Jean	1 210	270	250	37 %	92,6 %
Petit-Saguenay	725	185	145	52 %	78,4 %
Saint-David-de-Falardeau	2 655	505	405	31 %	80,2 %
Saint-Fulgence	1 950	390	320	29 %	82,1 %

Territoires	Pop. 2011	Pop. 60 ans et plus 2006	Pop. 65 ans et plus 2011	% 75 ans et plus/ 65 ans en 2006	Taux de rétention 2011
Sainte-Rose	415	115	85	27 %	73,9 %
Saint-Honoré	5 255	675	590	29 %	87,4 %
Saint-Ambroise	3 545	585	490	32 %	83,8 %
Bégin	870	145	120	33 %	82,8 %
Saint-Charles	690	150	105	35 %	70,0 %
Larouche	1 275	205	160	33 %	78,0 %
MRC Maria-Chapdeleine					
MRC Maria-Chapdeleine	25 280	5 480	4 640	44 %	84,7 %
Dolbeau-Mistassini	14 385	3 235	2 825	47 %	87,3 %
Normandin	3 135	735	615	46 %	83,6 %
Albanel	2 295	390	295	46 %	75,6 %
Girardville	1 100	250	205	26 %	82,0 %
Notre-Dame-de-Lorette	190	45	30	33 %	66,7 %
Péribonka	465	125	85	39 %	68,0 %
Saint-Augustin	400	90	60	36 %	66,7 %
Saint-Edmond	390	85	65	45 %	76,5 %
Sainte-Jeanne-d'Arc	1 090	205	145	31 %	70,7 %
Saint-Eugène	545	90	90	38 %	100,0 %
Saint-Stanislas	355	55	45	33 %	81,8 %
Saint-Thomas-Didyme	675	155	125	33 %	80,6 %

Territoires	Pop. 2011	Pop. 60 ans et plus 2006	Pop. 65 ans et plus 2011	% 75 ans et plus/ 65 ans en 2006	Taux de rétention 2011
MRC Lac-St-Jean Est					
MRC Lac-St-Jean Est	52 520	10 765	9 230	43 %	85,7 %
Alma	30 905	6 415	5 655	43 %	88,2 %
Desbiens	1 055	270	215	38 %	79,6 %
Héberville	2 440	535	435	39 %	81,3 %
Hébertville-Station	1 215	235	200	36 %	85,1 %
Labrecque	1 215	230	170	34 %	73,9 %
Lamarche	555	115	90	43 %	78,3 %
L'Ascension	1 985	315	250	30 %	79,4 %
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	4 100	1 025	870	51 %	84,9 %
Saint-Bruno	2 635	440	355	46 %	80,7 %
Sainte-Monique	865	145	105	48 %	72,4 %
Saint-Gédéon	2 000	415	375	41 %	90,4 %
Saint-Henri-de-Taillon	760	155	125	44 %	80,6 %
Saint-Ludger-de-Milot	680	165	125	21 %	75,8 %
Saint-Nazaire	2 115	300	235	39 %	78,3 %

Territoires	Pop. 2011	Pop. 60 ans et plus 2006	Pop. 65 ans et plus 2011	% 75 ans et plus/ 65 ans en 2006	Taux de rétention 2011
MRC Domaine-du-Roy					
MRC Domaine-du-Roy	31 870	6765	5 615	43 %	83,0 %
Roberval	10 225	2 410	2 110	46 %	87,6 %
Saint-Félicien	10 280	2 130	1 690	42 %	79,3 %
Mashteuiatsh	2 215	260	240	36 %	92,3 %
Saint-François-de-Sales	655	155	130	39 %	83,9 %
Sainte-Hedwidge	825	140	130	41 %	92,9 %
Lac-Bouchette	1 175	380	305	35 %	80,3 %
Chambord	1 775	485	360	41 %	74,2 %
La Doré	1 455	295	255	40 %	86,4 %
Saint-André	490	80	65	42 %	81,2 %
Saint-Prime	2 760	430	330	40 %	76,7 %

Sources : Données 2006 du recensement de Statistique Canada. Produit no. 92-591-XWF
Données 2011 du recensement de Statistique Canada. Produit no 98-316-XWF

Interprétation des données :

1. On se doit d'être prudent dans l'interprétation notamment pour les municipalités les moins peuplées. Statistique Canada, par souci de confidentialité, arrondit les données à 0 ou 5 près. Dans le cas des municipalités les moins peuplées, les données réelles non arrondies peuvent influencer quelque peu les pourcentages indiqués. Toutefois, ça ne change pas la

tendance d'une municipalité. Une municipalité ayant un faible ou un fort taux de rétention conservera cette tendance, même avec les données non arrondies.

2. Les données nous donnent un portrait du nombre et du pourcentage de personnes âgées de 60 ans et plus en 2006 qui sont toujours dans leur territoire de référence (municipalité; MRC) en 2011. Mais il y a, selon les municipalités ou MRC, différentes explications ...

- ◆ Le pourcentage des 75 ans et plus sur l'ensemble des 65 ans et plus en 2006 :

Plus le pourcentage est élevé, et plus on doit s'attendre à des décès dans ce groupe entre 2006 et 2011 (le taux annuel de mortalité par groupe d'âge augmente avec l'âge).

- ◆ En 2016, on doit s'attendre à ce que le pourcentage des 75 ans et plus dans l'ensemble des personnes âgées de 65 ans et plus en 2011 diminue. La cohorte des baby-boomers de 60-64 ans en 2011 et qui auront entre 65 et 69 ans en 2016 est très importante en nombre et va venir diminuer la proportion des 75 ans et plus en 2011.

3. Le taux de rétention des personnes âgées dans une municipalité ou une MRC :

Le taux de rétention des personnes âgées dans les municipalités et les MRC augmentera en 2016 ... tout simplement avec l'arrivée d'une cohorte de 65-69 ans très importante en nombre (cohorte des baby-boomers) dont le taux de mortalité annuel par groupe d'âge est inférieur à celui des groupes d'âge plus âgés.

Les personnes âgées en grande perte d'autonomie se regroupent dans les CHSLD qui se situent dans les grands centres urbains de la région. Le nombre de places (lits) en CHSLD se situe à 1 330 en 2009-2010⁶⁴ dans la région, ce qui représente environ 3 % des personnes âgées de 65 ans et plus dans la région en 2011. Il est un peu normal que les municipalités rurales aient un taux de rétention plus faible que celui des centres urbains, puisque les CHSLD « drainent » les personnes âgées des municipalités rurales qui ont besoin des soins d'un CHSLD.

- ◆ Un taux de rétention plutôt faible dans une municipalité en 2011 peut avoir différentes explications :

La population âgée de 75 ans et plus en 2006 était importante et les décès survenus entre 2006 et 2011 chez les 75 ans et plus ont diminué « naturellement » le nombre de personnes âgées demeurant dans cette municipalité.

⁶⁴ SOURCE: FADOQ. PAUL GIRARD (2012). LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN – ÉTAT DE SITUATION.

Et/ou

Le départ de personnes âgées de 65 ans et plus vers d'autres municipalités entre 2006 et 2011, est plus important que le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus qui sont arrivés dans cette municipalité.

- ◆ Un taux de rétention plutôt élevé dans une municipalité peut avoir différentes explications :

La population âgée de 75 ans et plus en 2006 était peu importante et les décès survenus entre 2006 et 2011 ont été peu nombreux chez les 75 ans et plus ... parce qu'ils étaient au départ peu nombreux.

Et/ou

Certaines municipalités rurales offrent une alternative au niveau du logement (résidence pour personnes âgées; HLM; logements locatifs privés ...) pour les personnes âgées qui vendent leur propriété et qui désirent demeurer dans leur municipalité ... davantage que pour d'autres municipalités rurales (Exemple : La Doré).

Et/ou

Certaines municipalités ont des attraits (endroits de villégiature) qui attirent à la retraite ou en pré-retraite des personnes qui viennent habiter ces municipalités. Les arrivées de personnes âgées sont plus importantes que les départs de personnes âgées vers d'autres municipalités (ex. L'Anse-St-Jean; St-Gédéon ...)

À noter que Mashteuiatsh vit une situation particulière : un taux de rétention très élevé qui s'explique par la volonté des personnes âgées de demeurer dans leur communauté autochtone et près de leurs familles.